

# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022



## Table des matières

1 <sup>ère</sup> partie. Présentation générale du budget primitif .....	6
<b>I. Les recettes de fonctionnement .....</b>	<b>11</b>
A. Les impôts et taxes (125,8 M€) .....	12
B. Les subventions et participations reçues (47,0 M€) .....	19
C. Les produits d'exploitation (21,0 M€) .....	25
D. Les autres produits (1,9 M€) .....	26
E. L'excédent de fonctionnement reporté (21,8 M€) .....	27
F. Les recettes d'ordre (1,1 M€) .....	28
<b>II. Les dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>28</b>
A. Les frais de personnel (103,5 M€) .....	29
B. Les charges à caractère général (35,4 M€) .....	30
C. Les subventions de fonctionnement (18,1 M€) .....	32
D. Les contingents (4 M€) .....	33
E. Les Charges financières (7,7 M€) .....	33
F. Les autres dépenses de gestion courante (1,8 M€) .....	34
G. Les charges exceptionnelles et autres (4,5 M€) .....	34
H. Les mouvements d'ordre (44,5 M€) .....	35
<b>III. L'évolution de la situation financière .....</b>	<b>35</b>
<b>IV. Les ressources d'investissement .....</b>	<b>37</b>
<b>V. Les dépenses d'investissement .....</b>	<b>39</b>
<b>VI. L'encours de la dette .....</b>	<b>43</b>
A. La structure de la dette de la Ville .....	45
1. Le profil des annuités de l'encours et son remboursement .....	45
2. Une indexation de la dette quasi-exclusivement à taux fixe et sans risque .....	46
3. Une dette à taux élevé .....	47

B.	La poursuite du développement de la diversité du partenariat .....	48
C.	Une solvabilité financière en amélioration .....	49
D.	Les actions réalisées en 2021 impactant 2022 et celles réalisables en 2022.....	50
E.	La gestion de trésorerie.....	50
<b>VII. Les budgets annexes.....</b>		<b>51</b>
A.	Le budget annexe de la Régie autonome du Grand théâtre de Tours .....	51
B.	Le budget annexe des prestations Cimetières.....	54
C.	Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NRPRU) .....	55
<b>2ème partie. Présentation par politique publique du budget primitif .....</b>		<b>58</b>
<b>I. Engager la transition écologique du territoire .....</b>		<b>60</b>
A.	Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous .....	60
B.	Susciter une transition énergétique.....	62
C.	Stratégie mobilités zéro carbone 2040.....	63
D.	Plan Nature en Ville .....	64
E.	Anticiper et accompagner la transformation urbaine .....	67
F.	Améliorer la santé environnementale .....	68
<b>II. Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous.....</b>		<b>69</b>
A.	Plan Tours solidaire.....	69
B.	Promouvoir la cohésion sociale .....	71
C.	Instaurer une politique du logement d'abord .....	72
<b>III. Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge.....</b>		<b>73</b>
A.	Programme Écoles en transitions .....	73
1.	La modernisation.....	74
2.	L'ambition éducative et l'égalité des chances .....	75
3.	Le bien-être à l'école .....	75
4.	La coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les familles .....	76

5. L'accompagnement des jeunes .....	76
<b>B. Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale .....</b>	<b>76</b>
1. Une alimentation décarbonée .....	77
2. Une gastronomie inclusive.....	77
3. Une action démocratique et solidaire .....	78
<b>C. Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux .....</b>	<b>78</b>
<b>D. Promouvoir l'attractivité de la ville estudiantine .....</b>	<b>80</b>
<b>E. Faciliter le sport comme facteur d'inclusion .....</b>	<b>80</b>
<b>F. Soutenir le Sport de haut niveau.....</b>	<b>81</b>
<b>IV. Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble .....</b>	<b>81</b>
<b>A. Faire vivre la co-construction et les instances de démocratie permanente .....</b>	<b>82</b>
<b>B. Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales .....</b>	<b>83</b>
<b>C. Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie</b>	<b>84</b>
<b>D. La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble .....</b>	<b>85</b>
<b>V. Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde .....</b>	<b>86</b>
<b>A. Développer les pratiques artistiques à tout âge.....</b>	<b>87</b>
<b>B. Créer du lien entre les artistes et les habitants .....</b>	<b>88</b>
<b>C. Favoriser et soutenir la culture populaire .....</b>	<b>88</b>
<b>D. Favoriser le développement de l'écosystème culturel .....</b>	<b>89</b>
<b>E. Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville.....</b>	<b>89</b>
<b>F. Ancrer la ville dans une dynamique internationale.....</b>	<b>90</b>
<b>VI. Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine .....</b>	<b>91</b>
<b>A. Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours .....</b>	<b>91</b>
<b>B. Accompagner et soutenir le commerce local .....</b>	<b>92</b>
<b>C. Engager Tours dans la transition agro-écologique.....</b>	<b>93</b>
<b>D. Développer le label "Tours, Cité internationale de la Gastronomie" .....</b>	<b>93</b>

<b>VII. Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre .....</b>	<b>94</b>
<b>A. Assurer la pérennité financière de la collectivité.....</b>	<b>94</b>
<b>B. Développer les relations partenariales externes .....</b>	<b>95</b>
<b>C. Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité .....</b>	<b>96</b>
<b>D. Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité</b>	<b>97</b>
<b>E. Moderniser l'action publique communale au service des citoyens .....</b>	<b>98</b>
1. Accélérer la transition numérique des services de la collectivité.....	98
2. Tendre vers une sobriété des moyens généraux de la collectivité .....	99
3. Promouvoir les achats publics socialement et écologiquement responsables .....	101
<b>Annexes – Dépenses d'équipement et subventions attendues en 2022 .....</b>	<b>102</b>

**1<sup>ère</sup> partie.**  
**Présentation générale**  
**du budget primitif**

Les collectivités locales ont évolué ces deux dernières années dans un **contexte inédit** marqué par l'épidémie mondiale du coronavirus. Leurs **activités ont été impactées** au rythme des confinements successifs et elles ont mis en place des dispositifs de soutien pour les acteurs locaux et les usagers. Ces différentes mesures ont entraîné à la fois des pertes de recettes, mais également des coûts supplémentaires, notamment dans le domaine de la prévention sanitaire afin de limiter la propagation du virus.

Cette crise sanitaire qui a grevé les budgets locaux comme nationaux et freiné la mise en œuvre des projets semble laisser place aujourd'hui, avec le déploiement massif de la vaccination, à un retour progressif à une vie normale, à une moindre répercussion sur les services publics ainsi qu'à une reprise dynamique de l'économie associée toutefois à un taux d'inflation marqué.

Aussi, le budget 2022 de notre commune s'inscrit dans une **potentielle sortie de crise sanitaire** qui aura marqué le début de ce mandat et limité les actions municipales.

Dans la continuité des éléments de stratégie et prospective présentés lors du dernier débat d'orientations budgétaires visant à répondre de manière efficace et adaptée **à la situation financière de la ville et de son patrimoine**, la municipalité souhaite résolument développer les différentes politiques publiques qu'elle a fixées dans son projet de mandature pour offrir aux Tourangelles et Tourangeaux des équipements et des services publics de qualité répondant pleinement aux enjeux sociaux, environnementaux, dont la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serres (GES), et économiques particulièrement mis en lumière par cette période de crise.

Ainsi, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) **ambitionne une rénovation d'ampleur** qui pourra s'appuyer sur la **conjugaison effective de moyens** alliant capacité à financer mais aussi à faire pour améliorer le cadre de vie des habitants et développer l'attractivité de la Ville. L'émergence et la programmation de grands projets mettra **fin au sous-investissement chronique** et favorisera le **recul de la dette grise** qui pèse sur les générations actuelles et futures.

Pour cela, la Ville de Tours peut compter sur les résultats financiers de l'exercice écoulé marquant une **bonne résilience de la commune** face à ces facteurs exogènes.

Avant de présenter en détail les différents postes de recettes et de dépenses des deux sections budgétaires et les choix politiques y afférents, il vous est proposé un regard sur les principaux indicateurs de gestion et leur évolution depuis 2018.

Le tableau ci-dessous apporte une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

En M€	2018	2019	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
Recettes réelles de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	181,8	187,5	180,5	186,9	191,8	196,7	9,8	5,2%
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,1	154,3	150,3	161	155,8	166,6	5,6	3,5%
<b>Epargne de gestion (3) = (1)-(2)</b>	<b>27,6</b>	<b>33,2</b>	<b>30,2</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>30,2</b>	<b>4,2</b>	<b>16,2%</b>
Intérêts de la dette (4a)	13,5	12,8	8,4	8,1	8	7,7	-0,4	-4,9%
Dont IRA (4b)	3,6	3,7	0	0	0	0	0,0	
<b>Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)</b>	<b>17,7</b>	<b>24,1</b>	<b>21,9</b>	<b>17,8</b>	<b>28</b>	<b>22,5</b>	<b>4,7</b>	<b>26,4%</b>
<b>Taux d'autofinancement (CAF / RRF)</b>	<b>9,80%</b>	<b>12,90%</b>	<b>12,10%</b>	<b>9,50%</b>	<b>14,60%</b>	<b>11,40%</b>	<b>0,0</b>	<b>20,0%</b>
Recettes définitives d'investissement (6)	9,6	22	9,2	12,5	9	12,1	-0,4	-3,2%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	27,3	46,1	31,1	30,3	37	34,6	4,3	14,2%
<b>Dépenses d'investissement (8)</b>	<b>24,1</b>	<b>27,6</b>	<b>24,4</b>	<b>36,4</b>	<b>23,2</b>	<b>51,3</b>	<b>14,9</b>	<b>40,9%</b>
Remboursement du capital de la dette (9)	13,4	16,6	14,6	15,2	14,8	21,3	6,1	40,1%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	10,3	-1,9	7,9	21,3	1	38	16,7	78,4%
Emprunt (11)	9	5,1	5	12	10	20	8,0	66,7%
Fonds de roulement au 1er janvier	9	8,8	15,9	12,7	12,7	21,8	9,1	71,7%
Fonds de roulement au 1er janvier budget annexe intégré au budget principal	10,3	8,8	15,9	15,9	12,7	21,8	5,9	37,1%
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>8,8</b>	<b>15,9</b>	<b>12,7</b>	<b>3,4</b>	<b>21,8</b>	<b>3,8</b>	<b>0,4</b>	<b>11,8%</b>
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	20,8	37,6	30,7	7,7	51	8,3	0,6	7,8%
Encours de dette au 31 décembre	218,5	210,7	201,2	198	196,4	195,1	-2,9	-1,5%
<b>Capacité de désendettement au 31 décembre</b>	<b>12,3</b>	<b>8,7</b>	<b>9,2</b>	<b>11,1</b>	<b>7</b>	<b>8,7</b>	<b>-2,4</b>	<b>-21,6%</b>

Il est à noter que le CA prévisionnel 2021 présente de bons ratios en raison principalement de recettes fiscales complémentaires consécutivement à des régularisations opérées par

l'administration fiscale en fin d'année ainsi qu'une dynamique sur le marché immobilier engendrant des droits de mutation conséquents. Par ailleurs, il est à noter que la prolongation de la crise sanitaire tout au long de l'année 2021 a freiné la réalisation de certains événements ainsi que la mise en œuvre du plan d'équipement.

Les objectifs présentés lors du [débat d'orientation budgétaire du 31 janvier 2021](#) s'articulent autour de deux axes :

1. Amélioration de l'épargne,
2. Hausse de l'investissement.

L'amélioration de l'épargne se traduira par :

- L'[évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement](#) en tenant compte des moyens humains indispensables au suivi des investissements programmés tout en bénéficiant de la réduction des coûts de fonctionnement induits ;
- La [baisse des charges financières](#) par une gestion active de la dette associant une vision pluriannuelle et profitant des conditions favorables du marché;
- Un [levier fiscal activé](#) sur les taxes foncières pour un niveau de taux autour de la moyenne des grandes villes de France.

La hausse de l'investissement se traduira par :

- La [mise en place d'un PPI](#) dès 2022 pour atteindre les objectifs fixés sur la mandature ;
- La traduction de ce PPI dans un [plan d'équipement 2022](#) autour de 41 M€ pour le budget principal soit un niveau comparable à une ville de même strate;
- La poursuite et le développement de la recherche de [co-financements](#) pour maintenir un niveau de [subventionnement élevé malgré la hausse de l'investissement](#) ;
- Un [contrôle de l'encours de la dette](#) dans l'objectif de ne pas dépasser 200 M€ en 2026 ;

Le budget présenté traduit la poursuite de l'amélioration de la santé financière de la commune au regard des principaux indicateurs.

Du fait d'une prévision de recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprise sur provision de 196,7 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provision de 166,6 M€, [l'épargne de gestion](#) s'élève à **30,2 M€** contre 26 M€ au BP 2021 soit une amélioration de + 5 %.

La baisse continue des charges d'intérêts de la dette ouvre la voie vers une consolidation de [l'autofinancement brut](#). D'un montant de **22,5 M€** contre 17,8 M€ au BP 2021, le [taux de capacité d'autofinancement brut \(CAF\)](#) est de **11,4 %** contre 9,5 % au budget précédent soit une progression de 19,7 %.

Les [financements propres](#) (CAF + recettes d'investissement) sont donc proposés à **34,6 M€** au BP 2022 contre 30,3 M€ au BP 2021. Ils comprennent des cessions pour 2 M€, un FCTVA de 3M€, une taxe d'aménagement de 1,5 M€ et un montant de subventions attendues de 5,6 M€. L'emprunt nouveau s'élève à 20 M€ contre 7 M€ au BP 2021 (hors report de 5 M€).

La majeure partie des **dépenses d'investissement** comprennent le **plan d'équipement** géré en Autorisations de Programme (AP) dont les Crédits de Paiements (CP) s'élèvent au BP 2022 à **40,6 M€** hors travaux en régie (0,8 M€) contre 35 M€ au BP 2021. Elles intègrent également **l'avance de trésorerie** du budget principal au budget annexe des opérations d'aménagement lancées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour **2,6 M€** ainsi que des **participations en capital** pour **0,8 M€** (Agence France Locale, SPL Efficacité Energétique, SCIC Tours Football Club).

De plus, en vue de l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, la **M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**, il est proposé **d'apurer le compte 1069** (supprimé en M57) mise en place en 1997 afin de neutraliser l'impact budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits lors de la première année de la mise en œuvre de la M14 pour **6,4 M€**.

**L'encours de la dette descend sous le seuil de 200 M€ en prévoyant au 31/12/2022 un capital à rembourser de 195,1 M€ (196,4 M€ au 01/01/2022)**. La gestion active de la dette cible un remboursement anticipé de 5M€ qui permettrait de dégager davantage de marges de manœuvre à l'avenir et baisser le coût moyen de la dette générant des gains pour la Ville en matière de charges financières.

Tenant compte de ces éléments **la CAF nette** s'établirait à **1,2 M€** contre 2,6 M€ au BP 2021. En l'absence de remboursement anticipé, la CAF nette serait d'environ 6 M€.

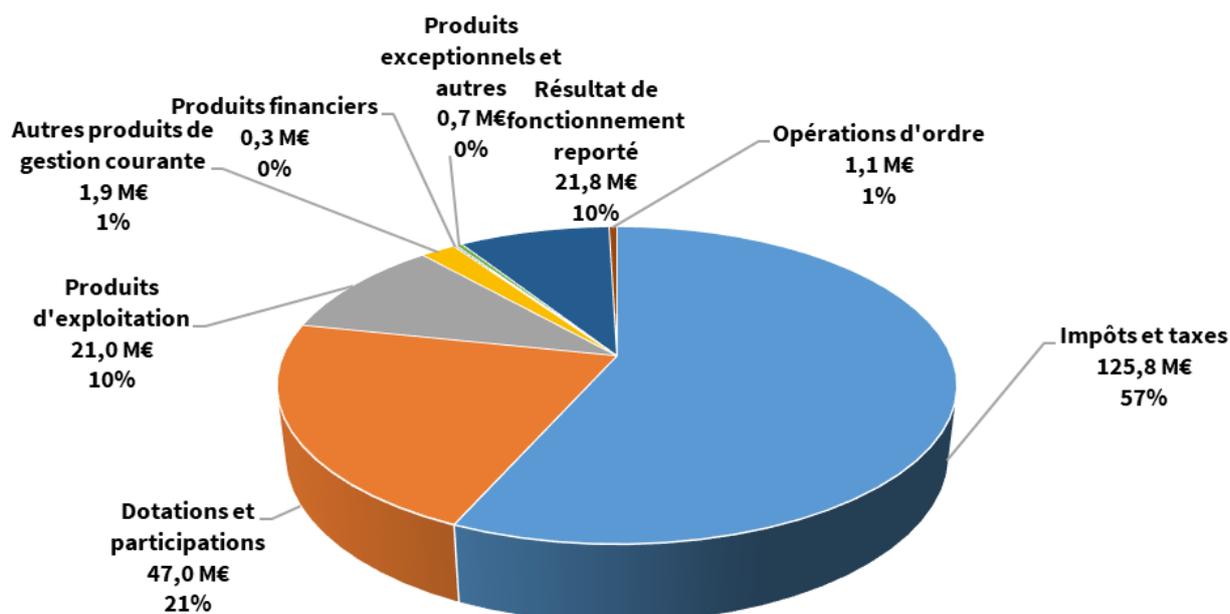
**La capacité de désendettement** (nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité du capital de sa dette si elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible) **est de 8,7 ans au BP 2022** contre 11,1 ans au BP 2021. Elle correspond à une bonne solvabilité financière lui garantissant une qualité de signature suffisante pour obtenir les meilleures conditions du marché (dernièrement entre 0,56 et 0,79 %).

Pour rappel, les délais de désendettement aux comptes administratifs ces dernières années sont les suivants : 17 ans en 2014, 16 ans en 2015, 13 ans en 2016, 12 ans en 2017, 12,3 ans en 2018, 8,7 ans en 2019 (hors IRA), 9,2 ans en 2020 et 7 ans en prévisionnel 2021.

## I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales prévisionnelles de fonctionnement atteignent 219,6 M€ contre 205,5 M€ au BP 2021 soit une augmentation de 14,1 M€ (+6,8 %). La répartition par nature est présentée ci-dessous.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



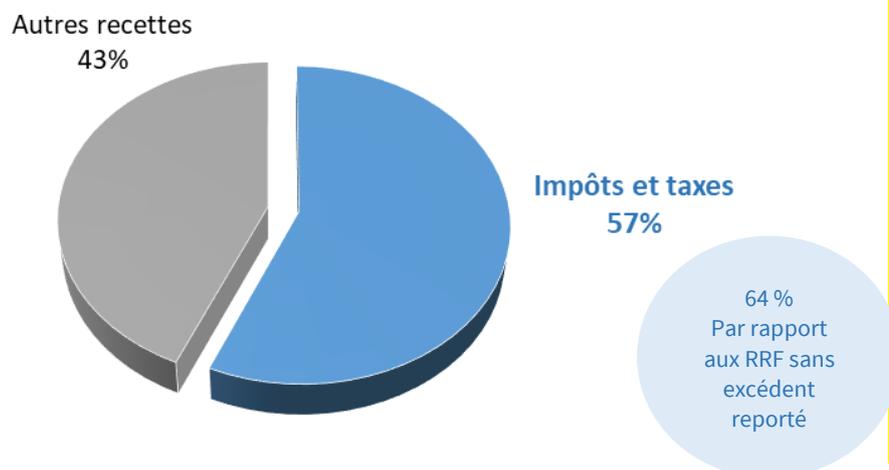
Hors opérations d'ordre (travaux en régie et reprise des subventions d'équipement), les recettes réelles budgétaires (218,5 M€) augmentent de 6,8 % (+14 M€ par rapport au BP 2021).

En retraitant ensuite l'excédent reporté de 21,8 M€, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont de 196,7 M€ au BP 2022 contre 186,9 M€ au BP 2021.

En M€	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Impôts et taxes	107,4	110,2	109,8	116,4	117,9	125,8	8,1%
Dotations et participations	47,1	48,4	49,1	44,6	47,8	47,0	5,4%
Produits d'exploitation	21,1	23,5	16,4	20,9	20,2	21,0	0,9%
Autres produits de gestion courante	4,4	4,4	3,6	4,1	2,2	1,9	-52,6%
Produits financiers	0,6	0,6	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0%
Produits exceptionnels	1,3	1,0	1,7	0,5	3,7	0,6	10,7%
Autres recettes de fonctionnement	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1	-37,8%
<b>TOTAL</b>	<b>182,1</b>	<b>188,1</b>	<b>181,1</b>	<b>186,9</b>	<b>192,3</b>	<b>196,7</b>	<b>5,2%</b>

## A. Les impôts et taxes (125,8 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les impôts et taxes sont constitués de :

- la fiscalité directe pour 114,6 M€ ;
- la fiscalité indirecte pour 11,2 M€.

La progression constatée est de 8,1 % par rapport au BP 2021.

Avant de décrire plus en détail les différents éléments relatifs à la fiscalité, certaines définitions vous sont rappelées ci-dessous :

- **Le potentiel fiscal** représente un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Il est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.
- **Le potentiel financier** d'une commune est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.
- **L'effort fiscal** d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, et le potentiel fiscal correspondant à ces trois taxes.

#### 1. La fiscalité directe

Les recettes fiscales directes sont constituées :

- des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) ;
- des reversements de fiscalité effectués par la métropole.

### Impact des réformes fiscales sur 2022 sur les taxes ménages :

À la suite de trois années de dégrèvements progressifs (2018-2020), la taxe d'habitation sur les résidences principales est intégralement supprimée pour la 2<sup>e</sup> année consécutive concernant 80% des contribuables. De plus, les 20% de contribuables l'acquittant encore, en raison de leur niveau de revenus plus élevés, **bénéficient d'un dégrèvement de 65% en 2022**. Ce produit résiduel revient à l'Etat.

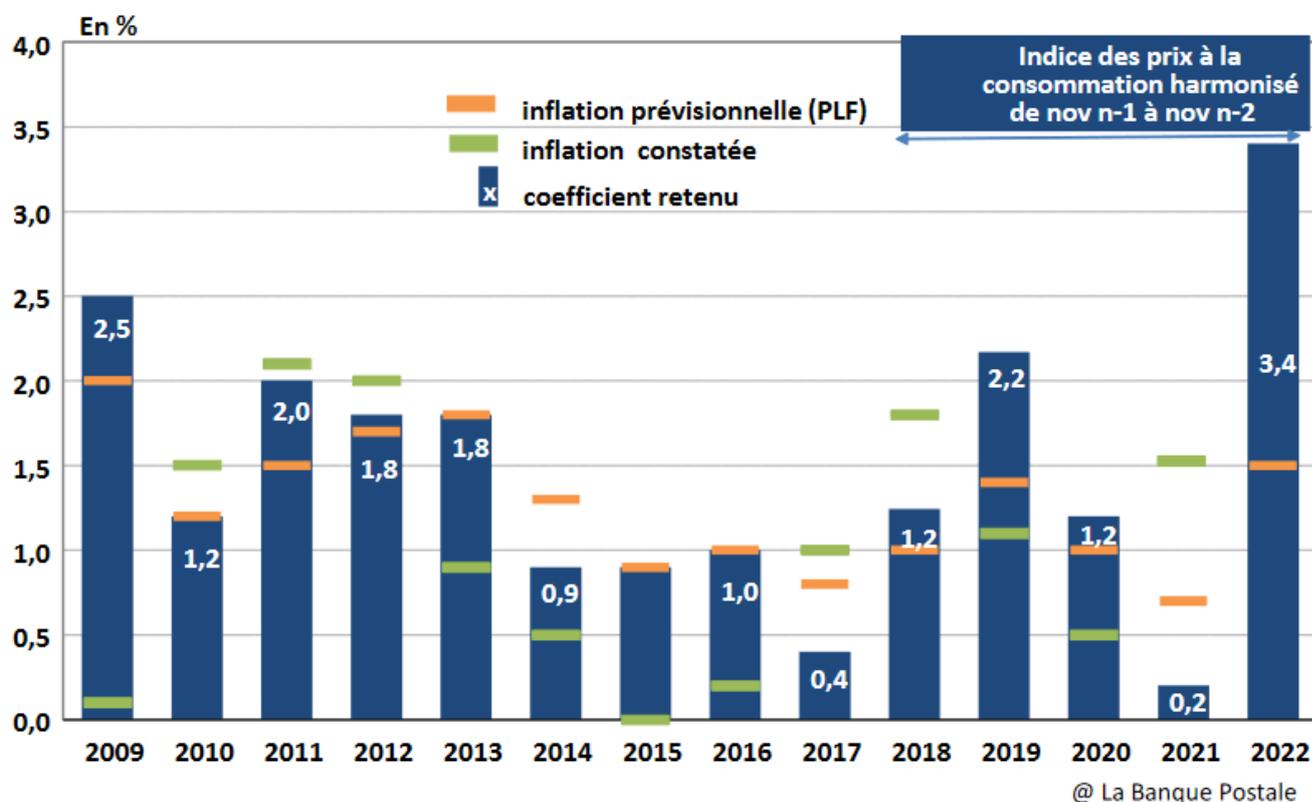
Pour rappel, en compensation de la perte de TH sur les résidences principales, les communes se voient attribuer la part départementale de la TFPB. Aussi, afin de neutraliser les variations à la hausse ou à la baisse par rapport à l'ancien produit de TH perçu, **un coefficient correcteur** (13,9 M€) s'applique au nouveau produit de TFPB reçu.

L'évolution des contributions directes, à savoir le produit des trois taxes ménages, dépend de deux éléments : la base et le taux.

L'évolution des bases d'imposition des taxes ménages est fonction :

- **D'une part de la revalorisation nominale.** La loi de finances 2017 a fixé un nouveau mode de calcul de la variation nominale des valeurs locatives des locaux autres que professionnels correspondant à l'inflation constatée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (indice IPCH). Pour 2022, cette revalorisation sera ainsi de +3,4% contre 0,2 % en 2021 pour les taxes foncières et 0% pour la taxe d'habitation.

### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



- **D'autre part de la variation physique des biens taxables sur le territoire**, liée notamment aux constructions ou démolitions de bâtiments. L'estimation retenue est quasi-nulle et au plus bas sur la période présentée dans le tableau ci-dessous. Toutefois, elle correspond peu ou prou aux variations constatées ces dernières années.

Avant réforme de la TH, les poids des taxes foncières et de la TH étaient quasiment équivalents. Désormais, le montant des bases fiscales est presque divisé par 2 depuis 2021, puisqu'il ne subsiste pour la TH que celles relevant des résidences secondaires et des logements vacants. Les biens imposés au titre des TF sont inchangés. **Aussi, lorsque le levier fiscal est activé, l'augmentation du taux ne s'applique que sur la moitié des bases comparativement à la situation avant réforme de la fiscalité.** Autrement dit, il est nécessaire d'actionner davantage le pouvoir de taux pour atteindre un produit fiscal supplémentaire similaire à celui qui aurait pu potentiellement être perçu avant.

BASES D'IMPOSITION (EN €)	2018	2019	2020	2021	BP 2022
	Bases réelles	Bases réelles	Bases réelles	Bases notifiées	Bases prévisionnelles
<b>Taxe d'Habitation</b>	176 886 507	182 063 924	181 443 455	9 744 563	10 075 878
<i>Evolution N/N-1</i>	1,89%	2,93%	-0,34%		3,40%
<i>Variation nominale</i>	1,20%	2,20%	0,00%		3,40%
<i>Variation physique</i>	0,69%	0,73%	-0,34%		0,00%
<b>Foncier Bâti</b>	178 687 044	182 865 907	185 788 379	181 565 000	187 937 932
<i>Evolution N/N-1</i>	1,62%	2,34%	1,60%	-2,27%	3,51%
<i>Variation nominale</i>	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%
<i>Variation physique</i>	0,42%	0,14%	0,40%	-2,07%	0,11%
<b>Foncier Non-Bâti</b>	449 170	454 231	450 483	594 700	614 920
<i>Evolution N/N-1</i>	-4,40%	1,13%	-0,83%	32,01%	3,40%
<i>Variation nominale</i>	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%
<i>Variation physique</i>	-5,60%	-1,07%	-2,03%	31,81%	0,00%
<b>TOTAL BASES</b>	<b>356 022 721</b>	<b>365 384 062</b>	<b>367 682 317</b>	<b>191 904 263</b>	<b>198 628 729</b>
Evolution	1,74%	2,63%	0,63%	-47,81%	3,50%

Sources : états fiscaux 1288 (bases réelles 2018, 2019 et 2020) et 1259 (bases notifiées 2021)

La diminution constatée en 2021 résulte principalement de l'application des exonérations de 50 % de la valeur locative des établissements industriels (art 4 de la loi de finances 2021), diminution à corrélérer avec l'évolution favorable des allocations compensatrices. Il est à noter que les locaux professionnels ne sont pas concernés puisqu'ils entrent dans le champ d'application de la Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (RVLLP).

En effet, depuis le 1er janvier 2017, les valeurs locatives des locaux professionnels sont dorénavant assises sur des valeurs calculées à partir de loyers réels constatés.

Depuis la **dernière augmentation en 2015** (+4,2% sur les 3 taxes en 2015 et pour rappel + 3,5 % en 2009), les taux n'ont pas varié. L'augmentation faciale du taux de TFPB en 2021 était uniquement liée au transfert de la part départementale de la TFPB transférée aux communes dans la cadre de la réforme de la TH.

Comme illustré dans le ROB 2022, la Ville se situe pour le foncier bâti (seule ressource prépondérante) en dessous de la moyenne des villes de + de 100 000 habitants hors Paris (41,1% - source Finances et Stratégies Locales - état 1259) avec un taux de 38,94 %.

Dans le même temps, les **enjeux sur les investissements de la Ville de Tours obligent à lancer des programmes d'envergure afin de créer une rupture avec le sous-investissement chronique historique**. L'effort d'investissement tout en maîtrisant l'encours de dette de la Ville nécessite de dégager une épargne supplémentaire générée notamment par une augmentation des ressources de la collectivité. Parmi elles, la fiscalité directe sur les deux taxes foncières constitue l'un des leviers.

Il est donc proposé d'augmenter les taux selon les règles de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) qui précise les règles de fixation des taux. Ainsi, il définit le taux de la taxe sur le foncier bâti comme un « taux pivot ». Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En outre, pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de la TH appliqué sur le territoire de la commune, reste égal au taux appliqué sur son territoire en 2019. Les collectivités retrouveront un pouvoir de fixation du taux de TH (sur les résidences secondaires et les logements vacants) à compter de 2023.

#### En 2022, les taux appliqués par la collectivité sont les suivants :

Taux des taxes ménages	2021	2022
Taxe d'habitation (TH)	22,42 %	22,42 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	38,94 %	43,44 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	36,03 %	40,03 %

Au stade de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2022 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Le produit attendu des trois taxes ménages de 98,2 M€ au BP 2022 tient compte de la réforme de la taxe d'habitation et intègre une augmentation de 4,5 points sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de 4 points sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties

Les estimations ont été établies à partir des montants notifiés en 2021 auxquels ont été appliquées les revalorisations de bases susmentionnées. Compte-tenu de ces éléments, des estimations en matière d'évolution des bases et des hypothèses d'évolution de taux de fiscalité, le budget de la Ville de Tours présenterait une progression du produit fiscal se décomposant comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Réal 2018	Réal 2019	Réal 2020	Notifié 2021	BP 2022	VARIATION BP 2022/Notifié 2021	
						VALEUR	%
<b>PRODUIT DES TAXES</b>							
T. H. / THLV	39 656 002 <i>1,88%</i>	40 828 321 <i>2,96%</i>	41 225 911 <i>0,97%</i>	2 184 731 <i>-94,70%</i>	2 259 012 <i>3,40%</i>	74 281	3,4%
T.F.P.B. sans coefficient correcteur	40 120 870 <i>1,58%</i>	41 050 614 <i>2,32%</i>	41 646 238 <i>1,45%</i>	70 701 411 <i>69,77%</i>	81 640 237 <i>15,47%</i>	10 938 826	15,5%
<i>Evolution sans coefficient correcteur</i>							
T.F.P.B. avec coefficient correcteur	40 120 870 <i>1,58%</i>	41 050 614 <i>2,32%</i>	41 646 238 <i>1,45%</i>	84 534 132 <i>102,98%</i>	95 958 487 <i>13,51%</i>	11 424 355	13,5%
<i>Evolution avec coefficient correcteur</i>							
- Exonérations constructions nouvelles					260 470		
T.F.P.N.B.	161 836 <i>-4,40%</i>	163 660 <i>1,13%</i>	162 309 <i>-0,83%</i>	214 270 <i>32,01%</i>	246 152 <i>14,88%</i>	31 882	14,9%
<b>TOTAL DU PRODUIT SANS COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	<b>79 938 708</b>	<b>82 042 595</b>	<b>83 034 458</b>	<b>73 100 412</b>	<b>83 884 932</b>	<b>10 784 520</b>	<b>14,8%</b>
<i>Evolution sans coefficient correcteur</i>	<b>1,7%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,2%</b>	<b>-12,0%</b>	<b>14,8%</b>		
<b>TOTAL DU PRODUIT AVEC COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	<b>79 938 708</b>	<b>82 042 595</b>	<b>83 034 458</b>	<b>86 933 133</b>	<b>98 203 181</b>	<b>11 270 048</b>	<b>13,0%</b>
<i>Evolution avec coefficient correcteur</i>	<b>1,7%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,2%</b>	<b>4,7%</b>	<b>13,0%</b>		

Source : états fiscaux 1288 pour 2018, 2019, 2020 et 2021 (rôles généraux)

Le produit de TH, qui ne comprend plus que les résidences secondaires et les locaux vacants, est prévu à hauteur de 2,3 M€.

Le produit de TFPB est prévu à hauteur de 81,6 M€. Sur ce produit, est appliqué le coefficient correcteur compensant la perte de produit lié à la TH (TH sur les résidences principales et allocations compensatrices) après transfert de fiscalité du département vers la commune et estimé à 1,19. Il en résulte un produit de TFPB corrigé de 96,0 M€.

Enfin, le produit de TFPNB est prévu à hauteur de 0,25 M€.

Pour les foyers acquittant encore la taxe d'habitation, les **quotités attachées aux abattements** sont maintenues à :

- **15 %** pour le général ;
- **20 % ou 25 %** pour charges de famille ;
- **10 %** pour le spécial à la base ;
- **10%** pour les personnes handicapées.

Concernant le foncier bâti, la loi de finances 2020 a modifié la rédaction de l'article 1383 du code général des impôts (CGI) relatif aux **constructions nouvelles**. Le 2e alinéa précise que « la commune peut, par une délibération (...) et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au premier alinéa (...) à 40, 50, 60, 70, 80, ou 90% de la base imposable ». Le **conseil municipal a adopté un taux d'exonération de 40 %** le 28 septembre 2021 soit une perte de base exonérée de 670 K€ réintroduisant ainsi cet allègement pour le contribuable supprimé par délibération en 1992.

De plus, le **dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** a été mis en place pour les jeunes agriculteurs au conseil municipal du 12 septembre 2016 (50% du dégrèvement pris en charge par l'Etat et 50% par la Ville).

**Les reversements de fiscalité opérés par la métropole** (16,3 M€) comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) pour 14,0 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2,3 M€.

**L'AC est le principal flux financier** entre la Ville de Tours et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Elle résulte du montant de la taxe professionnelle (TP) que recevait la Ville en 1999 ajouté des compensations fiscales de TP (dont « parts salaires ») diminué des charges dorénavant imputables à la métropole à la suite des transferts de compétences. Chaque année, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fixe le montant de l'AC des communes membres **Le montant 2021 est reconduit au titre de l'AC provisoire 2022** dans l'attente de la fixation de l'AC définitive par la CLECT.

**La DSC** a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus (devenue Tours Métropole Val de Loire) à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti entre les communes membres, en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale. L'article L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales relatif à la dotation de solidarité communautaire a obligé la métropole, comme tous les EPCI concernés, à conduire une démarche de révision significative des critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire à compter de 2021.

L'évolution du cadre juridique de la DSC, l'un des dispositifs du futur pacte financier et fiscal (PFF), s'est concrétisé par le vote du Conseil métropolitain le 09 décembre 2021 de nouvelles modalités de répartition de la DSC.

En 2021, la DSC a donc progressé selon ces nouveaux critères de 758 K€ passant de 1,566 M€ en 2020 à 2, 324 M€ en 2021. Il est rappelé que depuis 2019, la métropole avait gelé l'évolution de la DSC pour atteindre son objectif d'évolution de ses dépenses de fonctionnement fixé dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat (dispositif de Cahors).

**Le montant de la DSC 2022 de la Ville de Tours sera de 2, 330 M€.**

## 2. La fiscalité indirecte

Le poste « **impôts et taxes indirects** » (11,1 M€) est stable par rapport au BP 2021.

RECETTES FISCALES INDIRECTES EN K€	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA prev 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	
						VALEUR	%
Droits de place	925	273	938	660	938	0	0,0%
Autres taxes pour utilisation du domaine	725	463	725	725	725	0	0,0%
Taxe sur l'électricité	2 400	2 422	2 400	2 502	2 400	0	0,0%
Taxes sur la publicité/TLPE	520	538	520	526,5	520	0	0,0%
Droits de mutation	6 500	7 172	6 500	8 520	6 500	0	0,0%
Autres taxes	30	0	0	3	0	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>11 100</b>	<b>10 869</b>	<b>11 083</b>	<b>12 937</b>	<b>11 083</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

Les **droits de mutation** sont restés dynamiques en 2021 malgré la crise sanitaire et dépassent les prévisions budgétaires du BP 2021. Toutefois, en considérant l'assèchement possible du parc immobilier disponible à l'achat sur le territoire et la probable remontée des taux sur les marchés financiers, il est prévu une recette 2022 identique à celle prévue au BP 2021.

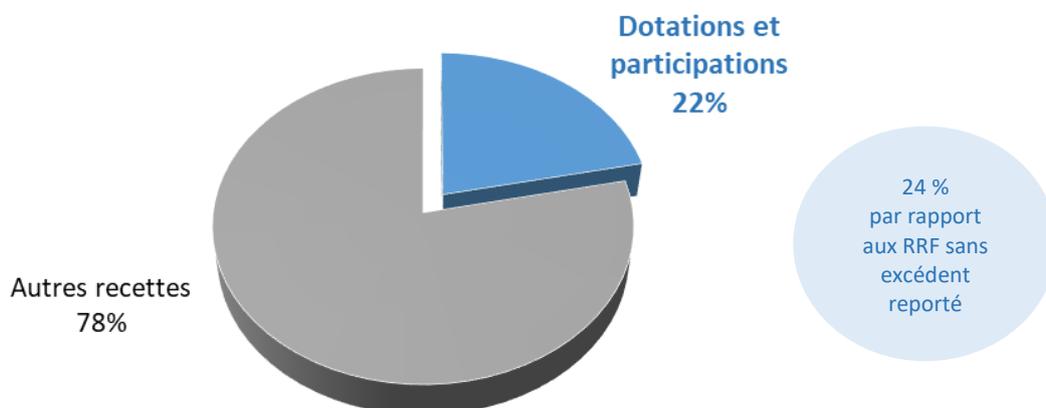
Les **droits de place** pourraient atteindre le niveau d'avant crise soit autour de 900 K€ après des baisses constatées en 2020 et 2021 suite notamment aux mesures de soutien apportées par la municipalité auprès des commerçants.

La **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité** est estimée à 2,4 M€ correspondant au niveau des montants perçus habituellement.

Enfin, les **autres taxes et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** seraient stables pour 2022 soit respectivement 0,7 M€ et 0,5 M€.

## B. Les subventions et participations reçues (47,0 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les subventions et participations reçues comprennent :

- les **concours financiers de l'Etat**, principalement la **Dotation Globale de Fonctionnement**, d'autres dotations mais également les allocations compensatrices ;
- les **subventions de fonctionnement perçues**.

En M€	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
Dotation forfaitaire	25,7	25,7	25,6	25,5	25,7	25,7	0,2	0,8%
Dotation de solidarité urbaine	5,6	6	6,4	6,4	6,8	6,8	0,4	6,2%
Dotation nationale de péréquation	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	0	0,0%
Autres dotations	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	0	0,0%
Allocations compensatrices	4,1	4,4	4,7	0,5	1,7	1,7	1,2	240,0%
Subventions de fonctionnement	9,3	9,7	9,8	9,7	11,1	10,3	0,6	6,2%
<i>Dont subvention CAF</i>	<i>5,8</i>	<i>6,5</i>	<i>6,2</i>	<i>6,4</i>	<i>5,6</i>	<i>5,8</i>	<i>-0,6</i>	<i>-9,4%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>47,1</b>	<b>48,4</b>	<b>49,1</b>	<b>44,6</b>	<b>47,8</b>	<b>47</b>	<b>2,4</b>	<b>5,4%</b>

#### 1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers comprennent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et le Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant **les principaux concours financiers de l'État**. Celle-ci est donc composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

La DGF est constituée de deux parts :

- La **part forfaitaire** qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires ;
- La **part péréquation** dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Elle se décompose entre la **Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** pour les communes urbaines.

Pour 2022, la DGF devrait globalement être stable par rapport à 2021. Dans l'attente d'éléments complémentaires, il est proposé de faire évoluer prudemment la part forfaitaire de la DGF principalement en partant sur une hypothèse de +120 habitants et de maintenir les montants de la DSU et de la DNP.

Pour rappel, sur la période 2018-2020, un **nouveau mécanisme de modulation de la perception de la DGF**, lié à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, avait été instauré dans le cadre du dispositif dit « de Cahors ». Les collectivités territoriales devaient respecter un Objectif d'Evolution de la Dépense Locale maximum de 1,2% par an, prenant comme base le compte de gestion 2017. Cet engagement a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat pour les plus grandes collectivités comme Tours. En cas de non-respect des clauses contractuelles, un prélèvement de 75% du surplus était appliqué sur la DGF. En 2018 et 2019, la Ville de Tours a respecté ses engagements et aucune baisse de DGF n'a eu lieu.

En raison de la pandémie du Covid-19, **la loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu l'application du dispositif** pour 2020, dernière année d'application, afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle d'aide et de lutte face aux effets de la crise sanitaire. La Ville de Tours avait néanmoins respecté en 2020 ses engagements contractuels.

**Pour 2022, un écrêtement de la DGF s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est désormais supérieur ou égal à 85 % au lieu de 75% du potentiel fiscal moyen par habitant** et est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement inscrites au dernier compte administratif des communes concernées. La Ville de Tours a un potentiel fiscal (4 taxes) par habitant de 977,95 € qui représente 84,7% du potentiel fiscal moyen par habitant des communes de même strate (1 154,91 € - source : fiche DGF 2021), ce qui en fait une commune fiscalement moins riche que la moyenne et non impactée par ce mécanisme.

La baisse des concours financiers de l'Etat s'est traduit par une diminution de la part forfaitaire de la DGF de 10,4 M€ entre 2013 et 2017 (-28,9 %). Cela représente en cumulé 25,9 M€ de pertes de recettes sur cette période qui perdure depuis chaque année, soit peu ou prou l'équivalent du plan d'équipement 2019 hors travaux en régie. Par conséquent, ce sont 67,6 M€ depuis 2013 qui ne sont plus encaissés par la Ville de Tours.

**Pour 2022, il est prévu que la part forfaitaire de la DGF s'élève à 25,7 M€ soit un montant proche de celui constaté depuis 2018.**

La **DSU** constitue l'une des trois dotations de péréquation versées par l'Etat aux

communes : elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir les charges importantes auxquelles elles sont confrontées.

Cette dotation est destinée aux communes urbaines. Elle est ainsi versée à 10% des communes de métropole comptant entre 5 000 et 10 000 habitants et aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants. **L'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges** dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants droits des aides au logement, le revenu des habitants et le potentiel financier.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité à la DSU ont été modifiés en 2017 et le seraient à nouveau dans la prochaine note d'information des services de l'Etat sur les modalités de répartition et de versement compte tenu de **la modification des calculs afférents aux indicateurs financiers**. En effet, il est prévu dans la loi de finances 2022 une refonte de leurs calculs qui tient compte du nouveau panier de ressources des collectivités et a pour objectif de retranscrire plus fidèlement la potentielle richesse des territoires.

Ainsi, outre l'effet de la suppression de la TH et l'intégration pour moitié des bases des locaux industriels, le périmètre du potentiel fiscal évolue en y associant la taxe sur les pylônes électriques, la majoration de la TH sur les résidences secondaires (THRS), les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) perçues par les communes et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ainsi, le potentiel financier (qui tient compte du potentiel fiscal) des communes et le potentiel financier agrégé utilisé pour le calcul du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sont redéfinis en intégrant ces nouvelles impositions.

**L'effort fiscal, indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune, évolue également.** A partir de 2022, est uniquement prise en compte la pression fiscale de la commune en excluant le produit des 3 taxes de l'intercommunalité et la Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le bouleversement des indicateurs de richesse pourra entraîner des écarts dans la perception des produits issus des mécanismes de péréquation.**

La loi de finances 2022 prévoit un **mécanisme de correction** lissé jusqu'en 2028. Dans un premier temps, une compensation intégrale s'appliquera en 2022 face aux écarts constatés et dans un second temps elle sera dégressive de la manière suivante : 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026, 20% en 2027 et disparition en 2028, année où les indicateurs seront pris pleinement en compte dans ce nouveau calcul.

Il est à noter que la réduction de l'assiette fiscale directe des collectivités, suite à la réforme de 2021, entraîne une diminution de l'évaluation de la richesse potentielle du territoire dépendant de décisions locales.

**La loi de finances 2022 prévoit une progression de 95 millions d'euros (contre 90 M€ en**

2021) de l'enveloppe nationale allouée à la DSU. Le **montant prévu pour 2022 sur le budget de la Ville de Tours est proposé à l'identique de celui perçu l'année dernière (6,8 M€)** dans l'attente de précisions comme évoqué précédemment concernant l'application des dispositions de la loi de finances 2022.

Les indicateurs retenus pour déterminer le calcul de la DSU en 2021 pour Tours étaient les suivants :

Eligibilité DSU 2021	Ville de Tours	Villes de même strate démographique
<b>Indicateurs</b>		
Potentiel financier par habitant	1 154,91 €	1 259,81 €
Nombre de logements sociaux	25 606	
Nombre total de logements	77 714	
Part relative des logements sociaux (+ 10 000 hab.)	32,95%	23,34%
Nombre de personnes couvertes par les allocations logement	47 221	
Part relative des personnes couvertes par les allocations logement (+ 10 000 hab.)	60,76%	50,11%
Revenu par habitant	14 051 €	16 497 €
Indice synthétique	1,211151	
Rang (par ordre décroissant de l'indice)	285	

La Ville est également bénéficiaire de la **DNP** (1,3 M€). La DNP comprend deux parts : **une part dite « principale »**, qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et **une part dite « majoration »**, plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

Les conditions d'éligibilité étaient jusqu'à 2021 les suivantes :

- Le potentiel financier par habitant de la commune doit être inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;

- L'effort fiscal de la commune doit être supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.

Les critères pris en compte mettent en évidence la moindre richesse fiscale de la Ville de Tours comparativement aux villes de même strate. Elle dispose d'un potentiel financier (comprenant le potentiel fiscal) plus bas et des bases fiscales plus faibles que la moyenne comme démontré dans la partie dédiée à la fiscalité.

Les éléments pris en considération pour déterminer l'éligibilité de la Ville en 2021 étaient :

Eligibilité DNP 2021	Ville de Tours	Villes de même strate démographique
<b>Indicateurs</b>		
Population DGF	141 867	
Potentiel financier par habitant	1 154,91 €	1 259,81 €
Effort fiscal de la commune	1,324438	1,313987
Produits post-TP par habitant	200,661725	225,526228

Dans l'attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2022, il est proposé de **reconduire le montant perçu en 2021**.

La **DGD** est destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Elle concerne la compensation "hygiène". L'évolution de cette dotation n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années. Aussi, le montant de cette dotation pourra être maintenu en 2022 (1 M€).

La somme des concours financiers de l'Etat **prévus au BP 2022 (35,1 M€) serait par conséquent assez similaire au notifié 2021 (35 M€)**.

**Les allocations compensatrices** sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Les exonérations sont alors compensées par l'Etat. Toutefois, elles servent de variables d'ajustement dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les pertes fiscales sont alors compensées partiellement par l'emploi d'un taux de minoration qui correspond à l'effort à faire peser sur les variables d'ajustement afin de gager la variation des concours financiers dans le cadre de l'enveloppe dite « normée ».

ALLOCATIONS COMPENSATRICES (en K€)	2018	2019	2020	BP 2021	CA prev 2021	BP 2022
T.H.	3 729	3 989	4 278	0	0	0
<i>% Evolution / N-1</i>	<i>3,47%</i>	<i>6,97%</i>	<i>7,26%</i>			
T.F.	412	430	436	450	1 663	1 663
<i>% Evolution / N-1</i>	<i>1,40%</i>	<i>4,28%</i>	<i>1,40%</i>	<i>3,22%</i>	<i>269,56%</i>	<i>0,00%</i>
<b>TOTAL ALLOCATIONS</b>	<b>4 141</b>	<b>4 419</b>	<b>4 714</b>	<b>450</b>	<b>1 663</b>	<b>1 663</b>

Elles **concernent uniquement les taxes foncières suite à la réforme fiscale**. Le prévisionnel 2022 pour les allocations compensatrices serait de 1 663 K€ soit un montant identique au réalisé prévisionnel 2021. **Elles comprennent effectivement depuis l'année dernière les allocations compensatrices départementales et la compensation de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels.**

## 2. Les subventions de fonctionnement reçues

**Les subventions de fonctionnement reçues** sont évaluées à **10,3 M€ en 2022** soit un montant supérieur au BP 2021 (9,7M€) mais en deçà du CA 2021 prévisionnel (11,1 M€). Les subventions provenant de TMVL représentent essentiellement celles versées au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et au Musée des Beaux-Arts (MBA) soit 2,1 M€, équipements ayant un rayonnement métropolitain.

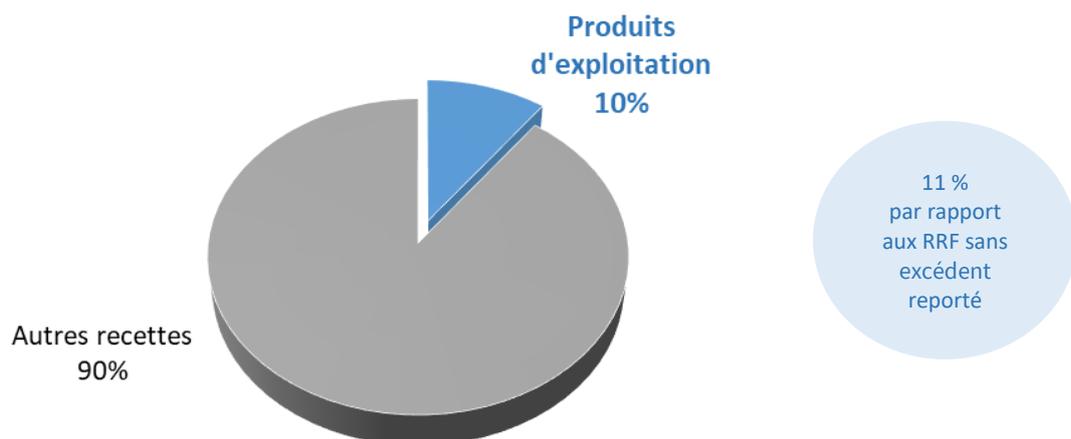
Il est à noter que l'Etat a versé en 2021 des subventions relatives au plan logement d'abord (215 K€) et à l'accueil et l'intégration des réfugiés (300 K€) de même que la métropole a versé une subvention pour l'accueil du Tour de France (80 K€) et des régularisations 2020 (les inattendus pour 65 K€ et Tours sur Loire pour 80 K€). Ces éléments expliquent principalement la différence avec 2022. En outre, la Région versera une contribution (42 K€) dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et une participation plus importante aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Tours par les autres communes est prévue.

**L'EPCI envisage cependant de basculer progressivement les attributions accordées en fonctionnement vers l'investissement au rythme de 20% par an jusqu'en 2026 soit 0,4 M€ en 2022.** Si cette disposition est votée par le Conseil métropolitain, un ajustement budgétaire sera effectué en décision modificative.

Subventions de fonctionnement (en K€)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA Prev. 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/CA prév 2021	
						En valeur	En %
Etat	604	284	409	1 280	700	-580	-45,3%
Région Centre	54	18	33	26	74	48	184,6%
Département	191	217	212	287	241	-46	-16,0%
Communes	63	78	83	51	95	44	86,3%
Tours Métropole Val-de-Loire	2 380	2 462	2 606	2 781	2 497	-284	-10,2%
Autres	5 856	6 638	6 427	6 718	6 703	-15	-0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>9 147</b>	<b>9 697</b>	<b>9 770</b>	<b>11 143</b>	<b>10 310</b>	<b>-833</b>	<b>-7,5%</b>

### C. Les produits d'exploitation (21,0 M€)

#### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Produits d'exploitation	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
<b>En M€</b>								
Redevance du domaine public + ventes	7,5	9,4	6,6	7,3	7,7	7,3	0	0,0%
<i>Dont droits de stationnement</i>	5	5,9	4,3	5,3	5	5,3	0	0,0%
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	1,6	2,5	1,6	1,2	1,7	1,2	0	0,0%
Prestations de service	8,6	9	5,2	8,6	7,8	8,9	0,3	3,5%
Remboursements de frais et autres	5	5	4,6	5	4,7	4,9	-0,1	-2,0%
<b>TOTAL</b>	<b>21,1</b>	<b>23,5</b>	<b>16,4</b>	<b>20,9</b>	<b>20,2</b>	<b>21</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5%</b>

Les **produits d'exploitation** regroupent :

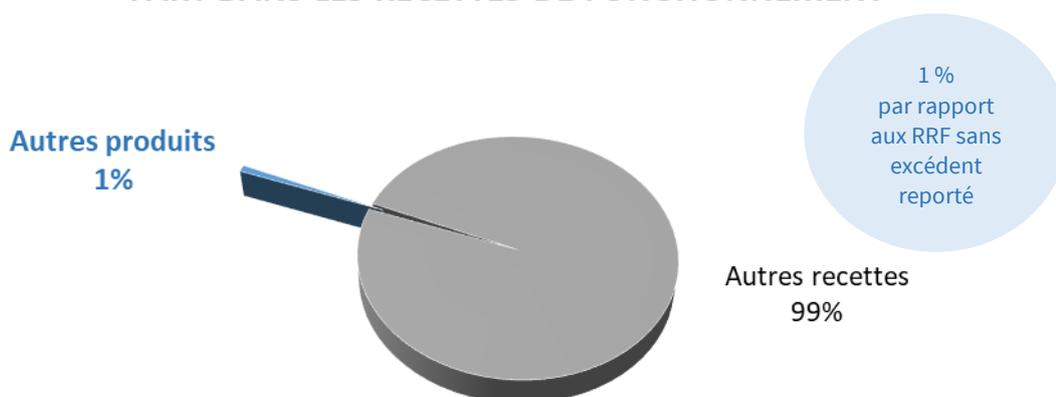
- **les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits** pour 7,3 M€ dont 5,3 M€ au titre des recettes du stationnement payant. Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversée à la métropole : il s'agit du produit des Forfaits de Post-Stationnement excédant le coût supporté par la Ville au titre de la réforme du stationnement.
- **les prestations de services** pour 8,9 M€, à savoir les redevances et droits des services relevant de l'utilisation des structures municipales. Elles intègrent une revalorisation des tarifs d'environ 1,1 % (délibération du 06/12/2021) sur une année complète de reprise d'activité et dont voici le détail :

En K€	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et en %	
Services culturels	693,82	401,97	706,44	529,62	753,40	46,96	6,65%
Services de loisirs et sportifs	1 796,60	959,64	1 771,03	1 339,80	1 853,50	82,47	4,66%
Services d'accueil petite enfance	1 686,70	1 189,92	1 686,70	1 472,71	1 677,50	-9,20	-0,55%
Services périscolaires	4 168,00	2 508,15	4 368,60	4 291,80	4 419,00	50,40	1,15%
Autres prestations de services	100,20	144,46	86,70	139,66	149,20	62,50	72,09%
<b>TOTAL</b>	<b>8 445,32</b>	<b>5 204,13</b>	<b>8 619,47</b>	<b>7 773,58</b>	<b>8 852,60</b>	<b>233,13</b>	<b>2,70%</b>

- **les remboursements de frais** pour 4,9 M€ intègrent les rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tours Métropole Val de Loire ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville), les charges courantes (eau, électricité, chauffage...). Cette ligne comprend aussi les recouvrements sur charges supportées par la Ville concernant les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt métropolitain (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier) ou mise à disposition de tiers (associations, particuliers...).

#### D. Les autres produits (1,9 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les **autres produits de gestion courante** (1,9 M€) sont en baisse par rapport au BP 2021 (4,1 M€) et regroupent :

- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 1,7 M€ dont 0,2 M€ au titre de la redevance d'occupation du Palais des Congrès par Tours Evènements (au lieu de 2,1 M€ conformément à l'avenant n°14 au contrat de DSP présenté au conseil municipal du 14 mars 2022 ;
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€ ;
- les autres produits de gestion courante pour 0,1 M€.

Les **produits financiers** (0,3 M€) proviennent des dividendes attendus par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire, principalement la SAEM Ligeris.

Les **produits exceptionnels** (0,6 M€) correspondent principalement à des remboursements d'assurance (0,3 M€), des dédommagements dans le cadre de contentieux (0,1 M€) et des recettes de mécénat (0,1 M€).

Les **autres recettes de fonctionnement** (0,1 M€) sont inscrites en atténuations de charges et concernent des remboursements sur rémunération du personnel ou de charges de sécurité sociale et de prévoyance.

#### E. L'excédent de fonctionnement reporté (21,8 M€)

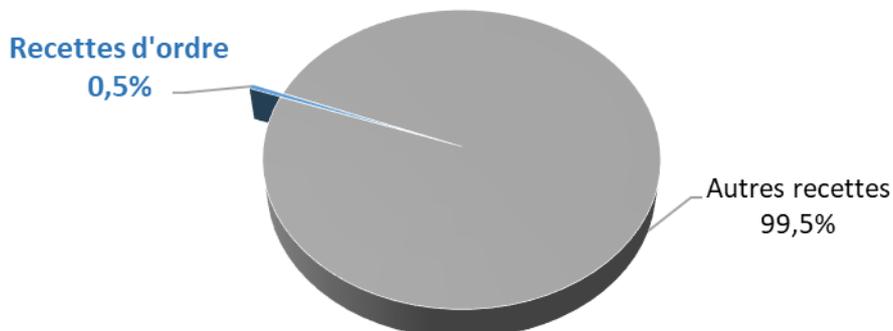


De façon anticipée puisque le compte administratif et le compte de gestion 2021 ne sont pas votés, l'excédent reporté en 2022 est de 21,8 M€. Il tient compte du cumul des résultats passés auxquels est ajouté le résultat de l'exercice 2021. Ce résultat de clôture est corrigé du besoin de financement de la section d'investissement afin de déterminer le disponible réel (excédent reporté de la section de fonctionnement).

**Cet excédent de fonctionnement reporté augmente de 4,1 M€ par rapport à 2021.**

## F. Les recettes d'ordre (1,1 M€)

### PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

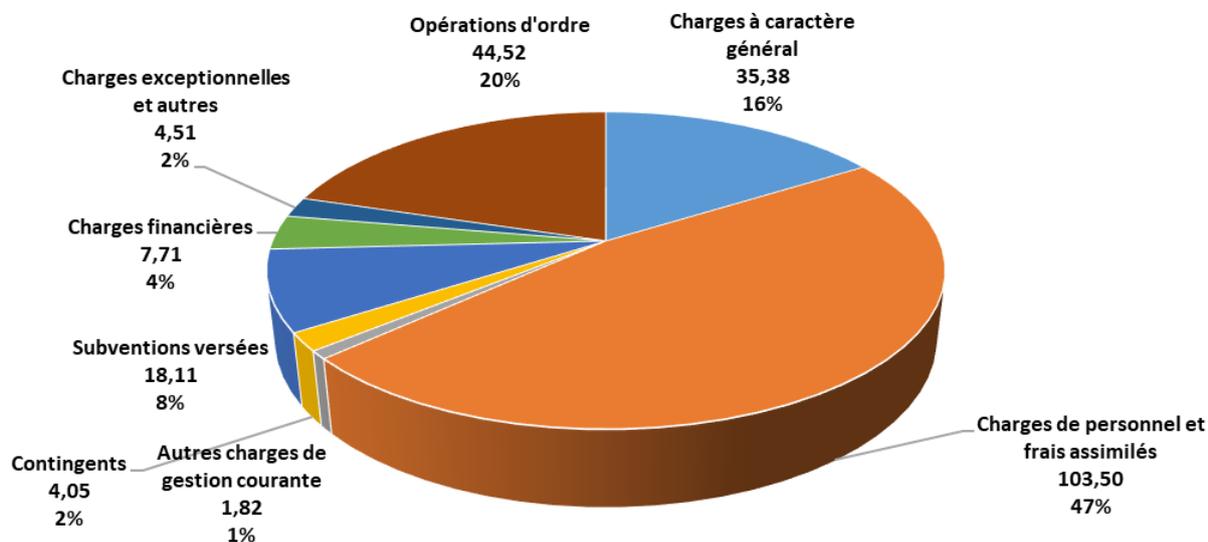


Elles concernent les travaux en régie (0,8 M€) et la quote-part de subventions d'investissement versées transférée au compte de résultat (0,3 M€). Ce poste de recettes est en très légère augmentation par rapport au BP 2021 (+0,135 M€).

## II. Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement représente **219,6 M€ au BP 2022** contre 205,5 M€ en 2021 soit une augmentation de 14,1 M€ (+6,8 %) par rapport au BP 2021. La répartition par nature est présentée ci-dessous.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE EN M€



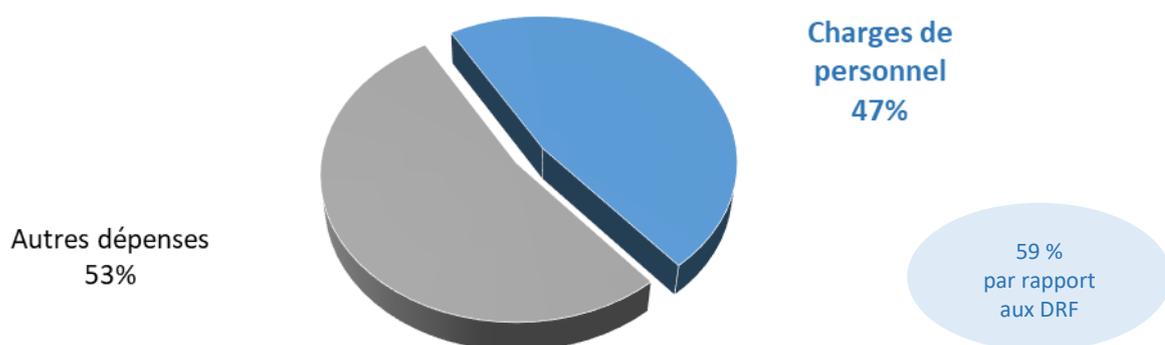
Les mouvements d'ordre de cette section de 44,5 M€ (35,6 M€ au BP 2021) comprennent les dotations aux amortissements (8,7 M€) et le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (35,8 M€). Ces dépenses doivent être défalquées pour déterminer le montant des dépenses réelles budgétaires.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2022 s'élèvent à 175,1 M€ soit une hausse de 3,0% par rapport au BP 2021 (+5,2 M€).

Dépenses réelles de fonctionnement en M€	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
Dépenses de personnel	95,8	96,8	96,6	99,5	99,2	103,5	4	4,0%
Charges à caractère général	32,6	31,3	28	33,9	31,7	35,4	1,5	4,4%
Subventions de fonctionnement	18,6	18,8	19,1	19,7	17,2	18,1	-1,6	-8,1%
Contingents	4	4	4	4	4	4	0	0,0%
Autres dépenses de gestion courantes	1,8	1,9	1,7	2,1	1,9	1,8	-0,3	-14,3%
Charges financières	13,5	12,8	8,4	8,1	8	7,7	-0,4	-4,9%
Charges exceptionnelles	1,5	1,4	2,2	0,4	2,5	0,3	-0,1	-25,0%
Autres dépenses de fonctionnement	1,3	1,5	0,5	2,2	0,4	4,2	2	90,9%
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>168,4</b>	<b>160,4</b>	<b>169,9</b>	<b>164,8</b>	<b>175,1</b>	<b>5,2</b>	<b>3,1%</b>

#### A. Les frais de personnel (103,5 M€)

### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les frais de personnel (103,5 M€) constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Ville de Tours, nécessitant la mise en place d'une stratégie de pilotage de la masse salariale adaptée aux enjeux financiers, économiques et sociaux des politiques menées dans le domaine des ressources humaines. La mutualisation de services entre la Ville et la Métropole depuis 2014 s'est traduite par des mouvements de personnel importants qui se sont stabilisés en 2020.

Les charges de personnel progressent de 4 % entre le BP 2021 (99,5 M€) et le BP 2022 soit + 4 M€ correspondant aux évolutions principales suivantes :

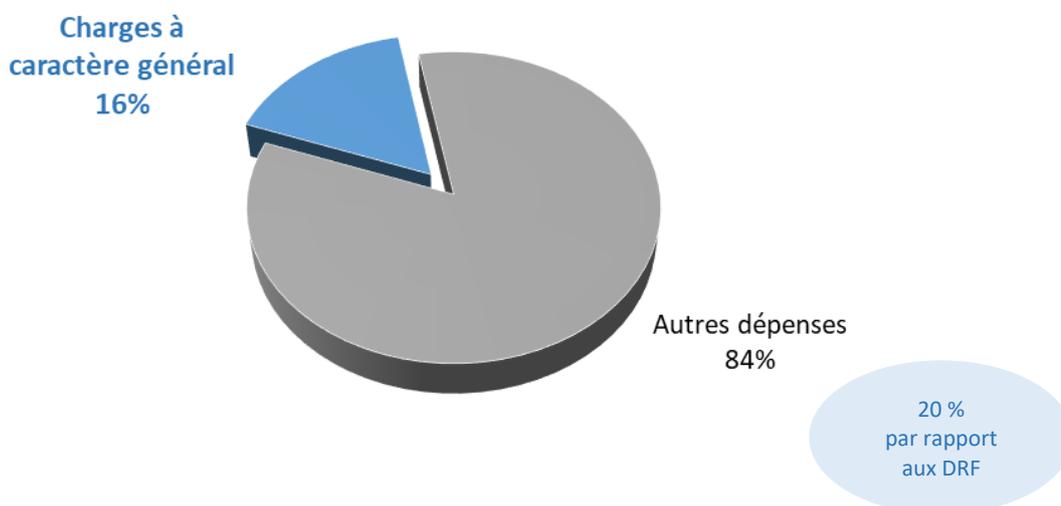
- Une **évolution structurelle de la masse salariale** (Glissement Vieillesse Technicité) liées à des mesures nationales (relèvement du SMIC, révision des grilles indiciaires des agents de catégorie C, prime inflation...) pour 970 k€,
- Un **impact en année pleine des créations de postes effectuées en 2021** et la poursuite des **dépréciations de personnel temporaire** (21) sous contrat depuis plusieurs années pour 1 100 k€,
- Des **créations de postes** (13) indispensables pour la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques municipales dont l'effet sur 2022 est évalué à 500 k€,
- La **mise en œuvre du RIFSEEP** et d'une **enveloppe financière supplémentaire pour la police municipale** pour environ 630 k€.
- L'**évolution de la masse salariale des services métropolitains mutualisés** évaluée à + 350K€ et le renfort en personnel temporaire de 10 postes environ pour faire face à la crise sanitaire.

Le renforcement des services permettra de répondre aux **enjeux de suivi des programmes d'investissement** corrélé à l'application d'un régime indemnitaire qui **considère davantage les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel**.

## B. Les charges à caractère général (35,4 M€)

L'évolution du poste des achats de biens et services (35,4 M€), regroupés dans le chapitre « **charges à caractère général** » **croit de 4,4%** par rapport au BP 2021.

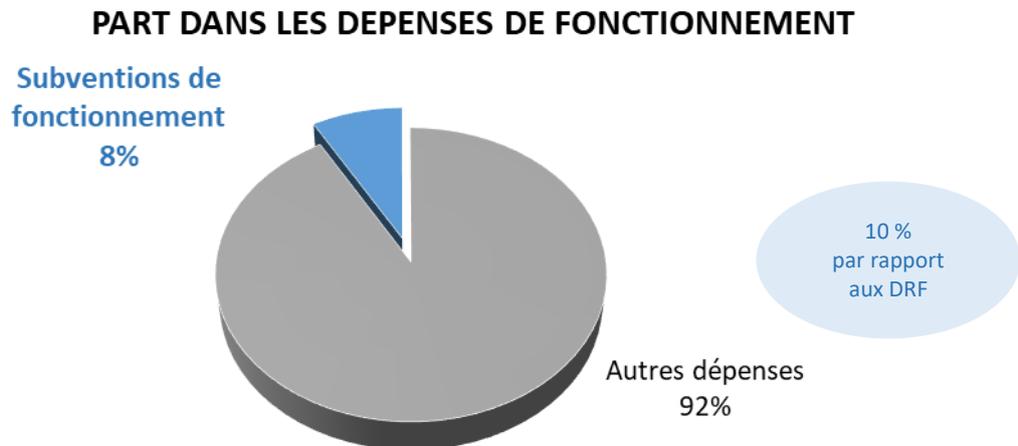
### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



En M€	2018	2019	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et en %	
Achats et variation de stocks	17,0	16,6	15,6	20,3	18,9	21,4	1,1	5,4%
Services extérieurs	9,3	8,3	6,9	6,3	5,7	6,5	0,1	2,3%
Autres services extérieurs	4,6	4,8	3,9	5,7	5,5	5,9	0,2	3,5%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,7	1,6	1,6	1,5	1,6	1,6	0,0	2,7%
<b>TOTAL</b>	<b>32,6</b>	<b>31,3</b>	<b>28,0</b>	<b>33,9</b>	<b>31,7</b>	<b>35,4</b>	<b>1,5</b>	<b>4,4%</b>

L'évolution de ce poste de dépenses renoue avec une activité proche des années précédant la crise sanitaire. Il est prévu l'intégration de nouvelles actions visant à renforcer l'attractivité de la Ville, notamment par le développement d'évènements sportifs et culturels, mais aussi par l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires utilisées par la cuisine centrale. Ce chapitre est également impacté par la progression du prix de l'eau potable et de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie. Aussi, un retour à un niveau de fréquentation des accueils de loisirs tel que celui connu avant 2020 devrait se traduire en 2022 tout en sachant que de nouvelles places ont été ouvertes dès septembre 2021.

### C. Les subventions de fonctionnement (18,1 M€)



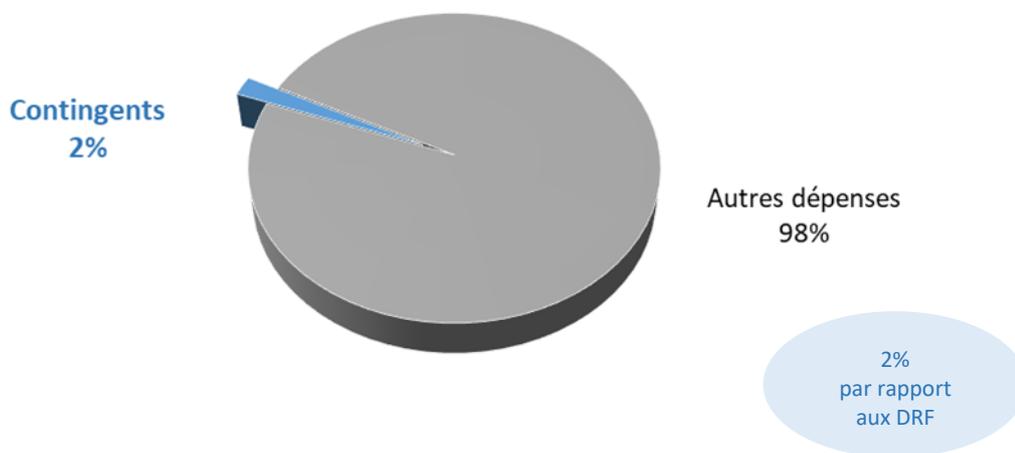
Si le montant des **subventions de fonctionnement** est en diminution (18,1 M€ soit -1,6 M€ par rapport au BP 2021), **le concours financier apporté au secteur associatif reste stable (6,6 M€)**

Ce montant comprend principalement :

- 8,2 M€ de subventions **aux associations et organismes de droit privé**. En raison d'une évolution des relations contractuelles avec Tours Evènements, il n'est plus versé de subvention compensant pour le même montant la redevance d'occupation du Palais des Congrès à cet organisme (-2,1 M€ par rapport au BP 2021) L'enveloppe dédiée aux associations et organismes de droit privé est donc stable par ailleurs.
- 5,9 M€ de subvention au **CCAS**. Cette subvention **progresses de 0,5M€** par rapport au budget 2021 en raison principalement du soutien de la Ville sur les ressources humaines de l'établissement (revalorisation des grilles indiciaires, mise en place du RIFSEEP...);
- 3,6 M€ de subvention au **Grand Théâtre**, traduisant le soutien important de la Ville (67% des financements publics). Le montant 2021 est reconduit pour l'année 2022, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2023.

#### D. Les contingents (4 M€)

##### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

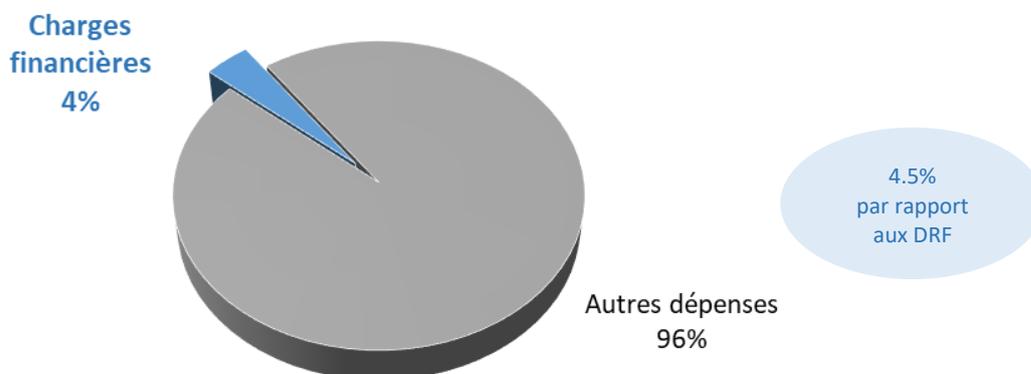


Les **crédits consacrés aux contingents** (4 M€) sont stables par rapport au BP 2021. Les contingents comprennent :

- Le contingent incendie versé au SDIS (2,9 M€). Ce sujet fait l'objet d'une réflexion pour un transfert à la métropole en 2023.
- Les participations aux écoles privées dans le cadre de l'enseignement scolaire (1,1 M€).

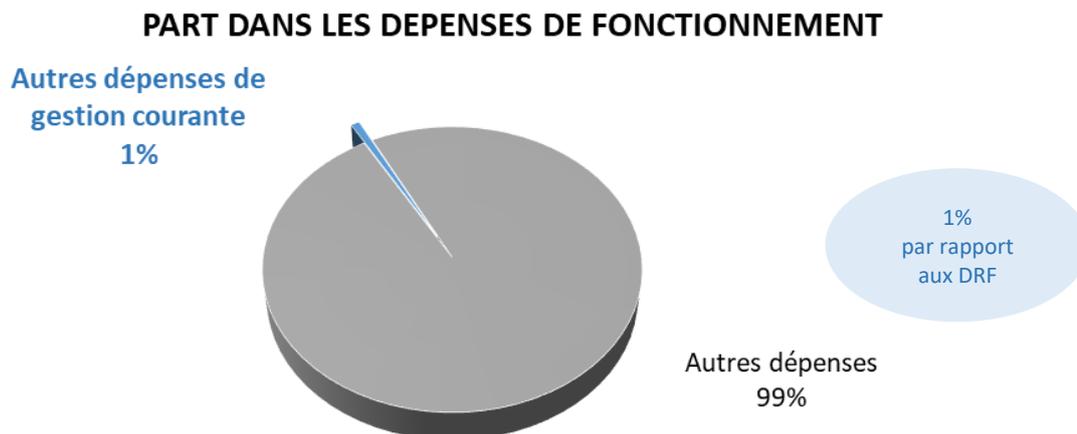
#### E. Les Charges financières (7,7 M€)

##### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



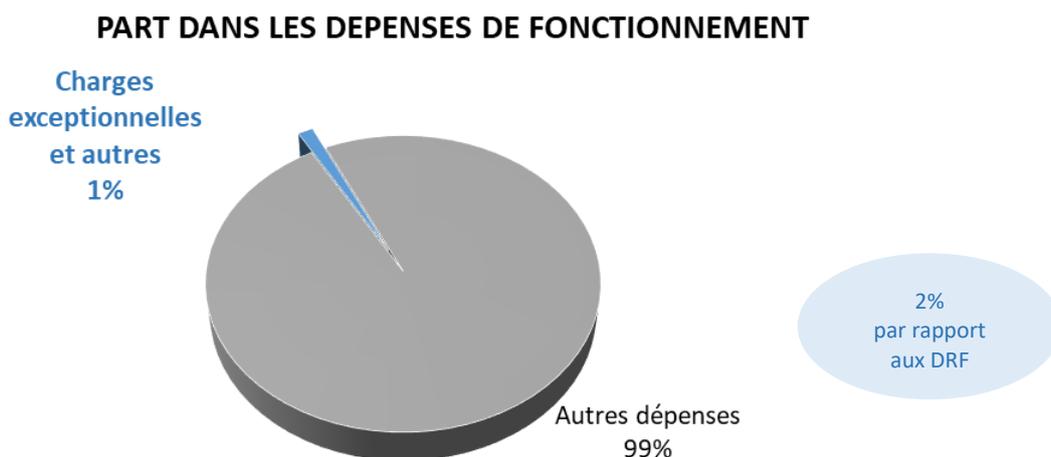
Les **charges financières** (7,71 M€) poursuivent leur recul pour la quatrième année consécutive (-5,4% par rapport au BP 2021) notamment en profitant d'un faible coût de crédit sur les marchés pour le financement des investissements 2021 à 2023. Il est en effet probable que les taux augmentent davantage à compter de 2022. Ainsi, en ayant contracté de nouveaux emprunts fin 2021, la Ville optimise la gestion de sa dette tout en se dotant de moyens pour le financement de son programme d'investissement.

#### F. Les autres dépenses de gestion courante (1,8 M€)



Les **autres dépenses de gestion courante** (1,8 M€) comprennent le versement d'indemnités, de cotisation, de frais de fonctionnement des groupes d'élus et des créances admises en non valeurs éteintes.

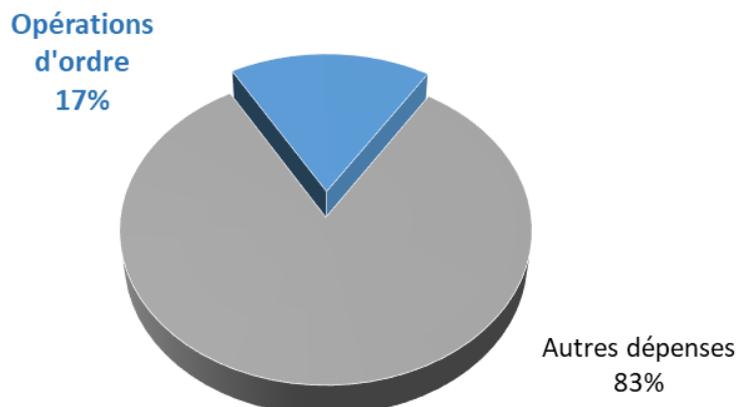
#### G. Les charges exceptionnelles et autres (4,5 M€)



Les **charges exceptionnelles et autres** augmentent de 1,9 M€ par rapport au BP 2021 en raison principalement de l'évolution des dépenses imprévues (+2 M€ par rapport à 2021). Les incertitudes sur l'évolution des prix, notamment de l'énergie lorsque la Ville devra renouveler ses marchés d'approvisionnement pour le second semestre 2022 rendent nécessaire l'inscription de ces crédits de réserve.

## H. Les mouvements d'ordre (44,5 M€)

### PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les **mouvements d'ordre (44,5 M€)**, sont constitués des dotations aux amortissements (8,7 M€) et du prélèvement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement (35,8 M€).

Ils sont en augmentation par rapport au BP 2021 en raison principalement d'un virement à la section d'investissement plus important de 9,0 M€

### III. L'évolution de la situation financière

La **mobilisation des ressources propres** de la collectivité est essentielle pour couvrir les besoins de remboursement de dette et d'investissement. La **maîtrise de la hausse des dépenses** de fonctionnement tout en améliorant le niveau de recettes permettra de dégager plus d'épargne et ancrer la situation financière de la commune dans **une démarche vertueuse**.

Aussi, les **soldes intermédiaires de gestion et les ratios** présentés ci-dessous apportent une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et particulièrement de son épargne (ou autofinancement). De BP 2021 au BP 2022, il est constaté une amélioration des résultats.

En M€	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
Recettes de gestion	179,9	185,9	178,6	186,1	187,9	195,9	9,8	5,24%
Dépenses de gestion	152,7	152,9	148,2	160,5	153,3	166,2	5,7	3,57%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>27,2</b>	<b>33</b>	<b>30,4</b>	<b>25,6</b>	<b>34,5</b>	<b>29,6</b>	<b>4,0</b>	<b>15,67%</b>
Reprise sur provision	0,3	0,7	0,5	0	0,5	0	0,0	
Provision	0,7	0,5	1	0	0,4	0	0,0	
<b>Résultat courant non financier</b>	<b>26,9</b>	<b>33,1</b>	<b>30</b>	<b>25,6</b>	<b>34,6</b>	<b>29,6</b>	<b>4,0</b>	<b>15,67%</b>
Produits financiers	0,6	0,6	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,00%
Charges financières hors IRA	9,9	9,1	8,4	8,1	8	7,7	-0,4	-5,38%
<b>Résultat financier</b>	<b>-9,3</b>	<b>-8,5</b>	<b>-8,1</b>	<b>-7,8</b>	<b>-7,7</b>	<b>-7,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-5,59%</b>
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	1	0,4	1,2	0,5	3,2	0,6	0,1	10,69%
Charges exceptionnelles hors provision	0,8	0,8	1,2	0,4	2,1	0,3	-0,1	-28,57%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>NS</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>17,7</b>	<b>24,1</b>	<b>21,9</b>	<b>17,8</b>	<b>28</b>	<b>22,5</b>	<b>4,7</b>	<b>25,97%</b>
<b>Taux d'autofinancement (CAF / RRF)</b>	<b>9,80%</b>	<b>12,90%</b>	<b>12,10%</b>	<b>9,50%</b>	<b>14,60%</b>	<b>11,40%</b>	<b>1,90%</b>	<b>19,70%</b>

**L'Excédent Brut de Fonctionnement** (EBF) de 29,6 M€ au BP 2022 (25,6 M€ au BP 2021), qui tient compte de la gestion de la collectivité hors élément à caractère exceptionnel et financier, augmente de 15,67 % par rapport au BP 2021.

**Le résultat courant non financier** reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

**Le résultat financier** de -7,4 M€ au BP 2022 (-7,8 M€ au BP 2021) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. Les charges financières poursuivent leur baisse depuis plusieurs années et permettent ainsi d'amoinrir le déficit de ce résultat.

Le résultat exceptionnel de +0,2 M€ au BP 2022 (+0,1 M€ au BP 2021) correspond à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité.

La capacité d'autofinancement (CAF brute) de +22,5 M€ au BP 2022 (+17,8 M€ au BP 2021) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Le taux de CAF brute serait de 11,4 % en 2022 contre 9,5 % au BP 2021.

#### IV. Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé évoluent de + 32,1 M€ soit + 31 % par rapport au BP 2021. Elles comprennent les financements propres d'investissement (20,3%), les subventions d'équipement (17,5 %) et les emprunts souscrits (62,2 %). Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les cessions d'actifs et les autres recettes.

En M€	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
FCTVA	1,9	2,9	3,4	3	2,4	3	0	0,0%
TLE / Taxe d'aménagement	1,2	1,8	1,5	1	1,5	1,5	0,5	50,0%
Cessions d'actifs	3,9	11,9	0,1	1	0,4	2	1	100,0%
Autres recettes d'investissement	0	0,7	0	0	0,1	0	0	
<b>Sous-total financements propres</b>	<b>7,1</b>	<b>17,3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4,3</b>	<b>6,5</b>	1,5	30,0%
Subventions d'équipement reçues	2,5	4,7	4,3	7,5	4,7	5,6	-1,9	-25,3%
Emprunts souscrits	9	5,1	5	12	10	20	8	66,7%
<b>Sous-total financements externes</b>	<b>11,5</b>	<b>9,9</b>	<b>9,3</b>	<b>19,5</b>	<b>14,7</b>	<b>25,6</b>	6,1	31,3%
<b>TOTAL</b>	<b>18,6</b>	<b>27,1</b>	<b>14,3</b>	<b>24,5</b>	<b>19</b>	<b>32,1</b>	<b>7,6</b>	<b>31,0%</b>

Les financements propres d'investissement tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 6,5 M€ au BP 2022 (contre 5,0 M€ au BP 2021), soit une augmentation de 1,5 M€.

Cette évolution provient essentiellement des cessions d'actifs révisées à +1 M€ par rapport au BP 2021.

Par ailleurs, le FCTVA reste stable de BP à BP pour un montant de 3 M€. Pour mémoire, le FCTVA est versé sur justification des dépenses d'investissement réalisées l'année précédente.

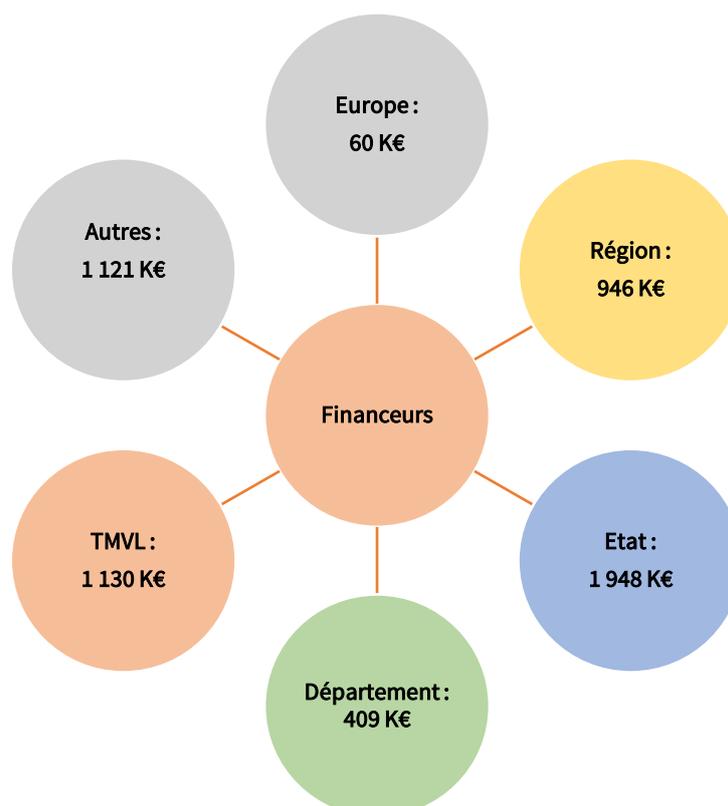
La Taxe d'Aménagement prévue à 1,5 M€ reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, augmente de 0,5 M€.

Les cessions de 2 M€ seront en hausse par rapport à 2021 qui n'a pas été une année propice aux ventes d'immobilisations.

Les **subventions d'équipement reçues** s'élèvent à 5,6 M€ au BP 2022 contre 7,5 M€ au BP 2021 soit - 1,9 M€. Cette prévision correspond aux encaissements escomptés sur 2022 au regard des dépenses réalisées et des modalités de versement fixées dans les dispositifs de financement de nos partenaires.

Pour 2022, elles se répartissent selon les représentations ci-dessous par financeur et par principaux projets.

**Par financeur :**



**Par projet** selon les 10 plus importants financements (représentant 89 % de l'ensemble des subventions d'équipements reçues) :

Financements des projets les plus importants	Montant en €
Centre chorégraphique site Beaumont	1 763 300,00
Aménagement des Hauts de Sainte- Radegonde	846 305,00
Modernisation du stade de la Chambrerie	723 000,00
Installations footballistiques Vallée du Cher	373 346 ,00
Reconstruction du patronage laïque Paul Bert	336 200,00
Plan écoles en transitions –Restructuration du pôle restauration maternelle Jules Ferry	296 800,00
Plan écoles en transitions - rénovation thermique Michelet	245 868,00
Création d'une salle sportive polyvalente au CMS	114 348,00
Aménagement cuisine Crèche Europe -Chateaubriand	163 800,00
Extension salle haltérophilie USTH	159 541,00

L'Etablissement public de coopération intercommunale de rattachement **Tours Métropole Val-de-Loire (TMVL)** apporterait une contribution de 1,1 M€ dont la plupart sera consacrée à la reconstruction du Centre Chorégraphique national de Tours (CCNT), aux installations footballistiques de la Vallée du Cher et la reconstruction du patronage laïque Paul Bert.

Parmi les autres financeurs, les financements provenant de **l'Etat** seraient de **1,9 M€** en 2022. Les principales opérations concernées sont : la reconstruction du Centre Chorégraphique, le patronage laïque Paul Bert, la salle Haltérophilie USTH.

Le **Conseil régional Centre Val-de-Loire** verserait **946 K€** pour la reconstruction du Centre Chorégraphique et la restauration du musée des Beaux-Arts.

Le **Conseil départemental d'Indre-et-Loire** verserait **409 K€** au titre notamment de l'extension de la maternelle Jules Ferry ainsi que la rénovation du musée des Beaux-Arts.

Un acompte de **60 K€** de **fonds européens** (montant total de 130 K€) sur la rénovation thermique de l'école Michelet serait également versé.

Enfin, la rubrique « **Autres** » comprend différents financeurs dont l'apport serait de **1,1 M€** notamment dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) des Hauts de Sainte- Radegonde au titre de la participation financière des opérateurs Eiffage et Nexity Tours Habitat. La CAF verserait également une contribution concernant des sites d'accueil de la petite enfance et de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

L'**emprunt d'équilibre** du BP 2022 s'élève à hauteur de **20 M€**. Des crédits sont en outre prévus au titre des tirages infra-annuels pouvant être réalisés sur les deux emprunts revolving existants (2,4 M€) et dans le cadre des phases de mobilisation revolving des emprunts contractés fin 2021 (15 M€).

L'**excédent de fonctionnement capitalisé** de **15,5 M€** au BP 2022, contre 16,7 M€ au BP 2021, permet de couvrir le déficit d'investissement 2021 sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser. Ces écritures correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Les **opérations d'ordre** s'élèvent à **45,7 M€**. Elles comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (35,8 M€), les dotations aux amortissements (7,8 M€), l'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de refinancement de 2018 et 2019 (0,9 M€) et diverses opérations patrimoniales (1,2 M€).

## V. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses d'équipement avec les travaux en régie (58 %), le remboursement en capital de la dette (29 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (13 %).

Dépenses d'Investissement	2018	2019	2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021 en valeur et %	
En M€								
Dépenses d'équipement	23,8	27,1	23,5	35,8	22,5	41,8	6	16,8%
Remboursement en capital de la dette	13,4	16,6	14,6	15,2	14,8	21,3	6,1	40,1%
Autres dépenses d'investissement	0,4	0,5	0,8	0,6	0,6	9,5	8,9	1483,3%
<b>TOTAL</b>	<b>37,6</b>	<b>44,2</b>	<b>39</b>	<b>51,6</b>	<b>37,9</b>	<b>72,6</b>	<b>21</b>	<b>40,7%</b>

*\*Avec travaux en régie*

Le volume global des **dépenses d'équipement** (études, subventions versées, acquisitions et travaux) prévu pour l'exercice 2022 s'élève à **41,8 M€** en incluant les travaux en régie (0,8 M€). En consolidant ce montant avec les investissements portés par les budgets annexes de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours, des Prestations Cimetières, soit 0,5 M€, le total affecté à l'investissement ressort à **42,3 M€ pour 2022** (contre 36,2 M€ au BP 2021). Ajouté aux dépenses du budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU à gestion de stock (charges à caractère général de 2,7 M€), le montant global des investissements du budget général de la Ville est de 45 M€.

Les dépenses d'équipement hors travaux en régie sont présentées par thématique selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ainsi qu'il suit :

Thématiques PPI période 2022-2032	BP 2022
<b>Projets bâtimentaires</b>	<b>24 974 912,83 €</b>
<b>Ecoles en transitions</b>	<b>2 516 610,94 €</b>
hors NPNRU	1 715 610,94 €
NPNRU	801 000,00 €
<b>Equipements petite enfance</b>	<b>68 019,77 €</b>
<b>Equipements sportifs</b>	<b>6 425 627,45 €</b>
hors NPNRU	4 263 627,45 €
NPNRU	2 162 000,00 €
<b>Equipements culturels</b>	<b>4 513 085,85 €</b>
<b>Politique alimentaire</b>	<b>1 020 000,00 €</b>
<b>Travaux bâtiments divers</b>	<b>10 431 568,82 €</b>
Mise en accessibilité des bâtiments (AdAP)	1 070 000,00 €
Remise en état/GER	9 295 178,82 €
NPNRU (maison des associations)	66 390,00 €
<b>Aménagement/espace public</b>	<b>11 307 658,49 €</b>
<b>Nature en Ville</b>	<b>1 890 227,88 €</b>
Opérations maîtrise d'ouvrage VDT	1 805 227,88 €
Fonds de concours à TMVL	85 000,00 €
Acquisitions foncières (ilots de fraîcheur)	
<b>Voirie/espace public</b>	<b>5 285 306,96 €</b>
Attribution de compensation d'investissement	3 600 000,00 €
Fonds de concours à TMVL	1 316 041,56 €
Stationnement payant (évolution horodateurs)	269 265,40 €
Autres	100 000,00 €
<b>Opérations d'aménagement</b>	<b>4 132 123,65 €</b>
Hors NPNRU	1 535 000,00 €
NPNRU (apports au budget annexe)	2 597 123,65 €
<b>Autres acquisitions et participations</b>	<b>7 624 969,91 €</b>
<b>Ecoles en transitions</b>	<b>800 000,00 €</b>
Plan Numérique Educatif	800 000,00 €
<b>Acquisitions diverses</b>	<b>5 918 999,63 €</b>
Acquisitions foncières	500 000,00 €
Matériels, mobiliers et numérique	5 418 999,63 €
<b>Subventions et participations</b>	<b>905 970,28 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 907 541,23 €</b>

Le montant des **Autorisations de Programme** (AP) à fin 2021 qui recouvrent les études, subventions versées, acquisitions et travaux s'élève à 249,7 M€. Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2022, après révision du montant des AP existantes et vote des nouvelles AP 2022, le montant global des AP s'élève à 242,9 M€.

Le stock d'AP restant à financer en 2022 et les années suivantes s'élève à 172,9 M€.

Les nouvelles AP proposées au BP 2022 sont de 30,5 M€ et représentent 14 M€ des CP 2022. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

Libellé AP	Montant AP
2022-589 Attribution de compensation 2022-2024	3 600 000,00 €
2022-648 Acquisitions foncières 2022-2024	2 750 000,00 €
2022-594 Bâtiments éducation et alimentation 2022-2024	2 494 000,00 €
2022-596 Centre municipal des sports secteur patinoire	1 810 000,00 €
2022-598 Bâtiments divers 2022-2024	1 810 000,00 €
2022-590 Fonds de concours TMVL 2022-2024	1 660 000,00 €
2022-642 Bibliothèques - acquisitions collection 2022-2024	1 600 000,00 €
2022-608 Interventions CVC hors contrat 2022-2024	1 503 000,00 €
2022-595 Sites sportifs 2022-2024	1 145 000,00 €
2022-638 Matériels de transport Parc auto 2022-2024	1 074 200,00 €

Les révisions d'AP existantes proposées au BP 2022 s'élèvent à -0,6 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

**AP révisées à la hausse pour +5,4 M€, dont les principales :**

Libellé AP	Montant AP DM4 2021	Révision AP BP 2022	Montant AP BP 2022
2019 - 312 Stratégie numérique des écoles	1 711 078,00 €	2 446 888,92 €	4 157 966,92 €
2019 - 377 Ecoles en transition - NPNRU - Ecole Michelet	1 305 000,00 €	622 200,00 €	1 927 200,00 €
2020 - 514 Ecoles en transition - Etudes	620 528,40 €	583 164,00 €	1 203 692,40 €
2020 - 498 Production énergie renouvelable ou de récupération	567 000,00 €	539 800,00 €	1 106 800,00 €
2019 - 355 Muséum d'histoires naturelles - climatisation	154 000,00 €	396 000,00 €	550 000,00 €
2021 - 539 Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles	1 000 000,00 €	137 000,00 €	1 137 000,00 €
2020 - 501 Projet IAM Gestion des identités	80 000,00 €	118 000,00 €	198 000,00 €
2021 - 535 Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) 2021	238 950,00 €	101 800,00 €	340 750,00 €
2021 - 555 Schéma directeur numérique	120 000,00 €	85 500,00 €	205 500,00 €
2021 - 587 Opération d'aménagement NPNRU	5 030 000,00 €	84 273,65 €	5 114 273,65 €

AP révisées à la baisse pour -6 M€, dont les principales :

Libellé AP	Montant AP DM4 2021	Révision AP BP 2022	Montant AP BP 2022
2019 - 301 Acquisitions foncières	4 262 000,00 €	-1 652 596,37 €	2 609 403,63 €
2019 - 255 Amélioration performance énergétique	1 148 000,00 €	-1 009 130,58 €	138 869,42 €
2016 - 190 Mise en lumière du patrimoine de la Ville	4 450 000,00 €	-700 000,00 €	3 750 000,00 €
2019 - 399 Aménagement entrée historique de Tours (Porte de Loire)	385 680,00 €	-303 680,00 €	82 000,00 €
2019 - 253 Réglementation légionnelle	586 000,00 €	-286 500,00 €	299 500,00 €
2019 - 370 Refonte plateforme applicative Enfance et Petite Enfance	447 120,00 €	-237 017,60 €	210 102,40 €
2019 - 385 Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul Bert	3 320 000,00 €	-201 000,00 €	3 119 000,00 €
2021 - 532 Secteur éducation 2021	1 535 000,00 €	-187 839,21 €	1 347 160,79 €
2019 - 403 Travaux site de la Milletière	454 344,24 €	-180 280,90 €	274 063,34 €
2020 - 517 Etudes - acquisitions - travaux 2021	484 200,00 €	-172 131,83 €	312 068,17 €

Les dépenses d'équipement et les subventions attendues sont présentées en annexe de ce document.

Ratio de couverture des ACP au BP 2022	Montant
Capacité d'investissement de la Ville (= Dépenses d'équipement réalisées 2021 - Chap 20, 204, 21, 23)	21 824 502,59 €
Reste à financer (périmètre des dépenses d'équipement)	165 675 290,50 €
<b>Ratio de couverture = reste à financer / capacité d'investissement de la Ville</b>	<b>7,6 années</b>

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes. Il serait à 7,6 années au BP 2022, ratio qui sera actualisé au regard du réalisé 2022 d'autant que le niveau d'investissement devrait être supérieur aux années précédentes par la mise en œuvre du PPI et une crise sanitaire qui impacterait moins l'activité.

L'ensemble des données sur les autorisations de programme figure dans l'annexe dédiée de la maquette budgétaire du BP 2022.

**Le montant du capital de la dette remboursée** en 2022 s'élève à 16,3 M€ (15,2 M€ au BP 2021). Il est rappelé que ce montant doit être couvert par le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement et des ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts (voir article L.1612-4 du CGCT). Les crédits en dépenses liés à la dette comprennent également 5 M€ au titre d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts souscrits à des conditions moins favorables que ceux souscrits en 2021 et 17,4 M€ au titre des remboursements infra-annuels pouvant être réalisés sur les 2 emprunts revolving existants (2,4 M€) et dans le cadre des phases de mobilisation revolving des emprunts contractés fin 2021 (15 M€).

**Les autres dépenses d'investissement** réelles (9,5 M€) comprennent principalement l'apurement du compte 1069 qui, pour permettre le passage de la collectivité en M57, nécessite l'émission d'un mandat au compte 1068 d'un montant de 6,4 M€. Elles comprennent également le versement de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU de 2,6 M€ ainsi que la dernière année de participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale (0,35 M€). L'adhésion de la Ville lui a permis de bénéficier de taux de financement très compétitifs sur le marché. Enfin, sont également prévus les apports en capitaux à la SCIC TFC (0,1 M€) et à la future SPL Efficacité Energétique (0,3 M€).

**Les opérations d'ordre** s'élèvent à 2,2 M€. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,8 M€), des subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (0,3 M€) et diverses opérations patrimoniales (1,1 M€) ainsi que l'étalement des pénalités de remboursement liées aux refinancements de 2018 et 2019 (sur le compte 4817 pour 928 000 €).

## VI. L'encours de la dette

Depuis quelques années, **les indicateurs relatifs à la dette de la Ville de Tours s'améliorent**. Son taux moyen est élevé mais suit une tendance de baisse continue. De cette **dette entièrement saine**, la Ville présente en outre une **solvabilité financière satisfaisante** lui garantissant une qualité de signature pour ses futurs emprunts et donc la mise à disposition assurée de liquidité.

En K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution Valeur BP22/BP 21	Evolution % BP22/BP21
Intérêts de la dette	9 878	9 099	8 364	8 150	7 970	7 711	-438	-5,4%
Remboursement du capital	13 441	16 572	14 586	15 206	14 836	21 284	6 079	40,0%
<b>Annuité de la dette</b>	<b>23 319</b>	<b>25 671</b>	<b>22 950</b>	<b>23 355</b>	<b>22 807</b>	<b>28 996</b>	<b>5 640</b>	<b>24,2%</b>
Emprunts souscrits	9 036	5 145	5 030	12 000	10 030	20 000	8 000	66,7%
IRA capitalisée	3 600	3 691	0	0	0	0		
<b>Variation de l'endettement</b>	<b>-805</b>	<b>-7 736</b>	<b>-9 556</b>	<b>-3 206</b>	<b>-4 807</b>	<b>-1 284</b>	<b>1 921</b>	<b>-59,9%</b>
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>218 459</b>	<b>210 727</b>	<b>201 171</b>	<b>197 965</b>	<b>196 365</b>	<b>195 080</b>	<b>-2 885</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Taux moyen de la dette au 01/01/N hors IRA</b>	<b>4,50%</b>	<b>4,16%</b>	<b>3,97%</b>	<b>4,05%</b>	<b>3,96%</b>	<b>3,93%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-3,1%</b>
Taux moyen de la dette au 31/12/N hors IRA	4,52%	4,32%	4,16%	4,12%	4,06%	3,95%	-0,2%	-4,0%
Annuité / RRF	12,83%	13,69%	12,71%	12,49%	11,89%	14,74%	2,2%	18,0%
<b>Encours de dette / RRF</b>	<b>120,18%</b>	<b>112,40%</b>	<b>111,42%</b>	<b>105,89%</b>	<b>102,36%</b>	<b>99,15%</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Encours de dette / CAF</b>	<b>12,3 ans</b>	<b>8,7 ans</b>	<b>9,2 ans</b>	<b>11,1 ans</b>	<b>7,0 ans</b>	<b>8,7 ans</b>	<b>-2,4 ans</b>	<b>-21,8%</b>
<b>Encours de dette en € / hab.</b>	<b>1 564</b>	<b>1 506</b>	<b>1 451</b>	<b>1 422</b>	<b>1 410</b>	<b>1 401</b>	<b>-21</b>	<b>0</b>

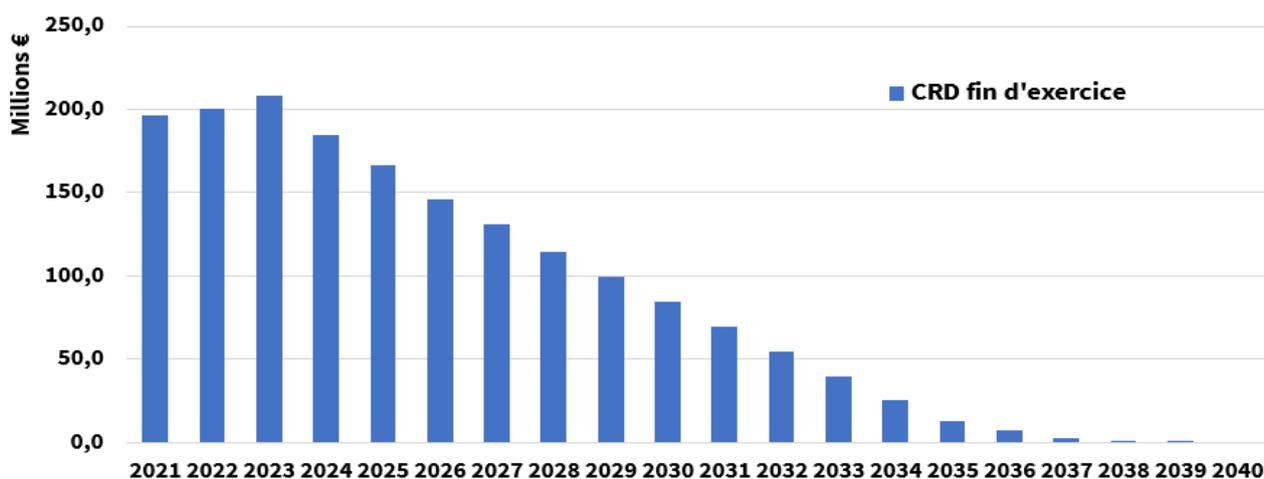
Face à ce panorama sur la gestion de la dette, il ressort :

- Une **baisse de l'encours** de 23,4 M€ depuis 2018 soit - 163 € par habitant,
- Un **taux moyen sous le seuil de 4%**,
- Un **encours au BP 2022 inférieur aux recettes réelles de fonctionnement**,
- Une **capacité de désendettement inférieure à 10 ans** depuis 2019 et maintenue en 2022.

La **dette recule de façon historique en étant sous la barre des 200 M€** et s'allège par conséquent avec une diminution de 163 € par habitant depuis 2018 même si elle reste à un niveau supérieur aux communes de plus de 10 000 habitants hors Paris (1 061 €/hab. en 2020 selon la DGCL depuis des données DGFIP) et de plus de 100 000 habitants (1 106 €/hab. en 2020, source DGFIP).

Comme précisé dans le ROB 2022, notre collectivité s'est fixée comme priorité de **rénover son parc immobilier en utilisant la dette comme l'un des leviers pour atteindre cet objectif tout en veillant à maîtriser le niveau d'encours** à la fin du mandat sous le seuil de 200 M€. Dans une optique de gestion optimisée des deniers publics, **elle a saisi stratégiquement l'opportunité de figer les conditions favorables du marché** sur les deux prochaines années afin de permettre un financement des investissements sur trois ans à moindre coût. C'est ainsi qu'une mobilisation d'emprunt de 55 M€ entrera dans l'encours au fur et à mesure des besoins en phase avec la volonté d'accroître les investissements dès à présent et sur le long terme (cf. PPI).

### Evolution de l'encours de la dette actuelle



**Fin 2021, l'encours de la dette de la Ville de Tours est de 196,3 M€** correspondant au capital restant dû de 38 emprunts contractés sur le budget principal dont 5 mobilisables d'ici fin 2023. A ce jour, seul l'un de ces emprunts a été partiellement mobilisé à hauteur de 5 M€ sur l'exercice 2021 soit 34 emprunts reflétant l'encours.

En dépit d'une dette à taux fixe et coûteuse, notre commune s'efforce de **diversifier son partenariat** avec les établissements bancaires et de **renforcer sa solvabilité financière** pour mieux préparer les actions portant sur la gestion active de sa dette.

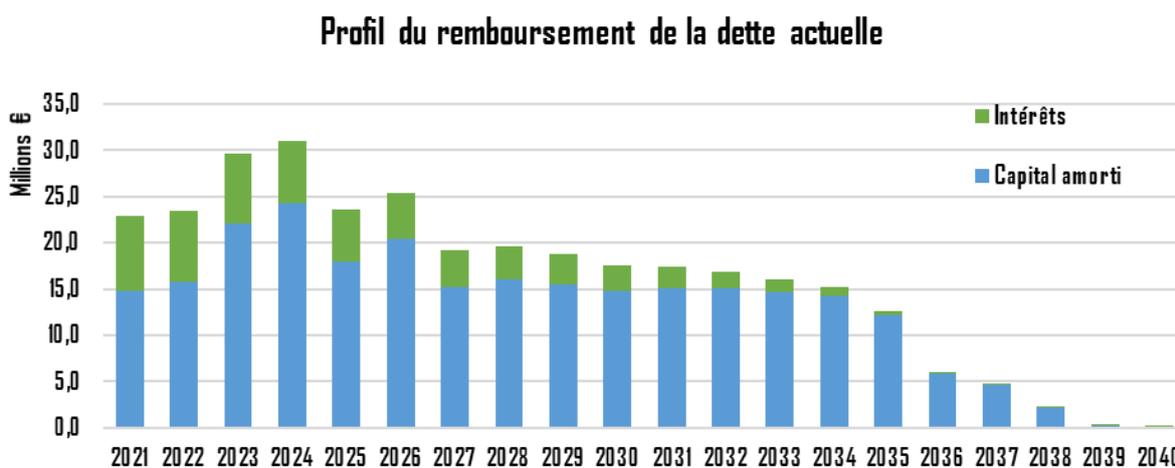
## A. La structure de la dette de la Ville

La dette comprend en majorité des emprunts classiques (68,8 %) mais aussi une part importante d'émissions obligataires à remboursement in fine (28,7 %) malgré deux refinancements intervenus en 2018 et 2019 sur respectivement les échéances 2026 et 2025. Il reste 2 emprunts revolving qui arrivent à échéance en 2022. Le 3<sup>e</sup> concerne un nouvel emprunt tiré en partie fin 2021 auprès de la Banque postale pour lequel la phase de mobilisation s'utilise comme une ligne de trésorerie (tirages et remboursements). Il basculera en cours d'année 2022 en emprunt classique.

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	27	131 095 386 €	3,36%
Emprunts obligataires	4	57 800 000 €	5,93%
Revolving	3	7 439 404 €	0,29%
<b>Total dette au 31/12/2021</b>	<b>34</b>	<b>196 334 790 €</b>	<b>4,00%</b>

### 1. Le profil des annuités de l'encours et son remboursement

Les annuités ci-dessous présentent l'échéancier du remboursement en capital de la dette couplé avec le paiement des intérêts en tenant compte des emprunts contractés au 31/12/2021.



Les annuités de 2023 et 2024 sont les plus importantes du fait principalement d'un remboursement en capital des emprunts obligataires avec amortissement in fine. Les choix de la collectivité en matière d'activation de leviers permettent de retrouver des marges financières pour financer les futurs investissements et absorber le mur de la dette.

Sur 2021, le désendettement s'est poursuivi avec une baisse de l'encours de -4,8 M€.

Pour 2022, il est projeté une dette autour de 200 M€ mais qui pourrait être inférieure à 2021 tenant compte du niveau de l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2022 à hauteur de 20 M€, du remboursement du capital de la dette prévu au BP 2022 à hauteur de 16,3 M€ et d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts souscrits à des conditions moins favorables que ceux

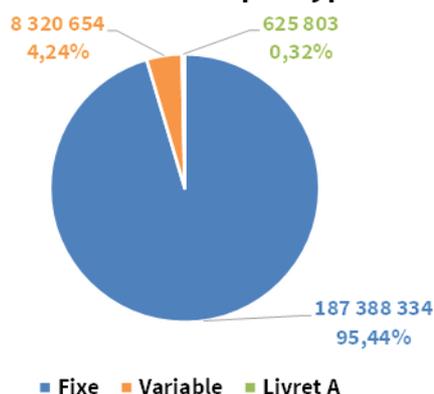
souscrits en 2021. A ce titre, des crédits à hauteur de 5 M€ sont également prévus au BP 2022 (cf. projections sur 2022).

## 2. Une indexation de la dette quasi-exclusivement à taux fixe et sans risque

Fin 2021, **les emprunts sont à 95,4 % à taux fixe**. Cette répartition n'a pas récemment évolué puisque les taux fixes sont très compétitifs par rapport aux autres indices.

Type	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4,17%
Variable	0,34%
Livret A	1,06%
<b>Ensemble des risques fin 2021</b>	<b>4,00%</b>

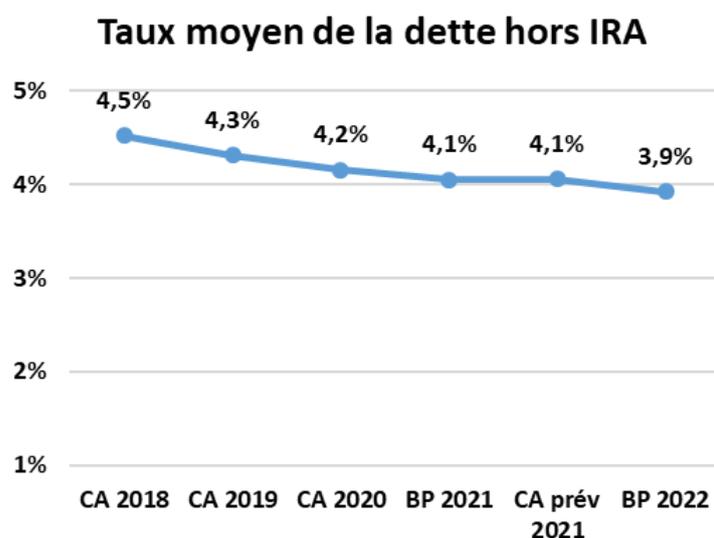
**Encours de dette fin 2021 par type de risque**



Par ailleurs, la répartition des risques selon la **Charte de bonne conduite**, positionne, au 31 décembre 2021, **100% de l'encours de la dette en risque faible** (1A).

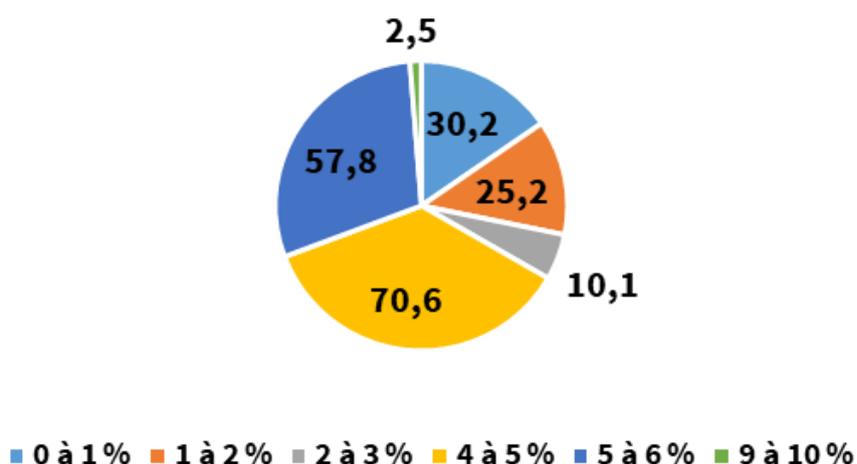
### 3. Une dette à taux élevé

Les **2/3 de l'encours** de la dette sont **supérieurs au taux moyen de 4%** avec une concentration sur les tranches 4 à 5% et 5 à 6%. La durée résiduelle des emprunts de la première tranche évoquée (4 à 5 %) est inférieure à 5 ans. En revanche, pour la 2e tranche (5 à 6 %), la durée court pour certains emprunts jusqu'à 13,5 ans. Au BP 2022, le taux moyen diminue pour atteindre 3,9 % en fonction des prévisions sachant que tout nouvel emprunt qui entrera dans l'encours de la dette à des taux très bas accentuera cette tendance.



*\*Prise en compte de l'encours de la dette au 01/01/N (BP) ou au 31/12/N (CA) et des intérêts prévus (BP) ou réalisés (CA)*

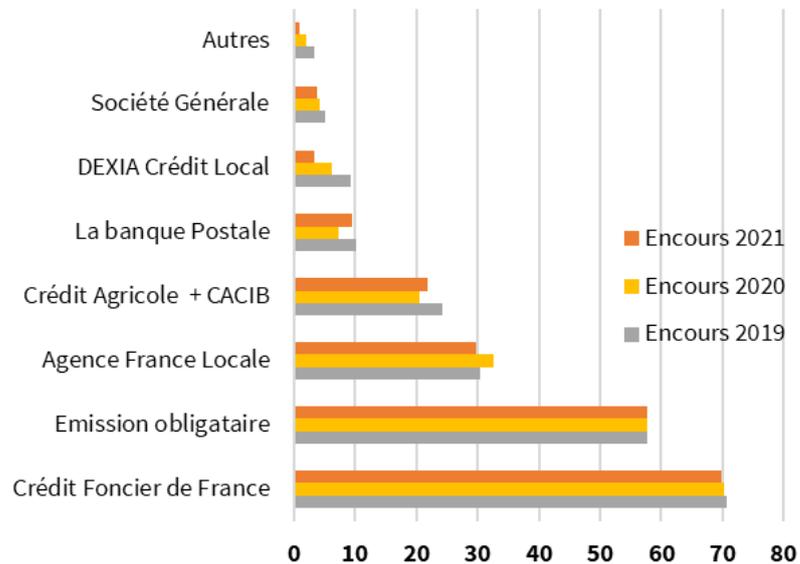
#### Capital restant dû fin 2021 en M€ par tranche de taux



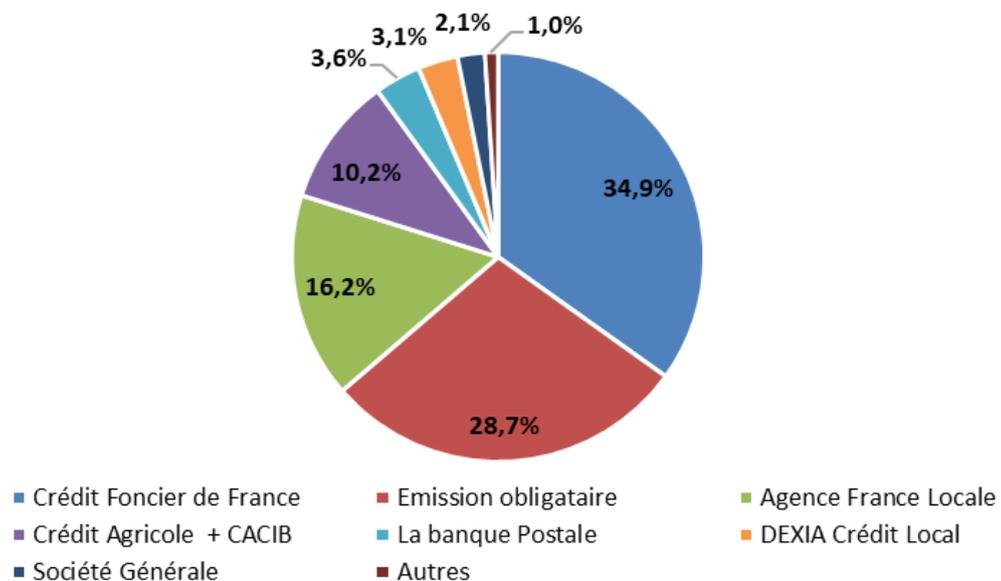
## B. La poursuite du développement de la diversité du partenariat

Pour ses besoins de financement, la Ville **diversifie ses relations contractuelles avec les partenaires bancaires** dans le but de diminuer les risques financiers et d'obtenir les meilleures offres avec nos financeurs.

### Evolution de la répartition par prêteur



### Répartition des prêteurs 2021



Au BP 2022, 20 M€ d'emprunts sont inscrits en recette d'investissement correspondant à l'entrée dans l'encours de la dette de 15 M€ de la Banque Postale (lot 1 et 2 de la dernière consultation) et de 5M€ du Crédit Mutuel (lot 2 de la dernière consultation).

Le Crédit Foncier est présent à hauteur de 35 % de l'encours suivi des émissions obligataires à hauteur de 29 % **soit quasiment les 2/3 de l'encours 2021**.

L'Agence France Locale détient une part de 16 % et **progressera dans l'encours de la dette** de la Ville à court terme suite à la contraction d'un emprunt de 20M€ fin décembre 2021.

Par ailleurs, le Crédit Agricole et CACIB comprennent 10 % de la dette en progression suite à un contrat signé fin 2020.

Parmi les autres partenaires bancaires, **la Banque Postale augmentera sa part** suite à la contraction récente de 3 emprunts représentant 30 M€ au total. Actuellement, 5M€ sont inscrits dans l'encours de la dette.

Aussi, le **Crédit Mutuel** fera son entrée pour un montant de 5 M€.

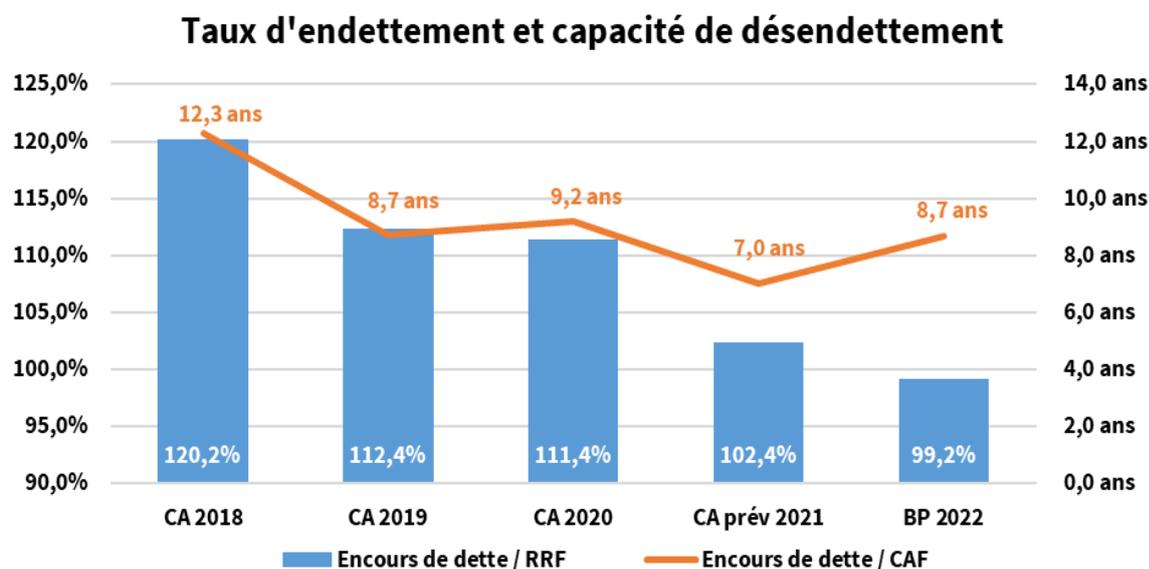
Depuis 2018, la Ville ne dispose plus de contrats de swaps, les deux derniers sont arrivés à échéance en mars 2017.

### C. Une solvabilité financière en amélioration

Le **taux d'endettement** (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) diminue, ce qui indique que la charge de la dette de la Ville est moins importante par rapport à son niveau de ressources. Au BP 2022, il passe même historiquement en deçà de 100% traduisant un endettement inférieur aux recettes réelles de fonctionnement.

Aussi, la **capacité de désendettement** (encours de dette / CAF brute) qui mesure le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de sa capacité d'autofinancement brute, baisse en 2021 (cf. graphique ci-dessous).

Elle est **de 8,7 ans au BP 2022** contre 11,1 ans au BP 2021 correspondant à **une bonne solvabilité financière** comme l'indique l'échelle ci-dessous. Pour rappel le graphe ci-dessous présente des ratios en CA sur les années antérieures à comparer au BP pour 2022.



## D. Les actions réalisées en 2021 impactant 2022 et celles réalisables en 2022

Suite à la consultation bancaire lancée à l'automne 2021, **5 contrats d'emprunts de 15 ans à taux fixe** ont été signés à des conditions financières très favorables :

- Emprunt de 10 M€ à 0,56% auprès de la Banque Postale à mobiliser avant fin mai 2022,
- Emprunts de 15 M€ à 0,61% auprès de la Banque Postale et de 5 M€ à 0,65% auprès du Crédit Mutuel à mobiliser avant fin novembre 2022,
- Emprunts de 10 M€ à 0,71% auprès de la Banque Postale et de 20 M€ à 0,79% auprès de l'Agence France Locale à mobiliser avant fin novembre 2023.

Après remboursement de la dette sur la période 2021-2023, l'économie de frais financiers sera de l'ordre de 1,2 M€ alors que la dette nouvelle ne générera qu'environ 0,3 M€. Le gain est donc d'environ 1 M€.

Ces emprunts pouvant être mobilisés progressivement et permettant des remboursements temporaires infra-annuels, ils permettront de disposer au fur et à mesure de suffisamment de trésorerie **sans nécessité de recourir à un financement de court terme** auprès d'un établissement bancaire (ligne de trésorerie). La Ville poursuit **une gestion optimisée de sa dette en faisant entrer progressivement les emprunts récemment signés dans l'encours au rythme de la réalisation des investissements**.

Pour 2022, des remboursements anticipés d'emprunts sont également à l'étude dans l'objectif à la fois de maîtriser l'encours de la dette tout en générant un gain financier sur les frais financiers que la Ville n'aurait pas à supporter.

## E. La gestion de trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour **pallier une insuffisance momentanée de trésorerie**.

Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire, seuls les frais financiers (intérêts ou frais de dossier par exemple) et les tirages et remboursements infra-annuels sont inscrits au budget. Le remboursement des tirages effectués sur la ligne de trésorerie doit obligatoirement être réalisé en totalité au 31 décembre de l'année.

Pour 2022 et 2023, la Ville pourrait mobiliser une ligne de trésorerie pour une durée d'un an à destination de la **régie autonome du Grand Théâtre de Tours**. Cette décision sera prise en fonction de sa situation financière. Il n'est par ailleurs pas prévu de mobiliser une ligne de trésorerie pour le budget principal pour les raisons évoquées précédemment.

## VII. Les budgets annexes

### A. Le budget annexe de la Régie autonome du Grand théâtre de Tours

Le budget du Grand Théâtre de Tours s'équilibre en recettes et dépenses à **7,4 M€** réparties comme suit :

- **7,2 M€ pour la section de fonctionnement** (dont 0,58 M€ d'excédent reporté) ;
- **0,2 M€ pour la section d'investissement** (dont 0,5 M€ d'excédent reporté).

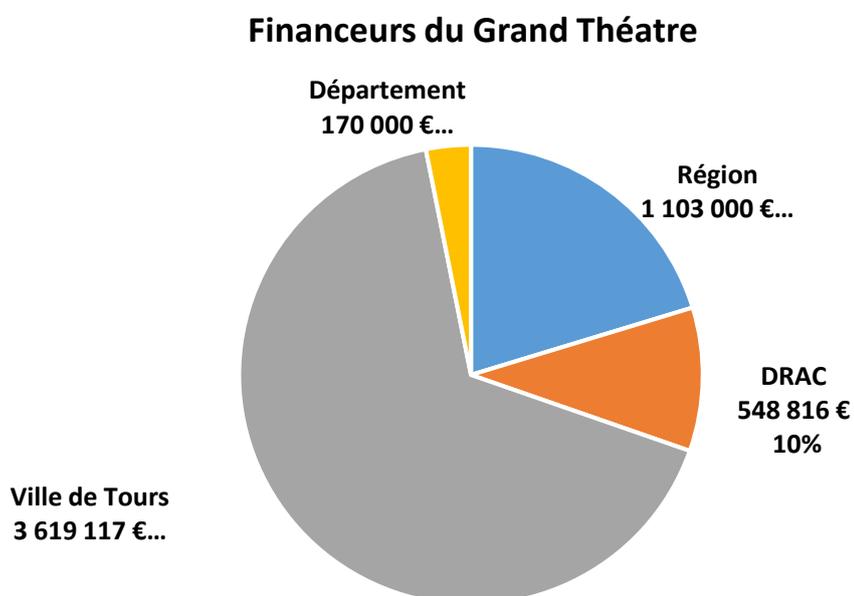
En K€

Chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021	
							Valeur	%
<b>Section Fonctionnement</b>								
002 - Résultat de fonctionnement reporté								
011 - Charges à caractère général	990	887	686	1 246	1 229	1 261	15	1,2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 303	5 377	4 703	4 956	4 681	5 777	820	16,6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58	57	74	68	77	107	39	58,3%
65 - Autres charges de gestion courante	28	48	12	37	16	40	3	9,5%
66 - Charges financières	0	1	0	2	0	1	-2	-75,0%
67 - Charges exceptionnelles	1	1	209	18	18	10	-8	-45,7%
022 - Dépenses imprévues		0	0	0	0	0	0	
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	40	40	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 381</b>	<b>6 371</b>	<b>5 685</b>	<b>6 327</b>	<b>6 021</b>	<b>7 235</b>	<b>908</b>	<b>14,4%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	316	0	585	269	85,0%
013 - Atténuations de charges	12	5	10	6	213	0	-6	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	892	907	223	491	598	939	448	91,2%
74 - Dotations et participations	5 288	5 384	5 383	5 419	5 416	5 441	22	0,4%
- dont subvention de la Ville	3 459	3 539	0	3 619	3 619	3 619	0	0,0%
- dont autres	1 829	1 845	0	1 800	1 797	1 822	22	1,2%
75 - Autres produits de gestion courante	50	25	10	10	14	20	10	100,0%
77 - Produits exceptionnels	83	72	36	85	49	250	165	194,1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 325</b>	<b>6 392</b>	<b>5 661</b>	<b>6 327</b>	<b>6 289</b>	<b>7 235</b>	<b>908</b>	<b>14,4%</b>

De BP à BP, les **recettes de fonctionnement augmentent de 0,9 M€** soit +14,4%. Cette évolution s'explique notamment par les bons résultats de l'exercice 2021. En effet, le résultat de fonctionnement reporté passe de 0,3 M€ à 0,6 M€ en 2022. Par ailleurs, une **augmentation des recettes de la billetterie** est attendue (+91% par rapport au BP2021) en raison de l'élargissement de l'offre de spectacles, de l'augmentation des tarifs, d'un retour des jauges à 100% ainsi qu'une ouverture de l'établissement toute l'année (contrairement à 2021 durant laquelle le Grand Théâtre a dû fermer ses portes du 1<sup>er</sup> janvier au 18 mai 2021). Egalement, des **recettes de mécénat plus importantes** sont attendues cette année.

Le budget est ainsi financé principalement par des subventions versées par des partenaires publics à hauteur de 85 % et pourra être complété par un apport en mécénat estimé à 250 000 € en 2022.

La répartition des participations est la suivante :



Le principal poste de dépenses de ce budget est constitué des charges de personnel soit 5,8 M€, en augmentation de 16,6% par rapport au BP 2021. La production de spectacles a été perturbée l'année passée, ce qui a eu une conséquence sur les niveaux de rémunération du personnel concerné. Aussi, la progression en 2022 traduit le retour à une année d'activité normale et l'ambition de la programmation artistique 2022.

Les charges à caractère général progressent légèrement en fonction de l'inflation et de la consolidation de la mise en place d'une stratégie de développement des coproductions de spectacles lyriques.

En K€

Chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA prév 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021	
							Valeur	%
<b>Section Investissement</b>								
20 - Immobilisations incorporelles	0	0	10	0	0	10	10	
21 - Immobilisations corporelles	33	48	43	109	91	189	79	72,8%
020 - Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>109</b>	<b>91</b>	<b>199</b>	<b>90</b>	<b>82,3%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	42	0	52	10	25,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement	0	0	0	0	24	0	0	
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58	57	74	68	77	107	39	58,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	40	40	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>74</b>	<b>109</b>	<b>101</b>	<b>199</b>	<b>90</b>	<b>82,3%</b>

Les **recettes d'investissement** sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements (107 K€), de l'excédent d'investissement reporté prévisionnel (52 K€) et d'un virement de la section de fonctionnement (40K€).

Les **dépenses d'investissement** (199 K€) regroupent principalement des acquisitions nécessaires au fonctionnement de l'établissement :

- Equipement en outils de gestion : matériel informatique, téléphonique, logiciel de planification des spectacles ;
- Renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- Matériel destiné à l'entretien des 8 000 m<sup>2</sup> du bâtiment ;
- Achat d'équipements conformes au parc de matériel standard de la profession ;
- Renouvellement et acquisition d'instruments de musique.

## B. Le budget annexe des prestations Cimetières

Le budget des prestations cimetières s'équilibre en recettes et dépenses à **0,7 M€** réparties comme suit :

- **0,3 M€ pour la section de fonctionnement** (dont 0,58 M€ d'excédent reporté) ;
- **0,4 M€ pour la section d'investissement** (dont 0,5 M€ d'excédent reporté).

EN K€

Chapitre	2018	2019	2020	BP 2021	CA prev 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/2021	
							Valeur	%
<b>Section de fonctionnement</b>								
002 - Résultat d'exploitation reporté	0	0	0	0	0	0	0	
011 - Charges à caractère général	92	125	182	198	197	199,5	1,5	0,8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65	37	26	30	30	31	1	3,3%
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	0,5	0	0,5	0	
022 - Dépenses imprévues	0	0	0	11	0	0	-11	-100,0%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	89	0	65	-24	-27,0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>158</b>	<b>162</b>	<b>208</b>	<b>329</b>	<b>227</b>	<b>296</b>	<b>-33</b>	<b>-10,0%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté	0	0	0	104	0	92	-12	-11,5%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	203	239	248	225	211	204	-21	-9,3%
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels	0	5	0	0	5	0	0	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>203</b>	<b>244</b>	<b>248</b>	<b>329</b>	<b>215</b>	<b>296</b>	<b>-33</b>	<b>-10,0%</b>

Le budget annexe des prestations cimetières, service public à caractère industriel et commercial, concerne les prestations facturées aux familles telles que les inhumations, dispersions, exhumations, creusements de fosses et constructions de caveaux qui **peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé**.

Les **recettes de fonctionnement** présentent un excédent reporté en baisse de 10,0 % par rapport au BP 2021 reflétant le résultat négatif (-12 K€) de l'exercice 2021. Les produits et prestations de services diminuent de 9,3 % pour retrouver le niveau de 2018.

Les **dépenses de fonctionnement** diminuent du même ordre en lien avec un virement vers la section d'investissement plus faible qu'au BP 2021 (- 24 K€).

Les charges à caractère général sont stables. Il est prévu l'achat des matériaux et équipements, principalement sable et caveaux et la formation des agents.

Il est par ailleurs prévu un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 65 K€ afin de financer les projets d'acquisitions.

Afin d'assurer les missions et l'aménagement des emplacements, des investissements pour des engins de travaux sont également nécessaires. L'investissement inclut donc principalement l'achat de véhicules lourds à renouveler (camions et mini-pelle).

En K€

Chapitre	2018	2019	2020	BP 2021	CA prev 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/2021	
							Valeur	%
<b>Section d'investissement</b>								
020 - Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	
20 - Immobilisations incorporelles	0	1	0	0	0	20	20	
21 - Immobilisations corporelles	4	6	35	364	10	341	-23	-6,3%
23 - Immobilisations en cours	0	0	0	0			0	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>35</b>	<b>364</b>	<b>10</b>	<b>361</b>	<b>-3</b>	<b>-0,8%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	245		265	20	8,2%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65	37	26	30	30	31	1	3,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	89	0	65	-24	-27,0%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65</b>	<b>37</b>	<b>26</b>	<b>364</b>	<b>30</b>	<b>361</b>	<b>-3</b>	<b>-0,8%</b>

L'AP 2021-520 d'un montant global de de 600 000 € pour trois ans comprend les **achats de véhicules**. Les livraisons prévues en 2022 permettront le remplacement :

- De deux pelles hydrauliques par une grosse pelleuse pour 250 k€ ;
- D'un camion grue par un véhicule adapté de 123,7 k€ ;
- D'un fourgon acquis en mai 2003 par un même type de véhicule estimé à 30 k€ ;
- D'une mini-pelle par un engin de terrassement similaire estimé à 30 k€.

Enfin, **l'acquisition d'un nouveau logiciel** permettra d'optimiser la gestion des cimetières à la fois par un meilleure pilotage (tableau de bord, outils dédiés aux concessions, ...) mais aussi par une gestion cartographique des emplacements.

Sur cette section, le budget s'équilibre par l'excédent reporté, les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

### C. Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NRPRU)

Le budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) a été créé lors du conseil municipal du 29 mars 2021. Le NPNRU couvre la période 2014-2024. La mise en œuvre de ce programme concerne, sur le territoire de la

Ville de Tours, les quartiers du Sanitas et Maryse Bastié.

La ville de Tours s'est constituée maître d'ouvrage pour ce programme de renouvellement urbain lequel contient cinq opérations d'aménagement menées en régie directe. Aussi, la mise en œuvre de ces opérations nécessite la création d'un budget annexe dédié. à comptabilité de stocks : dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe permet de ne pas bouleverser l'économie du budget des collectivités du fait de ces opérations, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci et de retracer aisément les mouvements comptables.

Les opérations d'aménagement identifiées dans le budget annexe concernent les secteurs :

- Hallebardier : acquisition du foncier CROUS et poursuite de la concertation auprès du public
- Marie Curie : réalisation d'études, concertation auprès du public et communication sur les projets en cours.
- Rotonde : réalisation d'études et possibilités d'acquisitions amiables des commerces
- Claude Bernard : réalisation d'études
- Saint Paul dans le cadre de l'avenant 2 de la convention signée avec l'ANRU : réalisation d'études, concertation auprès du public et communication sur les projets en cours

En K€

Chapitre	BP 2021	CA prev 2021	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
				Valeur	%
<b>Section de fonctionnement</b>					
002 - Résultat de fonctionnement reporté					
011 - Charges à caractère général	2 875	27	2 748	-127	-4,4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			27	27	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 875</b>	<b>27</b>	<b>2 775</b>	<b>-100</b>	<b>-3,5%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté					
013 - Atténuations de charges					
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			178	178	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 875	27	2 597	-278	-9,7%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 875</b>	<b>27</b>	<b>2 775</b>	<b>-100</b>	<b>-3,5%</b>

Les dépenses concerneront des frais d'études, travaux de réseaux, honoraires sur travaux, concertation et communication (0,8 M€) et une acquisition du foncier du CROUS et des frais de notaire sur le site du Hallebardier (2,3 M€). Il est prévu la perception d'une subvention de l'ANRU de 200 K€.

En K€

Chapitre	BP 2021	CA prev 2021	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
				Valeur	%
<b>Section d'investissement</b>					
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 875	27	2 597	-278	-9,7%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			27	27	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 875</b>	<b>27</b>	<b>2 624</b>	<b>-251</b>	<b>-8,7%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
10 - Dotations, fonds divers et réserves					
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et Dettes assimilées	2 875		2 597	-278	-9,7%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			27	27	
21 - Immobilisations corporelles					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 875</b>	<b>0</b>	<b>2 624</b>	<b>-251</b>	<b>-8,7%</b>

Il est attendu une **avance du budget principal vers ce budget annexe pour 2,6 M€**. Les remboursements des avances seront échelonnés en fonction de l'encaissement des subventions et produits de cessions foncières. Le remboursement intégral interviendra lors du solde des opérations.

**2ème partie.**  
**Présentation par politique publique  
du budget primitif**

Conformément à la démarche présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2022, la présentation financière du budget est désormais complétée par une présentation par politique publique.

Cette nouvelle présentation ci-après détaillée correspond aux mouvements réels du budget hors reprise des résultats 2021. Ceux-ci s'élèvent à :

- 175,07 M€ en dépenses et 196,75 M€ en recettes de fonctionnement,
- 93,04 M€ en dépenses et 49,57 M€ en recettes d'investissement.

La présentation se décline suivant sept grandes missions thématiques, correspondant au périmètre des 7 commissions municipales.

#### Mouvements réels par mission :

Missions - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Engager la transition écologique du territoire	19,09	7,81	13,45	2,97
Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous	9,73	1,89	1,37	0,01
Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge	61,70	17,54	15,17	2,77
Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble	15,42	0,63	0,82	
Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde	24,31	4,46	6,80	1,89
Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine	4,36	2,43	0,95	
Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre	40,46	161,99	48,09	41,94
<b>TOTAL</b>	<b>175,07</b>	<b>196,75</b>	<b>86,63</b>	<b>49,57</b>

Il s'agit de la première année de mise en œuvre de la segmentation budgétaire stratégique, permettant cette présentation du budget par politiques publiques. Ainsi, la ventilation des crédits par mission et par programme présentée ici au stade du vote du BP sera affinée tout au long de l'exécution budgétaire afin de refléter de la façon la plus lisible et la plus cohérente possible les politiques publiques mises en œuvre. Des ajustements pourront donc être opérés courant 2022 dans l'objectif d'améliorer et d'affiner cette ventilation.

## I. Engager la transition écologique du territoire

Face au réchauffement climatique, la ville de Tours doit **accélérer sa transition écologique**, en repensant l'aménagement de ses espaces publics et leur accessibilité dans tous les quartiers, en adoptant une approche globale de transition énergétique (réduction de la consommation énergétique et priorité aux énergies vertes), en articulant la politique de mobilités à la politique de stationnement de manière à privilégier les modes de déplacement actifs (piétons, cyclistes), en favorisant la biodiversité et en renforçant notre patrimoine végétal, en anticipant et accompagnant la transformation urbaine par des politiques volontaristes en matière sociale et environnementale, et enfin en garantissant les capacités d'action et d'intervention de la brigade verte pour lutter contre les pollutions et l'insalubrité.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- 19,09 M€ en dépenses et 7,81 M€ en recettes de fonctionnement,
- 13,45 M€ en dépenses et 2,97 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous	13,71	0,79	6,69	2,03
P20 Susciter une transition énergétique			1,10	
P30 Stratégie mobilités zéro carbone 2040	1,36	6,80	0,71	
P40 Plan nature en Ville	3,19	0,21	1,80	0,09
P50 Anticiper et accompagner la transformation urbaine	0,15		2,90	0,85
P60 Améliorer la santé environnementale	0,68	0,01	0,25	
<b>TOTAL (M70)</b>	<b>19,09</b>	<b>7,81</b>	<b>13,45</b>	<b>2,97</b>

### A. Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous

L'espace public sera réaménagé selon une inversion du paradigme du tout voiture : la priorité sera donnée à l'**apaisement** et à la protection des usagers les plus faibles. Les espaces concernés seront à la fois iconiques - place du Grand Marché -, structurants - rue de Suède - et de proximité - lancement d'un « grand plan des petits projets ». L'objectif sera de faire émerger un référentiel d'aménagement de l'espace public et de préparer un plan pluriannuel de transformation de l'espace public.

Plusieurs événements organisés en 2021 ont permis aux habitants de découvrir ou redécouvrir certains espaces proches de chez eux (espace Andy Warhol et île Balzac dans le cadre des festivités du 14 juillet, les rives de la Loire dans le cadre des Assemblées de Loire, le parc Sainte-Radegonde, etc.). Les festivités de fin d'année ont aussi été pensées de manière à mieux bénéficier à l'ensemble des quartiers de la ville, via l'implantation de plusieurs marchés de Noël, la mise en place de nombreux sapins participatifs, etc.

La municipalité veut par ailleurs accompagner l'émergence d'espaces publics dédiés à la pause, loin des injonctions au mouvement permanent et à la consommation. Dans cet esprit, le futur **tiers-lieu** du quartier des Casernes baptisé « Les Beaumonts » au sein de la halle 26 récemment réhabilitée est imaginé comme un espace où les habitants pourront se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Ce tiers-lieu fera l'objet d'une "permanence d'usages" à partir du 21 mars afin d'expérimenter les potentialités du lieu et d'accueillir les porteurs de projet susceptibles de s'approprier temporairement et partiellement les futurs espaces disponibles.

Les dépenses de fonctionnement de 13,71 M€, comprennent, outre les charges de personnel (11,7 M€), les principaux postes suivants :

- 852 000 € dédiés au soutien et à l'organisation de manifestations dans les quartiers ;
- 890 000 € dédiés à la maintenance des équipements techniques des espaces publics et notamment des espaces verts (226 000 €), à l'éclairage public (404 000 €) et aux locations mobilières (260 000 €) ;
- 272 000 € au titre du remboursement des frais du service commun des Autorisations du Droit de Sols à la Métropole.

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement la taxe sur la publicité extérieure et les droits de façade (680 000 €).

Les dépenses d'investissement de 6,69 M€ comprennent :

- 3 430 000 € au titre de **l'attribution de compensation** (AC) d'investissement versée par la Ville à Tours Métropole Val de Loire pour financer les travaux d'aménagement sur l'espace public. Cette enveloppe va permettre de répondre à différents enjeux environnementaux et inclusifs. Parmi les projets prévus sur cette enveloppe, des travaux portant sur des aménagements cyclables favoriseront le déploiement des modes doux, privilégiant ainsi les modes de transport ne rejetant pas de gaz à effet de serre. L'accessibilité sera aussi mise en avant par le biais de créations de places pour les personnes à mobilité réduite à titre d'exemple. Enfin, l'entretien régulier du patrimoine viaire permettra de maintenir et d'offrir une qualité des équipements de voirie destinée à tous les usagers. La végétalisation fera partie intégrante des travaux d'aménagement des espaces publics. Enfin, toujours dans un souci de préservation de l'environnement mais également de tranquillité publique, un travail sur l'éclairage public sera mené afin de diminuer la consommation d'énergie tout en améliorant la qualité de l'éclairage. La puissance de l'éclairage pourra être diminuée la nuit dans un objectif de préservation de la biodiversité. Un montant de 170 000 € est par ailleurs affecté aux espaces verts et à la défense incendie.
- 1 200 000 € au titre de la participation de la Ville à l'opération d'aménagement du Haut de la Rue Nationale. L'opération se poursuit cette année notamment avec l'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;
- 500 000 € au titre des acquisitions foncières. L'achat d'un local pour le stockage des décors du Grand Théâtre de Tours est notamment à l'étude. La location annuelle du local actuel (110 K€) serait interrompue. A plus long terme, des acquisitions foncières seront étudiées afin de développer des espaces verts publics dans les secteurs déficitaires (trois sites actuellement identifiés).

Les recettes d'investissement de 2,03 M€ comprennent principalement 2 M€ au titre des produits de cessions.

## B. Susciter une transition énergétique

La stratégie de transition énergétique de la ville de Tours repose sur trois piliers : 1) diminuer la consommation énergétique, 2) augmenter le niveau de production et de consommation d'énergies renouvelables, 3) accompagner la structuration des filières de la transition écologique.

La **diminution de la consommation énergétique** donne la priorité à la sobriété. Cela sera permis par la rénovation du patrimoine immobilier municipal pour lutter contre la dette grise et améliorer les confort d'usage, notamment à travers le plan Écoles en transitions et la rénovation des installations sportives (p.ex. via le relamping en LEDs en 2022 de deux terrains de tennis et d'une partie de la halle Monconseil). L'alimentation du système énergétique sera également transformée vers davantage d'énergies renouvelables (électrification des flottes de véhicules de la ville, renouvellement des marchés de fourniture d'énergie, raccordement de nouveaux bâtiments communaux au réseau de chaleur), et donnera au territoire la possibilité d'en faire de même (installation d'IRVE, extension du réseau de chaleur). En 2021, un chargé de mission a été recruté par le service commun pour porter ces projets de transition énergétique.

La ville s'engage également dans l'augmentation de la **production d'énergies renouvelables**, via des opérations d'autoconsommation sur son patrimoine bâti, avec l'installation prévue en 2022 de panneaux photovoltaïques sur l'école Jules Verne à Tours nord (dont la production bénéficiera également à la piscine du Mortier située de l'autre côté de la rue). La municipalité continuera de promouvoir l'implantation de l'UPEV (Unité de Production Énergie Verte) à Tours nord, dont la production de CSR (Combustibles solides de récupération) alimentera une usine de cogénération de chaleur et d'électricité - la chaleur alimentera un réseau de chaleur, l'électricité alimentera un électrolyseur pour produire de l'hydrogène vert.

Par ailleurs, la ville a missionné la SET pour la création d'une société d'efficacité énergétique qui permettra de porter à la fois des opérations de production d'énergie renouvelable et des projets de rénovation énergétique sur le bâti tertiaire public et privé.

Enfin, la structuration des filières de la transition énergétique sera fortement créatrice d'emplois à haute valeur ajoutée et non délocalisables. La ville peut y contribuer en soutenant ces acteurs économiques émergents par la commande publique, en accompagnant la création de formations professionnalisantes (travail avec Polytech pour faire émerger un enseignement sur les low techs) et en soutenant l'installation sur le territoire municipal d'acteurs industriels qui travaillent sur la transition énergétique.

Dans un objectif de **développement de la résilience climatique**, les dépenses d'investissement prévues en 2022 à hauteur de 1,103 M€ comprennent :

- Les grosses réparations des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) (AP 1 503 000 €, CP22 553 000 €) afin de maintenir en bon état de fonctionnement et d'efficacité énergétique les installations, diminuant ainsi les consommations d'énergie. Ce poste comprend également la sécurisation d'accès aux installations (CP22 45 000 €) ;

- Les études de « simulation énergétique dynamique » (AP de 165 000 €, CP22 de 45 000 € compensés par une aide ADEME de 15 k€), afin d'identifier des solutions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments pour diminuer leur empreinte carbone ;
- Les raccordements au réseau de chaleur Tours ouest (70 k€), le raccordement de l'ATGT (Association de Tennis du Grand Tours) sur le réseau Dalkia biomasse (150 k€), la géothermie au TCT (Tours Tennis Club) (160 k€ compensés par une recette ADEME de 70 k€) ainsi que l'autoconsommation collective photovoltaïque de l'école Jules Verne (120 k€ compensés par une dépense évitée d'achat d'électricité) permettant ainsi d'avoir recours aux énergies renouvelables et de décarboner les usages énergétiques de la collectivité ;
- L'accompagnement sur le contrat de performance énergétique des bâtiments publics (20 k€) visant à définir un plan d'action pour réduire les consommations énergétiques des sites à travers un contrat d'engagement avec des cibles énergétiques ;
- La supervision via le logiciel dédié TOPKAPI (17 k€) afin d'améliorer le monitoring de nos installations énergétiques, de façon à améliorer le suivi, d'éviter des dérives de consommation et d'identifier des pistes d'amélioration des installations pour réduire leurs besoins en énergies fossiles.

### C. Stratégie mobilités zéro carbone 2040

D'après les enquêtes mobilité réalisées par le SMT, les parts modales mesurées à l'échelle de Tours et sa première couronne ont vu un déclin timide de la part dévolue à la voiture individuelle (52% en 2008 ; 46,3% en 2019), au profit exclusif des transports en commun (8,2% en 2008 ; 12,1% en 2019). Quant à la part modale dévolue au vélo, elle a plafonné à 4% ces 12 dernières années, bien loin de l'objectif de 9% fixé pour 2023 par le Plan de déplacements urbains. La Stratégie mobilités zéro carbone 2040 vise à rattraper le retard pris ces dernières années puis à monter en puissance jusqu'à la fin du mandat pour mettre la collectivité à la pointe de la Stratégie nationale Bas carbone et du SRADDET, qui visent une décarbonation complète du secteur des transports à horizon 2050.

Ce scénario vise une mise en cohérence des différents schémas de mobilité métropolitains (dont le futur schéma cyclable) en lien avec le chantier de la ligne B du tramway, le déploiement des principes de l'urbanisme tactique ou transitoire en matière d'aménagements piétons et cyclables (40 km de voies structurantes vélo d'ici 2026), ainsi qu'une politique très incitative d'abandon de la voiture individuelle pour les trajets du quotidien, en sécurisant les cheminements piétons et cyclables et en facilitant l'autopartage.

En 2021, la [politique d'apaisement des voies circulées](#) initiée par la fermeture définitive du pont Wilson aux véhicules motorisés s'est poursuivie par l'aménagement ou le réaménagement de plusieurs axes cyclables (rue Edouard-Vaillant, mail du boulevard Heurteloup). En 2022, la piétonisation de la place du Grand-marché et de la rue Bretonneau va permettre aux cyclistes d'emprunter cet axe Nord-Sud dans les deux sens, tandis que de nombreuses demandes de travaux ont été formulées à la métropole, notamment le réaménagement des abords cyclables de la gare (en lien avec l'implantation de la vélostation rue des Aumônes), et des cheminements cyclables sur la rue d'Entraigues, la rue de Suède ou encore au niveau des points noirs que constituent les intersections, notamment les giratoires Saint-Sauveur et des Tanneurs.

Des études vont aussi être commandées pour apaiser l'axe Halles-jardin François-Sicard via les rues des Halles et de la Scellerie, l'avenue de Pont-Cher, la portion sud de l'avenue Maginot, les contre-allées du sud de l'avenue de Grandmont, ou encore l'axe place Choiseul-Marmoutier, sur le quai haut de la Loire, et l'axe traversant Tours du nord au sud, de Notre-Dame-d'Oé à Saint-Avertin.

La ville va également lancer une étude de stationnement et de circulation permettant d'accompagner l'arrivée du tramway et du BHNS et d'apaiser les cœurs de quartier. Un chargé de mission « Coordination Espaces publics » a été recruté, afin de mieux articuler les projets urbains structurants et les réaménagements de l'espace public, ainsi que piloter et coordonner les aménagements relevant de l'urbanisme tactique.

En fonctionnement de 1,3 M€ sont dédiés à la gestion du stationnement payant

Les recettes de fonctionnement de 6,8 M€ sont en grande partie alimentées par les recettes liées au stationnement payant : redevances pour 5,3 M€ et forfaits post-stationnement pour 1,15 M€ (montants identiques à ceux du BP 2021).

Les dépenses d'investissement de 0,71 M€ sont dédiées aux modes de déplacement :

- Afin de faire diminuer le bilan carbone de la Ville de Tours, les modes de **déplacement « doux »** seront développés et utilisés comme une alternative de qualité à l'utilisation de la voiture individuelle. Le montant de cette politique cyclable s'élève à 240 000€ (via le versement d'un fonds de concours de 200 000 € à TMVL, CP22 de 85 000 €) ;
- En matière de circulation et de stationnement, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la définition des contours de la politique de stationnement et d'un **plan de circulation** (AP et CP22 de 100 000 €) favorable aux mobilités actives sera menée ;
- Concernant le stationnement payant, la réglementation en matière de sécurité bancaire ayant évolué, de nouvelles mises à jour sont à prévoir afin d'être en conformité avec les dernières normes bancaires (80 000 €) ;
- Enfin, différents aménagements de proximité seront réalisés, p.ex. pour faciliter le passage à 30 km/h, ou réaliser des aménagements dans les quartiers (via le versement d'un fonds de concours de 400 000 € à TMVL, CP22 de 170 000 €).

## D. Plan Nature en Ville

Les **Plantations citoyennes** du 17 février 2021 ont marqué le lancement du Plan Nature en ville, qui vise à développer la présence et la richesse du végétal en ville et irriguer l'ensemble des aménagements des espaces publics.

Sur la seule année écoulée, 1873 arbres et 8411 arbustes (végétaux mesurant jusqu'à 7m de hauteur) ont été plantés. La politique volontariste de végétalisation de l'espace urbain va se poursuivre à l'hiver 2022, avec la plantation prévue de 5200 arbres et arbustes lors de l'édition 2022 des Plantations citoyennes, dont 3000 arbres dans la mini-forêt urbaine place Archambault. D'autres espaces emblématiques seront végétalisés : le haut de la rue Nationale (en lien avec la SET), l'espace Saint-Exupéry, la place Choiseul, la rue Daniel-Mayer, etc.

La création de « **Jardins gourmands et solidaires** » dans l'ensemble des quartiers de la ville (7 sites concernés) a permis la production de 3,5 tonnes de légumes pour les publics précaires et en fragilité sociale, grâce au concours des associations de quartier et avec l'appui du CCAS. La ville a également accompagné l'association Victoire en transitions pour implanter deux vergers participatifs dans le secteur sauvegardé : place Robert-Picou et dans le Carroi aux Herbes. En 2022, la municipalité va amplifier ce mouvement avec l'ouverture de nouveaux espaces verts (jardin de la villa Rabelais), la reconduction des Jardins gourmands et solidaires et différentes opérations de réaménagements de jardins publics.

En lien avec le programme « Écoles en transitions », le dispositif « **Récré en herbe** » vise à la fois à rendre les cours de récréation plus ludiques et à désimperméabiliser les grands plateaux bitumés des écoles. Après les écoles Buisson-Molière, Saint-Exupéry-Croix Pasquier en 2021, ce sont 3 autres cours d'écoles qui bénéficieront de l'opération en 2022.

La ville de Tours a obtenu en 2021 le **label « Territoire Engagé pour la Nature »** de l'Office Français de la Biodiversité. Forte de cet encouragement, la municipalité va s'engager dans un partenariat pluriannuel sur 3 ans avec la LPO, avec l'objectif d'obtenir le label "refuge LPO". Des premières actions sont menées dès 2022 dans la perspective de création d'un corridor écologique dans le Vallon de la Bergeonnerie. L'amélioration de la biodiversité repose également sur un meilleur accompagnement de la transition écologique des pratiques, notamment en matière de consommation d'eau potable.

Enfin, la ville va poursuivre son travail de pédagogie et d'éducation populaire sur le thème de protection de l'environnement engagé à travers plusieurs grandes manifestations publiques (« Faîtes de la biodiversité » les 3 et 4 juillet au bois des Hâtes, « Journée verte » à la ferme de la Milletière, « Journée mondiale des animaux » au parc de Sainte-Radegonde) et l'organisation de conférences scientifiques sur le thème des solutions fondées sur la nature en Ville.

Le plan Nature en Ville est un **projet partenarial**, tant dans son financement que dans sa mise en œuvre. Il associe étroitement le niveau intercommunal constitué par Tours Métropole Val de Loire ainsi que les agences d'Etat (ARB, Agence de l'eau), et permet de co-construire les projets avec les associations de quartier et collectifs de riverains. Les acteurs privés y participent déjà, notamment les promoteurs qui aménagent un foncier important chaque année, et les entreprises qui, à travers des actions de mécénat, participent à ce projet collectif de renaturation.

Les dépenses de fonctionnement de 3,19 M€, comprennent, outre les dépenses de personnel (1,72 M€), les principaux postes suivants :

- Une part importante de dépenses courantes de fonctionnement participe à la mise en œuvre du Plan nature en Ville, soit 600 700 €, parmi lesquels 30 000 € sont consacrés à l'attribution de subventions au profit d'associations œuvrant pour la valorisation du patrimoine vert et de la biodiversité ;
- 383 000 € sont dédiés à l'organisation de Tours sur Loire et aux Assemblées de Loire dans le but d'améliorer l'appropriation et la connaissance des cours d'eau ;
- 60 300 € au titre de la protection de la population face aux risques naturels, technologiques, sanitaires et environnementaux. Ce budget est consacré principalement à la réalisation de diagnostics de pollution, d'analyses de qualité d'eau ou d'air dans le cadre du suivi de massifs pollués, de traitements de sols contaminés par les termites, de mesures sismométriques liées à la diffusion de musique amplifiée, ainsi qu'à des actions de sensibilisation du public aux risques majeurs et aux moyens de s'en protéger. La Ville complète ainsi cette année la diffusion de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs par la réalisation d'événements de sensibilisation du public autour de ce thème, avec de nombreux partenaires institutionnels, enseignants-chercheurs, artistes et structures associatives locales.

La Ville adhère également au syndicat intercommunal « Cavités 37 » qui apporte une expertise technique précieuse dans la surveillance des cavités souterraines.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont constituées à titre principal de produits forestiers, et représentent un montant de 200 450 €.

Parmi les dépenses d'investissement de 1,8 M€, il est à souligner :

- Une 2<sup>e</sup> tranche de travaux d'aménagement et de végétalisation des jardins de **Rochepinard**, en co-construction avec les habitants, qui débutera après les travaux de réaménagement du jardin Bouzignac (262 000 €). Les sites Bouzignac, Carroi aux herbes et Jacques Brel sont également au programme de la rénovation des aires de jeux pour enfants (90 000 €). Quant au programme d'installation et de renouvellement de mobilier urbain dans les parcs et jardins, il intègre un développement de la signalétique mais également le déploiement de bacs urbains sur les autres espaces publics (100 000 €). Pour ce faire, des subventions à hauteur de 56 400 € sont sollicitées.
- 290 000 € dédiés à des opérations de débitumisation dont la végétalisation d'un ancien terrain de sport attenant au groupe scolaire **St-Exupéry** à Tours Nord (AP de 244 415 €, CP22 de 144 200 €), la rénovation des allées des parcs (AP de 250 000 €, CP22 de 100 000 €) ainsi que la finalisation d'une étude subventionnée en faveur de la végétalisation d'un parking commercial (5 400 €). En outre, l'opération « A fleur de trottoir » (40 000 €) est poursuivie. Ces projets donnent lieu à des sollicitations de subventions à hauteur de 13 700 € ;
- D'autres opérations de végétalisation sont conduites dans le cadre du Plan Ecoles en transitions et concerneront cette année trois cours d'écoles.

Différentes opérations de préservation et développement du patrimoine végétal et de protection de la biodiversité seront mises en œuvre en 2022 :

- Une tranche de rénovation des allées du parc de la Cousinerie (100 000 €) ;
- La création d'un **corridor vert de biodiversité** reliant le lac de Bergeonnerie jusqu'au Cher à travers le site de jardins familiaux (réalisation d'une première tranche de 45 000 € en 2022) ;
- La poursuite de la végétalisation des parcs et jardins via de nouvelles plantations et également par le renouvellement d'arbres morts ou sans avenir par des espèces mieux adaptées à l'évolution des conditions climatiques (100 000 €) ;
- La poursuite de la valorisation des collections botaniques et animalières avec la réalisation d'enclos et de panneaux didactiques (18 500 €) ;
- Par ailleurs, un programme de travaux de régénération forestière dans les forêts municipales sera poursuivi (69 100 €) ;
- Enfin, la protection de la ressource de l'eau sera recherchée avec de nouvelles installations de systèmes d'économie d'eau et la poursuite d'études visant ce même objectif (31 700 €).
- 366 900 € seront dédiés aux équipements et matériels utilitaires ainsi qu'aux études et travaux concernant les bâtiments d'usage dans les parcs et jardins, ou liés au fonctionnement des équipes.

Pour soutenir le Plan nature en Ville, des subventions sont sollicitées avec une prévision d'encaissement sur 2022 de l'ordre de 95 000 €.

## E. Anticiper et accompagner la transformation urbaine

La Ville de Tours a signé une convention avec l'ANRU pour permettre le **renouvellement urbain des quartiers du Sanitas et Maryse Bastié**.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement un budget annexe a été créé lors du conseil municipal du 29 mars 2021 et adopté lors du conseil du 19 mai 2021.

Avec les nouveaux programmes nationaux de rénovation urbaine (NPNRU), l'objectif général de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) est d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer les quartiers en profondeur en renforçant l'insertion des quartiers dans la ville et la mixité sociale, et en enrichissant l'offre de services (services publics, commerces, activités économiques, culturelles et de loisirs). La convention NPNRU concerne 4 quartiers de renouvellement urbain à Tours, Joué-lès-Tours et Saint-Pierre, dont celui du Sanitas, reconnu d'intérêt national, et Maryse Bastié, d'intérêt régional.

L'enjeu est de faire du Sanitas et de Maryse-Bastie des **quartiers innovants** en matière de transitions écologiques, sociales et démocratiques. Le programme de la convention des projets de renouvellement urbain, validée en mars 2020, a fait l'objet d'un ajustement en 2021 pour que ces transformations répondent le plus possible aux besoins et souhaits de celles et ceux qui y vivent. Ces nouvelles orientations issues de la concertation qui ont été présentées au comité d'engagement de l'ANRU en décembre ont été validées dans leur quasi-totalité, permettant d'obtenir plus de 7 millions d'euros de financements supplémentaires pour la création et la rénovation des équipements publics et l'aménagement d'espaces publics (dont 5,5 M€ pour les écoles Maryse Bastié et Jean Mermoz).

Cet engagement de l'ANRU auprès du projet porté par la municipalité permettra d'engager le chantier de co-construction autour du réaménagement de la place Saint-Paul en grand parc habité, de poursuivre la déconstruction des immeubles Marie-Curie, d'achever les résidentialisations dans les secteurs Rotonde Nord ; Foiny / Nioche / De Gaulle et jardin Meffre, de démarrer les travaux de l'école Claude Bernard, et de conventionner 29 logements rue Charles Gilles, en plein cœur de Tours, en compensation de certaines démolitions.

Quant à Maryse-Bastie, les aménagements rue Maryse-Bastie et rue du Général Renault seront réalisés.

Pour permettre au budget annexe de réaliser les dépenses nécessaires aux missions d'aménager de la Ville de Tours, une avance remboursable est versée du budget principal vers le budget annexe.

Pour 2022, elle s'élève à 2 597 123 € dont la répartition est la suivante pour les 5 opérations d'aménagement du Sanitas :

- Marie Curie : 45 372 € ;
- Claude Bernard : 10 000 € ;
- Saint-Paul : 94 775 € ;
- Rotonde : 269 000 € fléchés principalement sur l'acquisition de locaux commerciaux ;
- Hallebardier : 2 177 975 € dédiés à l'acquisition du foncier de l'Etat utilisé par le CROUS.

Parmi les autres opérations urbaines réalisées en 2022, 250 000 € seront consacrés au projet urbain partenarial (PUP) des **Hauts de Sainte-Radegonde** assuré en régie. Sur cette opération, un nouveau plan de composition en accord avec les objectifs fixés par la municipalité est en cours de finalisation par un bureau d'études spécialisé en architecture bioclimatique afin que les logements soient plus responsables et respectueux des futurs habitants et de l'environnement au regard du réchauffement climatique. Par ailleurs, l'aménagement du parc central interviendra au fil des rétrocessions et des travaux des immeubles d'habitation (à compter de 2022).

En fonctionnement, 150 000 € de frais d'études et recherches sont inscrits afin notamment de poursuivre la co-construction du programme du projet du **Haut de la Tranchée** et de lancer un nouveau marché de programmation urbaine et architecturale pour ce projet. Il est également projeté de recruter une AMO de gestion patrimoniale pour le site Toulouse Lautrec.

Les recettes d'investissement sont constituées par les 846 000 € de participations financières des promoteurs dans le cadre du PUP des **Hauts de Sainte-Radegonde**. Pour mémoire, une contrepartie foncière et financière lie la Métropole, la Ville de Tours et les promoteurs permettant de réaliser le plan d'équipements publics sur ce secteur.

## F. Améliorer la santé environnementale

Les dépenses de fonctionnement (0,68 M€) sont principalement composées des dépenses de personnel liées à l'équipe de la **Brigade Verte** et au service de **désinfection, désinsectisation et dératisation** de la Ville (0,65 M€).

- Ce service veille également à la préservation de la salubrité publique dans le respect de la condition animale. La Ville a ainsi conclu un partenariat avec les associations de protection animale pour la stérilisation et l'identification des chats libres. Un budget d'investissement de 5 000 € est affecté au renouvellement du matériel nécessaire aux services d'hygiène et de désinfection pour la réalisation des missions de préservation de la salubrité publique.
- Chargée de garantir la salubrité des espaces publics, la brigade verte réalise quotidiennement des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers, particuliers comme professionnels, des bailleurs, des syndicats, des établissements scolaires, sur le respect de l'environnement et des règlements sanitaires : utilisation des Points d'Apports Volontaires, gestion des encombrants dans les habitats collectifs, recyclage des déchets spécifiques, ramassage des déjections canines, élimination des mégots...

Elle s'engage cette année plus particulièrement dans la lutte contre les jets de mégots, avec la signature d'un contrat entre la ville et l'organisme agréé par les pouvoirs publics sur la filière à responsabilité élargie des producteurs de tabac. L'objectif est de réduire de 20 à 35 % la quantité de mégots abandonnés sur l'espace public d'ici 2025.

Les dépenses d'investissement (0,25 M€) sont prévues en 2022 dans les domaines suivants :

- La lutte contre les jets d'urine : un programme de déploiement d'urinoirs homme/femme en centre-ville et de toilettes sèches dans certains parcs est lancé. Une enveloppe globale de

152 000 € dédiée aux sanitaires publics est prévue et des crédits à hauteur de 36 000 € sont inscrits cette année pour engager ces installations.

- La réalisation de travaux liés à la réglementation légionnelle dans les réseaux d'eau chaude sanitaire à hauteur de 213 000 €.

## II. Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous

La vision de la ville défendue par la municipalité est solidaire. Santé, action sociale, lutte contre toutes les inégalités, elle donne sa chance à chacun et promeut la dignité de toutes et tous. Ville accueillante, Tours reconnaît la diversité comme une richesse à valoriser et lutte contre toutes les discriminations. A travers notamment la politique de la ville et la politique de logement, la ville de Tours agit en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- 9,73 M€ en dépenses et 1,89 M€ en recettes de fonctionnement,
- 1,37 M€ en dépenses et 0,01 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Plan Tours solidaire	7,53	0,12	0,14	
P20 Promouvoir la cohésion sociale	1,31	0,12	1,21	0,01
P30 Instaurer une politique du logement d'abord	0,89	1,64	0,02	
<b>TOTAL (M60)</b>	<b>9,73</b>	<b>1,89</b>	<b>1,37</b>	<b>0,01</b>

### A. Plan Tours solidaire

Les dépenses de fonctionnement de 7,53 M€ et les dépenses d'investissement de 0,14 M€, comprennent, outre les dépenses de personnel (1,54 M€), les principaux postes suivants :

- 6 154 705 € afin d'agir pour la dignité des personnes en situation de précarité et d'exclusion mais également pour le bien vieillir. Cet axe se concrétise d'une part par le soutien aux associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion, d'autre part à travers l'action du Centre Communal d'Action Sociale.

Le **Centre Communal d'Action Sociale** est soutenu par la Ville à hauteur de 5 846 000 € en 2022 (+8%). Dans le champ de la lutte contre la précarité, le CCAS a procédé à la réédition du guide des premières nécessités, afin de le mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de l'urgence et de l'accès aux droits du territoire. Des actions ciblées sur des publics spécifiques sont également conduites, comme la participation aux travaux engagés autour de la précarité étudiante, ou encore la contribution aux projets liés à la lutte contre le sans-abrisme.

L'accès à l'alimentation et au logement seront des thèmes prioritaires pour le CCAS, développés à travers l'actualisation du règlement des aides sociales facultatives, la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide alimentaire, ou encore la mise en œuvre du dispositif d'intermédiation locative en déclinaison du plan logement d'abord.

Le CCAS est en outre un acteur central de la politique municipale à destination des seniors. Le lancement de la démarche de **coordination des acteurs du « Bien Vieillir »** se caractérise par une étape de diagnostic à 360° conduit par un cabinet de consultants, intitulé « Agenda 21 de la longévité », permettant de définir une feuille de route 2022-2026. L'animation de la coordination des acteurs du « Bien Vieillir » a vocation à perdurer au-delà de la mission d'audit, et se traduira par l'organisation de groupes de travail thématiques pérennes, permettant une bonne connaissance réciproque des acteurs du territoire, la recherche de complémentarités d'actions, et le cas échéant, le montage de projets partenariaux.

Le CCAS est également gestionnaire de **services** à destination des seniors et **d'établissements médico-sociaux** : service animation seniors, portage de repas, gestion de six résidences autonomie et de quatre sites EHPAD.

La problématique des **violences faites aux femmes** fait l'objet d'interventions adaptées au sein du CCAS, avec des travailleurs sociaux formés à l'accompagnement des victimes dans leurs démarches.

Le **soutien aux associations de solidarités** est un autre pan important de l'action de la Ville de Tours sur son territoire. Ainsi, 280 000 € sont dédiés au financement des projets de lutte contre la précarité, portés notamment par les acteurs de l'urgence sociale et de l'aide alimentaire. C'est dans ce cadre que la Ville de Tours se mobilise pour accueillir le projet « La Maison » porté par Entraide et Solidarités, visant à loger temporairement des personnes sans abri qui ne trouvent pas, dans l'hébergement d'urgence et les dispositifs traditionnels d'accès au logement, de réponse adaptée à leurs besoins.

Par ailleurs, la Ville de Tours a conclu en octobre 2021 avec les services de l'Etat un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés, le **CT-AIR**, visant à accompagner les réfugiés et primo-arrivants dans l'accès au logement, la mise en place d'un parcours de soins, et le soutien à la parentalité. L'Etat subventionne ce contrat à hauteur de 300 000 € en 2022.

- 298 400 € seront dédiés au dispositif **Territoire Zéro Chômeur**. Dans le cadre de la promotion de l'innovation sociale et du développement de nos partenariats, la Ville va expérimenter le « Territoire zéro chômeur longue durée Sanitas Velpeau », et la création d'une première « Entreprise à but d'emploi » au Sanitas. La Ville bénéficie à ce titre d'un financement de la Région Centre Val de Loire (42 000 €).

La Ville poursuit et intensifie les actions (forum annuel de l'emploi) et le soutien aux associations qui agissent pour l'emploi et pour accompagner les secteurs qui peinent à recruter. En 2021, plus de 1500 visiteurs et 80 entreprises ont participé au forum malgré les contraintes sanitaires.

- Des crédits à hauteur de 205 710 € seront dédiés à **l'amélioration de la santé pour tous**. La Ville de Tours, en partenariat avec le GIP Pro Santé, a ouvert un Centre de Santé situé sur le quartier des Rives du Cher, pour l'heure dans des locaux provisoires mail Georges Braque. La municipalité souhaite qu'aucun Tourangeau ne soit conduit à renoncer aux soins, et que l'ensemble des quartiers de la Ville soient pourvus d'une offre suffisante. Les locaux définitifs du Centre de Santé seront aménagés courant 2022 place Nicolas Poussin (AP et CP22 de

122 000 €). Une réflexion d'ensemble est menée pour développer l'offre de soins sur les quartiers qui sont moins bien dotés.

De même, un soutien financier d'un montant global de 35 000 € est apporté aux associations de prévention et de promotion de la santé du territoire.

Le cycle de conférences des « Jeudis de la Santé » se poursuit en 2022, en partenariat avec le CHRU, l'Université et le groupe VV3. Ces rencontres tous publics visent à informer et sensibiliser les Tourangeaux sur les grands thèmes de santé publique, tels que la nutrition, la santé mentale, ou encore le vieillissement.

Enfin, dans le cadre du soutien à la lutte contre le Covid19, la Ville de Tours a participé financièrement à la mise en place d'un centre de vaccination au Parc des expositions en janvier 2022, comprenant la location des locaux, les frais de gardiennage et de sécurité pour un montant de 79 100 €. Ces dépenses de fonctionnement, ainsi que les frais générés par la mise en œuvre du centre de vaccination des Halles, seront refacturés à l'ARS.

- 986 490 € sont dédiés à la **promotion des solidarités de proximité** notamment par le soutien de la Ville aux centres sociaux et espaces de vie sociale dans le cadre des conventions d'objectifs. En outre, le CCAS conduit le projet « Voisins Solidaires », qui se traduit par la mise en relation des personnes souhaitant rendre un service avec celles ayant besoin d'une aide ponctuelle. Ce projet sera porté par l'équipe du Service Insertion et Action Sociale accompagnée d'un volontaire en service civique, en articulation avec les acteurs de proximité des différents quartiers de la Ville, tels que les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

## B. Promouvoir la cohésion sociale

Les dépenses de fonctionnement de 1,31 M€ comprennent, outre les dépenses de personnel de 0,99 M€, une enveloppe de 0,31 M€ dédiée à la promotion de la cohésion sociale.

Cela se concrétise notamment par le **soutien des associations, dans le cadre du Contrat de Ville**, soit 62 actions financées en 2021 et aux habitants (12 projets financés dans le cadre du Fonds d'initiative citoyen) qui œuvrent sur les 7 quartiers prioritaires de la ville par le biais d'une augmentation de l'enveloppe dédiée de 10 000 €, le financement d'une partie du budget des éducateurs de rues et le fonctionnement de la Maison de la Réussite.

Les personnes accompagnées par la **Maison de la réussite** ont affiché un taux de réussite de 95% à leurs divers examens. En 2022, un travail sera mené en lien avec l'Education Nationale et le Label Cité Educative pour prévenir le décrochage scolaire.

La Ville va renforcer ses moyens pour développer **la gestion urbaine et sociale de proximité** sur les quartiers politique de la Ville et en particulier sur ceux qui sont concernés par le NPNRU.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 1,21 M€, comprennent :

- 1 070 000 € au titre des travaux de **mise en accessibilité des bâtiments** aux personnes en situation de handicap. Approuvé par arrêté préfectoral du 08 janvier 2019, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Tours concerne 230 établissements à mettre en conformité selon une planification pluriannuelle jusqu'au 31 décembre 2027, pour un budget de 21,5 millions d'euros.

L'année 2022 permettra de finaliser l'étude et la préparation de travaux qui seront réalisés en 2023 et 2024 dans 81 établissements, pour un budget prévisionnel de 6,8 M€.

- 18 000 € dédié à l'acquisition d'une **rampe d'accès PMR** (plateforme élévatrice mobile, facilement déplaçable tant en intérieur qu'en extérieur) afin de permettre l'accessibilité à tous lors des différentes manifestations portées par la Ville.
- 100 000 € (subvention attendue de 10 000 €) au titre du programme d'équipement des sites des jardins familiaux et partagés afin de poursuivre l'amélioration de l'offre de jardins pour tous dans l'objectif de créer ou renforcer un lien social et de développer l'autosuffisance alimentaire familiale.

En fonctionnement, les associations du secteur du handicap font également l'objet d'un soutien financier, pour un montant total de 32 000 € en 2022. Un forum sur le thème de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap sera en outre proposé, en lien avec le Service Public de l'Emploi et les partenaires associatifs ou institutionnels du territoire.

### **C. Instaurer une politique du logement d'abord**

La Ville est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « **Un Logement d'Abord** ». Un certain nombre d'actions liées à Logement d'abord sont financées à ce titre par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement). Le souhait de la Municipalité est de développer des solutions pérennes contre le sans-abrisme avec l'ensemble de ses partenaires et en s'appuyant notamment sur le diagnostic issu de la première nuit de la solidarité.

Dans le cadre de sa mission de guichet pour les demandes de logement social, 5630 personnes ont été accueillies physiquement à la Mairie Centrale.

La défense du **droit au logement digne** mobilise les inspecteurs du service Communal d'Hygiène et de Santé chargés du contrôle administratif et technique des règles d'hygiène en matière d'habitat indigne, dans le cadre des polices générales et spéciales du Maire et du Préfet. Ils interviennent sur plainte ou signalement, pour faire respecter les dispositions du règlement sanitaire départemental, du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitation concernant la sécurité et la salubrité des immeubles. En 2021, plus de 40 enquêtes ont été ouvertes et donné lieu à des mises en demeure de remédiation à des désordres dans les logements (humidité, installations électriques vétustes, encombrement, non-conformités au RSD...).

Le budget de fonctionnement est consacré essentiellement aux études de remédiation ou travaux d'office qui peuvent être engagées par la commune dans le cadre de l'instruction de dossiers d'insalubrité relevant de la police spéciale du Préfet de département.

Les recettes de fonctionnement de 1,64 M€ comprennent notamment :

- 185 000 € de financement de l'Etat obtenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Un Logement d'Abord » ;
- 986 000 € de dotation générale de décentralisation versée par l'Etat pour le financement du service du service Communal d'Hygiène et de Santé.

La Ville de Tours est détentrice d'un parc de logements vacants dans un état dégradé. Au regard de la situation actuelle, des crédits sont donc alloués au réaménagement de ce parc pour l'accueil de populations vulnérables. En outre, le remplacement de chaudières dans les logements permet d'améliorer la qualité de vie des usagers par un confort accru grâce à des équipements énergétiques plus économes que les équipements vétustes. Des crédits d'investissement à hauteur de 0,02 M€ sont inscrits à ce titre.

### III. Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge

La ville de Tours défend le principe d'une société inclusive. A travers les écoles publiques, l'accueil des jeunes enfants, le cadre de vie des étudiants, le sport et les loisirs... la collectivité doit donner sa chance à chacune et chacun, et promouvoir la réussite de toutes et tous. L'émancipation fonde notre pacte républicain. S'émanciper, c'est devenir un acteur à part entière de nos vies et devenir pleinement citoyen.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- 61,70 M€ en dépenses et 17,54 M€ en recettes de fonctionnement,
- 15,17 M€ en dépenses et 2,77 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Programme Ecoles en transition	29,95	4,31	5,30	0,42
P20 Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale	5,80	3,85	1,13	0,37
P30 Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux	13,67	7,38	0,67	0,20
P40 Promouvoir l'attractivité de la ville estudiantine	0,02	0,02		
P50 Faciliter le sport comme facteur d'inclusion	11,99	1,98	5,62	0,52
P60 Soutenir le Sport de haut niveau	0,26		2,44	1,26
<b>TOTAL (M50)</b>	<b>61,70</b>	<b>17,54</b>	<b>15,17</b>	<b>2,77</b>

#### A. Programme Écoles en transitions

Ecoles en transitions correspond à une politique volontariste, ambitieuse et concrète pour les 58 écoles de la Ville et les 9400 élèves, en maternelle et élémentaire. Ce programme est doté d'une importante enveloppe budgétaire avec :

- 29,95 M€ de dépenses de fonctionnement dont 20,10 M€ de dépenses de personnel, 8,4 M€

- de charges à caractère général et 1,46 M€ de charges de gestion courante ;
- 4,31 M€ de recettes de fonctionnement dont 2,49 M€ de produits des services et 1,02 M€ de dotations et participations (essentiellement de la CAF) ;
- 5,30 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements et 0,42 M€ de recettes d'investissement (subventions attendues).

Cette démarche globale vise à **améliorer le cadre scolaire** et à **faciliter les apprentissages**, en déployant des actions autour des axes suivants : la modernisation, l'ambition éducative et l'égalité des chances, le bien-être des jeunes, la coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les familles, et enfin l'accompagnement des jeunes.

### ***1. La modernisation***

Il s'agit de moderniser le patrimoine scolaire de la Ville et de mettre à disposition des écoles des moyens pédagogiques renforcés et innovants. S'agissant des bâtiments scolaires, **en 2022, les principales opérations** concerneront :

- La fin des travaux d'extension de la restauration à l'école maternelle Jules Ferry (AP 720 000 €, CP22 de 342 068,94 €) ;
- Les travaux de raccordement au réseau de chaleur de l'école Michelet (CP22 de 341 000 €) ;
- Le démarrage du chantier de reconstruction de l'école maternelle Jean de la Fontaine, avec un accueil des 4 classes durant les travaux à l'école Paul Fort (AP 7 464 000 €, CP22 de 1 023 200 €) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire Claude Bernard (AP 11 701 216 €, CP22 de 400 000 €) ;
- La poursuite de l'opération de restructuration-extension de l'école primaire Camus-Maurois (AP de 1 690 000 €, CP22 de 124 000 €) ;
- La réfection des réseaux enterrés dans les cours d'école en vue d'améliorer la continuité de service du chauffage et donc les conditions d'accueil des élèves dans l'établissement (CP22 de 60 000 €). La suppression de l'amiante en chaufferie permettra ultérieurement de raccorder l'école Jules Ferry sur le réseau de chaleur de Tours ouest et ainsi permettre à cette école de diviser par 4 son empreinte carbone liée au chauffage ;
- L'élaboration des programmes liés au premier marché global de performance sur la rénovation énergétique des écoles Flaubert (primaire), Giraudoux (élémentaire), Rimbaud (maternelle et élémentaire) et l'ALSH Sanitas Pasteur ;
- L'élaboration des programmes liés au deuxième marché global de performance sur la reconstruction des écoles maternelles Curie, Kleiber et le groupe scolaire Mermoz-Bastie ;
- Les réflexions autour de la restructuration de l'école élémentaire Victor Hugo (dans le cadre du travail participatif du Haut de la Tranchée) ;
- La préparation de l'opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire Rabelais (en partenariat avec le Conseil départemental pour la partie collège) ;

- De plus, 1 M€ sera dédié au programme annuel d'entretien et de grosses réparations dans les écoles (désamiantage, sécurité incendie, installations électriques, menuiseries, couverture, réseaux, peinture, sols...);
- Par ailleurs, en application du schéma directeur du numérique éducatif, des travaux de câblage informatique seront menés dans 5 à 6 écoles avec des dotations en moyens numériques (classes mobiles, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs...). Le budget est de 800 000 € par an (AP de 4 157 966,92 €).

## ***2. L'ambition éducative et l'égalité des chances***

La **sectorisation scolaire** sera déployée pour la première fois à la rentrée 2022. Cette année, elle concerne les écoles situées entre Loire et Cher. Vecteur de plus de mixité et d'égalité des chances, elle permettra également de mieux anticiper et gérer les évolutions des effectifs.

2022 verra aussi la mise en place de la **Cité éducative du Sanitas**, après la labellisation par l'Etat annoncée en janvier. Un plan d'actions et de financement va être contractualisé entre la Ville, la Direction académique et la Préfecture, dans le prolongement de la candidature commune.

Une **tarification sociale** pour la restauration scolaire va se mettre en place à la rentrée scolaire de septembre 2022. Calculée au quotient familial, elle facilitera l'accès à la cantine à l'ensemble des familles souhaitant bénéficier de ce service public.

Le nouveau dispositif « **Les Arts à l'école** », relevant de l'éducation artistique et culturelle, sera aussi lancé cette année avec une volonté de sensibilisation et de mise en pratique par les élèves qui seront pleinement acteurs des interventions. 40 000 € sont prévus pour cette année de préfiguration.

Par ailleurs, d'autres actions éducatives seront menées dans des champs variés comme l'accompagnement à la scolarité, la promotion des sciences, la transition écologique et les économies d'énergie, le sport-santé, la découverte des cultures et des langues...

Le programme de **réussite éducative (PRE)**, destiné aux enfants des quartiers prioritaires s'étend maintenant au quartier Bords de Loire. En 2021, 791 enfants ont été accompagnés dans ce dispositif sur l'ensemble des 7 quartiers concernés.

La continuité éducative, la cohérence entre les différents temps de l'enfant, la complémentarité des apprentissages et l'inclusion des enfants porteurs de handicap seront travaillés, tant avec l'Education Nationale qu'avec nos partenaires/opérateurs du périscolaire (avec de nouveaux marchés AEMS et ALSH à compter de septembre).

## ***3. Le bien-être à l'école***

Le dispositif **Récrés en Herbe** sera poursuivi. Il s'agit d'une opération de réaménagement des espaces extérieurs des écoles, pour végétaliser les cours, lutter contre les îlots de chaleur, reconfigurer les usages en cohérence avec la démarche « Faire classe dehors » et viser un agencement plus égalitaire de ces espaces. Après Buisson-Molière et St-Exupéry en 2021, le travail collaboratif avec les utilisateurs s'étend en 2022 aux écoles Ferry-Pitard, Gide-Duhamel et Paul Bert élémentaire.

De même, la **sécurisation des abords des écoles**, après une phase d'expérimentation en 2021, sera élargie à de nouveaux sites après une étude de faisabilité et au regard des ressources mobilisables. L'enjeu de l'opération « Rue des enfants » est d'apaiser les circulations autour de l'école, en favorisant la mobilité douce.

Des actions d'éducation à l'alimentation et au goût seront aussi menées, et le dispositif des petits déjeuners à l'école sera étendu à 10 écoles (6 actuellement) si le contexte sanitaire le permet.

#### ***4. La coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les familles***

Pour la rentrée de septembre 2022 au plus tard, un **espace numérique de travail** (ENT) sera activé pour les 58 écoles, en permettant des liens plus directs entre les écoles, les familles et la Ville.

La dématérialisation des inscriptions (restauration scolaire, étude surveillée) sera poursuivie, avec des actions d'accompagnement des familles à l'accomplissement de démarches en ligne.

Des temps de concertation avec les personnels enseignants et les agents intervenant dans les écoles seront insérés dans les programmes de reconstruction ou de restructuration lourde d'écoles, en ayant recours à des intervenants (AMO-AMU) et/ou à des outils de participation.

#### ***5. L'accompagnement des jeunes***

Les actions et l'accueil proposés par **l'espace Loisir jeunes** se poursuivent et s'adaptent au gré des protocoles. Malgré le contexte sanitaire, 4 séjours ont été proposés en 2021 et ont permis à 41 jeunes de sortir de leur quotidien.

La coordination jeunesse de toutes les structures (municipales et associatives) qui œuvrent à destination des publics de 11 à 17 ans se poursuit et s'intensifie. Elle travaillera notamment en 2022 sur l'inclusion dans les structures des publics jeunes en situation de handicap.

### **B. Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale**

Par délibération du 28 septembre 2021, la Ville de Tours a adopté sa **stratégie alimentaire**. Elle se décline en trois axes principaux et 11 actions. Au titre du budget 2022, des crédits seront en particulier mobilisés pour concrétiser les actions en faveur d'une alimentation décarbonée, d'une gastronomie inclusive et d'une action démocratique et solidaire.

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 5,80 M€ de dépenses de fonctionnement dont 1,78 M€ de dépenses de personnel et 4,01 M€ de charges à caractère général ;
- 3,85 M€ de recettes de fonctionnement essentiellement composées de produits des services (3,82 M€) ;
- 1,13 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements et 0,37 M€ de recettes d'investissement (subventions attendues).

## ***1. Une alimentation décarbonée***

- **Action 1 :** Réduire la consommation de produits carnés et diversifier l'apport en protéine au sein de la restauration scolaire :

Généralisation d'une offre quotidienne de menus végétariens dans toutes les écoles et les ALSH de la Ville dès septembre 2022, en complément du menu végétarien hebdomadaire ;

- **Action 2 :** Revoir les approvisionnements alimentaires pour augmenter les denrées biologiques ou locales ou sous signe de qualité dans la restauration collective :

Augmentation du budget de 5% (3 404 000 € hors budget DPE) par rapport à l'exercice précédent pour relocaliser dès 2022 les achats de denrées alimentaires dans le cadre des marchés publics en cours et respecter les objectifs de la loi EGALIM au plus tard au 31/12/2022 en matière de produits bio et de qualité (pain, produits laitiers, volailles et épicerie notamment) dans un contexte inflationniste ;

Cette année interviendra le renouvellement des marchés publics de denrées alimentaires pour la période 2023/2026 pour atteindre les objectifs de la stratégie alimentaire avant la fin du mandat (respect des objectifs EGALIM ; 100% de légumes bio, 50% de produits laitiers bio et ou local, 60% de produits carnés sous signe de qualité) ;

- **Action 3 :** Disposer d'outils de mesure fiables, pertinents et maîtrisés par les équipes permettant d'évaluer l'impact carbone des consommations alimentaires :

Evaluation de l'impact carbone de l'alimentation conformément à la méthodologie définie dans le cadre du rapport sur le développement durable ;

- **Action 4 :** Améliorer la gestion des déchets en se fixant des objectifs ambitieux et mesurables tant sur la production de déchets que sur leur gestion :

Engagement du tri à la source, de la collecte et de la valorisation des biodéchets dans certaines écoles de la Ville en partenariat avec des structures associatives locales ;

Acquisition et déploiement de tables de tri dans les écoles de la Ville organisées en self (sous réserve d'obtention de subvention) ;

35 000 € consacrés à la mesure du gaspillage alimentaire et à des actions de sensibilisation des enfants et des équipes éducatives dans le cadre de la convention de partenariat avec Unis-cités (12 volontaires en service civique mobilisés dans les écoles pendant 2 ans).

## ***2. Une gastronomie inclusive***

- **Action 5 :** Mettre en place les outils de production et l'organisation permettant de répondre au mieux aux objectifs de la stratégie alimentaire. En 2022, les principales actions conduites à ce titre sont :

- Poursuite des études de conception (AMO et maîtrise d'œuvre) de la nouvelle cuisine centrale 10 000 couverts (CP22 de 560 000 €) ;
  - Réalisation d'une étude pour améliorer l'accessibilité des offices des restaurants scolaires afin de limiter la pénibilité des agents et préparer le déploiement des contenants réutilisables à l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale ;
  - Acquisition de mobilier rehaussé pour doter plusieurs salles de restauration maternelle (CP22 de 25 000 €) ;
  - Acquisition d'une nouvelle suite logicielle de gestion de la fonction restauration interfacée avec les logiciels éducatifs et financiers (opération de 100 000 € répartis sur 2 ans, CP22 de 79 920 € en 2022).
- **Action 6 :** Structurer une offre gastronomique, gourmande de qualité et accessible, en lien avec le plan alimentaire territorial métropolitain :  
  
25 000 € sont inscrits au budget afin de définir un projet stratégique pour le marché de gros permettant de le replacer comme un acteur majeur de la gastronomie locale.

### ***3. Une action démocratique et solidaire***

- **Action 7 :** Lutter contre toutes les formes de malnutrition et assurer une solidarité alimentaire :  
  
Extension à 10 écoles du dispositif Petit Déjeuner à l'école avec le soutien financier de l'Etat à hauteur de 35 000 € ;
- **Action 8 :** Offrir à la communauté éducative les moyens et outils nécessaire pour développer l'éducation à l'alimentation :  
  
Développement tout au long de l'année scolaire des actions en matière d'éducation à l'alimentation et reconduction en particulier un programme d'activités en lien avec les acteurs pédagogiques et les partenaires de la Ville, lors de la Semaine du goût (budget de 15 000 €).

### **C. Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux**

Au premier semestre 2022, le **schéma directeur Petite Enfance** sera finalisé. Ce schéma déclinera les objectifs de la collectivité en plans d'actions, afin d'impliquer les familles dans la communauté éducative, faciliter et simplifier les démarches parentales, développer les actions d'accompagnement à la parentalité, développer l'accueil des enfants en situation de handicap, aider les familles en parcours d'insertion et monoparentales, améliorer les taux d'occupation et de facturation pour optimiser les financements CAF, maintenir et garantir un accueil de qualité, et enfin développer la communication et intégrer la transition numérique dans les évolutions de travail.

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 13,67 M€ de dépenses de fonctionnement dont 12,57 M€ de dépenses de personnel, 0,64 M€ de charges à caractère général et 0,47 M€ de subventions aux associations ;

- 7,38 M€ de recettes de fonctionnement dont 1,45 M€ de produits des services et 5,92 M€ de participations (5,72 M€ CAF et 0,2 M€ département) ;
- 0,67 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements et 0,2 M€ de recettes d'investissement (subventions attendues).

La politique Petite Enfance s'appuie sur 330 agents pour 18 établissements d'accueil petite enfance accueillant 1500 enfants. L'offre d'accueil dans des structures extramunicipales est également soutenue par le biais des subventions versées par la Ville et la mise à disposition de locaux. Des projets transverses sont en outre menés en lien avec l'éducation, la cohésion sociale et le sport.

Cette année sera marquée par le déménagement de la Direction Petite Enfance dans ses nouveaux locaux au 8 Bd Heurteloup, regroupant dans un même lieu le Guichet Unique aux familles du Relais Petite Enfance (anciennement RAM), le service administratif, celui des partenariats et des projets transverses, ainsi que la direction.

**L'évolution de l'offre de service**, inscrite dans le schéma directeur en cours de finalisation, se déclinera en 2022 par :

- Une augmentation de 2 places d'accueil après les travaux du multi-accueil Europe Châteaubriant à Tours Nord et l'amélioration de la prestation par la fourniture des repas par la cuisine centrale suite à la création d'une cuisine ;
- La fourniture des couches par la Ville, effective depuis novembre 2021 ;
- L'intervention dans le champ de la stratégie alimentaire des enfants de 0-3 ans conjointement avec la DEA afin d'évoluer dès que possible vers des repas 100% bio (le pain fourni est bio depuis cette année) ;
- La mise en place d'actions dans le cadre de la « Cité Educative », de la transition crèche-école et la formation des ATSEM ;
- Une implication dans le soutien à la parentalité avec la participation de professionnels petite enfance dans le LAEP, la mise en place d'ateliers avec les parents (langage, motricité, multiples activités culturelles...) ;
- Une réflexion menée sur l'accueil inclusif.

Dans le cadre de la **politique de rénovation des établissements**, les principales opérations concerneront :

- L'aménagement des vestiaires du personnel de la crèche Grécourt ;
- L'étude de faisabilité du déplacement des crèches Tonnelé et Confetti rue Merlusine ;
- L'étude de faisabilité de la restructuration de la crèche des Fontaines qui prendra en compte l'impact des travaux de la 2eme ligne de tramway ;
- Les études des travaux préconisés par l'expertise judiciaire du MA du Hallebardier ;
- Le traitement des fissurations et remise en état de l'aile Est de la crèche Paul Louis Courier.

Au niveau **ressources humaines**, le budget sera impacté par le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture et la mise en place d'une analyse de pratique rendue obligatoire dans les nouveaux décrets reformant la Petite Enfance.

Cette politique publique pourra s'appuyer sur les aides de la CAF en hausse de 100 000 € en 2022.

#### D. Promouvoir l'attractivité de la ville estudiantine

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 de 0,02 M€ de dépenses et recettes de fonctionnement.

Dans ce cadre, le Service Logement développe un **partenariat avec l'Université** avec notamment un accueil spécifique qui sera développé sur les périodes de l'année qui correspondent à la recherche de logements des étudiants, et la participation à un forum au printemps 2022 dédié à tous les services proposés aux étudiants.

#### E. Faciliter le sport comme facteur d'inclusion

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 12,0 M€ de dépenses de fonctionnement dont 8,16 M€ de dépenses de personnel, 2,22 M€ de charges à caractère général et 1,61 M€ de subventions aux associations et autres personnes de droit privé ;
- 1,98 M€ de recettes de fonctionnement dont 1,48 M€ de produits des services, 0,22 M€ de participations (fonds de concours piscine de TMVL) et 0,28 M€ de produits liés à la mise à disposition des équipements sportifs ;
- 5,62 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements et 0,52 M€ de recettes d'investissement (subventions attendues).

En 2022, la ville poursuit ses objectifs en faveur du **sport comme facteur d'inclusion** en accompagnant les clubs, en rénovant les équipements sportifs de proximité et en menant une politique d'accueil des grandes manifestations et compétitions sportives.

De nouveaux **équipements** seront également construits. A ce titre, et afin de relocaliser le Patronage Laïque Paul Bert, le réaménagement du site Albert Camus est programmé avec la construction d'un bâtiment intégrant une salle polyvalente, de musculation, des bureaux et vestiaires ainsi que l'aménagement des extérieurs pour la pratique du football à 7, de la pétanque et du vélo. (AP 3 119 000 €, CP22 de 1 924 000 €)

Des travaux de réaménagement et de rénovation seront entrepris sur le secteur de la **patinoire au Centre Municipal des Sports** dont la première tranche de travaux va débuter en 2022 (nouvelle AP de 1 810 000 €, CP22 de 1 410 000 €).

Les études de conception du complexe du Hallebardier (rénovation-extension) vont également débuter en 2022, 500 000 € y seront consacrés (AP de 11 000 000 €).

Enfin, la réfection des terrains de tennis de l'ATGT et du TCT doivent faciliter et améliorer la pratique de ce sport : 4 courts au total soit 2 sur chaque site (CP22 de 111 000 €).

Par ailleurs, environ 250 000 € sont consacrés annuellement à l'acquisition de matériels sportifs et de matériels professionnels pour maintenir et rénover les équipements sportifs.

Près de 70 % des dépenses de fonctionnement de cette politique publique concerne les **subventions** versées aux associations sportives pour un montant de 1,6 M€ environ en 2022. La Ville s'engage également auprès de l'Association Nationale de la Performance Sociale du Sport (ANPSS) et de 3 clubs tourangeaux afin de favoriser l'insertion par le sport.

La Ville consacrera également environ 25 000 € pour promouvoir une prochaine exposition photo consacrée à la 40<sup>e</sup> édition des 10 et 20 kilomètres de Tours qui aura lieu en septembre prochain.

## **F. Soutenir le Sport de haut niveau**

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 0,26 M€ de dépenses de fonctionnement dédiées aux clubs professionnels ;
- 2,44 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements et 1,26 M€ de recettes d'investissement (subventions attendues).

La Ville s'engage dans le soutien du sport de haut niveau en construisant de nouveaux équipements sur le stade de la Chambrierie dans la perspective de la Coupe du monde de Rugby et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La ville est candidate pour être camp de base lors de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et toujours en lice pour accueillir l'équipe d'Irlande.

1 314 000 € de crédits 2022 sont prévus pour les travaux du complexe de la **Chambrierie** (AP de 6 415 000 €). Les travaux, qui débuteront au deuxième trimestre, comprennent la construction d'un bâtiment de 1300 m<sup>2</sup> avec vestiaires et salle de musculation. Cet équipement dédié au rugby aura ensuite vocation à être utilisé pour promouvoir le Rugby en Touraine.

Des cofinancements sont sollicités auprès de TMVL, de l'Agence Nationale du Sport et au titre de la DSIL à hauteur de 2 400 000 €. Un versement de 723 000 € est budgété pour 2022.

910 000 € de crédits 2022 sont prévus pour les travaux des terrains de football 11 et 12 (AP de 2 000 000 €). La métropole cofinance l'opération de la **Vallée du Cher** à hauteur de 50%. Un versement de 373 346 € est budgété pour 2022.

En 2022, 100 000 € en dépenses d'investissement sont également prévus pour l'entrée au capital d'une SCIC à créer à l'issue de la procédure judiciaire en cours concernant la SASP Tours Football Club, afin à moyen terme, de retrouver une équipe de football au plus haut niveau.

Parallèlement, 257 000 € sont prévus en dépenses de fonctionnement pour financer les contrats de prestations avec les clubs professionnels de Basket et de Volley.

## **IV. Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble**

La municipalité défend la démocratie permanente où chaque habitante et habitant peut s'engager quotidiennement et participer à la construction de sa ville, dans un dialogue constant avec ses concitoyens et ses élus. Le pacte démocratique peut ainsi trouver une vitalité nouvelle, dans un esprit de confiance partagée. La citoyenneté au quotidien, c'est aussi la capacité de

s'appuyer sur des services publics de proximité, ainsi que sur des forces de prévention et de tranquillité publique au service du vivre ensemble.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- 15,42 M€ en dépenses et 0,63 M€ en recettes de fonctionnement,
- 0,82 M€ en dépenses d'investissement.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Faire vivre la co-construction et les instances de la démocratie permanente	3,00	0,27	0,20	
P20 Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales	0,08		0,02	
P30 Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie	2,72	0,36	0,03	
P40 La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble	9,62	0,00	0,56	
<b>TOTAL (M20)</b>	<b>15,42</b>	<b>0,63</b>	<b>0,82</b>	

#### A. Faire vivre la co-construction et les instances de démocratie permanente

Depuis plus d'un an, la Ville de Tours met en place sa nouvelle politique de **démocratie permanente** à travers une cinquantaine de dispositifs participatifs existants et l'implication systématique des Tourangelles et des Tourangeaux dans les principaux projets d'urbanisme ou d'aménagement de l'espace public - Haut de la Tranchée, ZAC des Casernes, Gelco, hangar Col -, et ce dès les premières réflexions et phases préparatoires des projets. Cette démarche se poursuivra en 2022 avec notamment la mise en place d'une charte de la démocratie locale : la ville souhaite systématiser l'association des citoyens à la définition, le suivi et l'évaluation des projets, mieux articuler les différentes instances et dynamiser la participation citoyenne.

Tours a été primée par trois **trophées Participation et Concertation** 2021, décernés par « Décider ensemble » et « La Gazette des Communes », avec le soutien de la Banque des territoires :

- Mention spéciale pour le Comité de liaison citoyen Covid-19, mis en place à l'hiver 2021 afin d'écouter et associer les habitants à la gestion de la crise sanitaire, dans une démarche de démocratie contributive. (Mention attribuée également à Lyon et Grenoble)
- 2 mentions 4 étoiles pour :

La concertation autour du projet du Haut de la Tranchée : réunions publiques de présentation de la démarche, formalisation d'un diagnostic sensible, marche exploratoire, travail en ateliers, action spécifique à destination des scolaires, campagne de communication élargie, mise en place d'un comité de suivi.

La concertation sur l'avenant NPNRU, dans le cadre du renouvellement urbain du Sanitas : entretiens ciblés d'acteurs clés, 7 ateliers "focus groupes", 3 ateliers géographiques, permanences physiques dans l'espace public, présentation des propositions co-construites aux partenaires, restitution auprès du grand public.

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 3,0 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant 1,02 M€ de charges à caractère général, 1,9 M€ de dépenses de personnel et d'indemnités des élus et 0,18 M€ de frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- 0,27 M€ de recettes de fonctionnement ;
- 0,20 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements.

La mise en place du premier **budget participatif** de la Ville de Tours permettra aux citoyens de voir une partie de leurs projets se concrétiser. Ils seront accompagnés notamment par des volontaires en service civique qui assurent des permanences pour les aider à formaliser au mieux leur dossier. Doté d'une enveloppe de 500 000€ la première année, il permettra à tous les habitants et toutes les habitantes de proposer et déposer chaque année des projets pour leur quartier et leur ville. La phase de dépôt ouvrira en février 2022 et le premier vote aura lieu en septembre – octobre. Un système d'accompagnement numérique et physique sera mis en place pendant toutes les étapes du cycle budgétaire.

Les instances de démocratie permanente telles que **les conseils citoyens et le conseil municipal des jeunes** se poursuivront et leurs projets seront accompagnés.

## **B. Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales**

La situation et les contraintes sanitaires ont continué à impacter le secteur associatif en 2021, demandant une forte capacité d'adaptation afin de poursuivre et maintenir les projets, manifestations et rencontres. Depuis le début de la crise du Covid-19, le service de la vie associative a adapté son offre d'accompagnement et de conseil auprès des associations locales. En 2022, de nouvelles propositions de rencontres et formations seront développées.

Pour accompagner et soutenir le tissu associatif, la ville maintiendra le haut niveau des subventions en 2022 et continuera de renforcer ses services aux associations : simplification de l'accès aux financements communaux, développement du portail des associations, etc. Le projet de Maison des associations prévu à l'emplacement de l'ancienne barre Saint-Paul va également être mis à l'étude.

**La maison des associations** et les services proposés participent à cet objectif. 244 bénévoles ont assisté aux rencontres de la vie associative en 2021.

**Le forum des associations** sera reconduit. Il a permis en 2021 d'accueillir 63 associations (hors champ sportif). La promotion du bénévolat sera valorisée dans l'édition 2022.

Le soutien aux associations de quartier et leur accompagnement se poursuivra également et la municipalité entrevoit d'élargir les critères d'attribution du label de comité de quartier à toutes les associations d'intérêt local qui souhaitent signer la charte d'engagement éponyme.

En 2022, la Ville continuera à développer les fonctionnalités du portail des associations pour faciliter les démarches de ces dernières et valoriser le soutien effectué par la collectivité.

### **C. Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie**

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 2.72 M€ de dépenses de fonctionnement dont 0,16 M€ de charges à caractère général et 2.56 M€ de dépenses de personnel ;
- 0,36 M€ de recettes de fonctionnement ;
- 0,03 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements dans les cimetières.

Les services de l'Etat Civil, de l'administration générale et des cimetières sont assurés en mairie centrale, dans les mairies de quartier et proposent également d'accomplir des démarches administratives sur d'autres sites pour une meilleure proximité avec les citoyens.

Le **Forum Europe**, labellisé France Service, en partie financé dans le cadre de cette labellisation, propose aux habitants de la Ville et en particulier ceux du Nord, différents services et de nombreuses démarches dématérialisées. En 2021, près de 3000 démarches y ont été effectuées.

Le **service de l'administration générale** propose en outre des démarches administratives au lieu de vie des administrés (domicile, hôpital, EHPAD) en incapacité de se déplacer. Le service accueil est également impliqué dans la gestion sanitaire du Covid19 (distribution de masques, ...) certaines actions engagées par le secteur social (CCAS, associations).

**Des permanences du service de l'Etat civil** sont réalisées au CHU pour simplifier les déclarations de naissances.

**L'accueil en mairie centrale et par les mairies de quartiers** assure le relais avec les services afin de concernant les problématiques ou questionnements des usagers (demandes de mise à disposition de salles, informations sur les projets de la ville, doléances des habitants...).

Le **service des cimetières** assure une rotation des concessions échues. Le service administratif accompagne les usagers ou les opérateurs funéraires dans les démarches d'achat ou de renouvellement des concessions. Les services techniques assurent l'accueil de la population au sein des cimetières et les opérations de reprise nécessaires. Le service va se doter cette année de la dernière version du logiciel GESCIME, permettant une gestion plus précise des concessions et de nouveaux services à destination des citoyens. Des aménagements tels que les columbariums, stèles, mini-cases permettent de proposer des solutions adaptées aux demandes des familles. Le service prévoit l'automatisation des portails pour sécuriser l'accès au pôle funéraire de Tours Sud mais aussi à Sainte Radegonde. Enfin, le service collabore avec la Direction du Patrimoine végétal et la biodiversité pour un engazonnement des allées des cimetières et la création de nouveaux espaces végétalisés, dans le respect de la norme Zéro phyto en rigueur dans la ville.

Pour ses activités liées au budget annexe des prestations cimetières, le service met en œuvre la vente de caveaux neufs ou d'occasion aux citoyens. Les services techniques assurent également des prestations annexes (vente de monuments et objets d'occasion, prestations d'inhumations ou d'exhumations, travaux d'entretien sur les sépultures).

Cette année, le service investit dans l'acquisition de nouveaux véhicules et engins mais aussi dans le remplacement du parc existant.

**Gestion des salles municipales :** Depuis septembre 2021, la gestion et la location des salles municipales est centralisée au sein d'un guichet unique de réservation. Afin d'optimiser la gestion et fluidifier les échanges avec les usagers internes et externes, les demandes de réservation de salle pourront être effectuées dès cette année en ligne via l'outil de gestion de la relation citoyen.

#### **D. La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble**

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 9,62 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant 0,36 M€ de charges à caractère général, 6,23 M€ de dépenses de personnel et 3,04 M€ de subventions et contingent (2,97 M€ concernant le SDIS) ;
- 0,56 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements.

Dans l'objectif de développer une politique de **prévention par la médiation**, la Ville apportera en 2022 son soutien à La Régie de Quartier pour le développement d'un service de médiation sur les quartiers Maryse Bastié et Sanitas. Douze personnes seront recrutées par l'association afin d'assurer une mission de tranquillité publique et de veille sociale en partenariat étroit avec les acteurs de ces secteurs.

L'année 2022 sera marquée pour la **Police Municipale** par la création d'un nouveau service visant à améliorer l'accueil téléphonique en apportant une réponse rapide aux administrés en lien avec les missions de proximité menées sur la voie publique. Cette proximité va donc se matérialiser par un accueil téléphonique de qualité qui correspondra aux attentes des administrés, tout en renforçant l'image positive du service et de la collectivité.

Ce nouvel accueil téléphonique, complémentaire de la salle radio, sera aménagé au sein du bâtiment Meusnier avec l'affectation à plein-temps, de 2 agents.

En 2022, la **nouvelle Brigade de Mobilité Urbaine** (B.M.U.) qui remplace l'unité A.S.V.P. Parcs et Jardins va évoluer en lien avec le recrutement d'agents sur les postes vacants (CLD, départs en retraite, changements de service). Cette évolution de l'unité sera accompagnée sur le terrain d'une meilleure visibilité avec un nouvel écusson et de nouvelles tenues. Cette plus grande visibilité permettra de renforcer les missions de voie publique comme la verbalisation du stationnement gênant.

Par ailleurs, une enveloppe budgétaire sera destinée en 2022 à l'achat de V.T.T. enfants. En effet, l'Etat par le biais de la Préfecture accordait jusqu'ici une enveloppe afin de financer les besoins en matière d'accessoires et d'équipements en cycles pour les interventions auprès des élèves de primaire.

Cette année, alors que l'activité de l'unité Prévention Routière de la Police Municipale se développe (42 classes de CM2 l'année dernière contre 59 classes pour l'année scolaire à venir), la Préfecture se désengage et n'est plus en mesure de financer l'achat de vélos qui permettait de renouveler le parc vieillissant.

Dans le cadre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance, l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection pourra bénéficier d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 15 000 €.

La Ville assume le coût de la prise en charge des animaux errants par la fourrière animale de la métropole (coût annuel moyen de 40 000 €).

L'unité de **Sécurité Civile Urbaine** agit pour protéger et porter secours à la population. Elle forme les agents municipaux et métropolitains aux gestes de premiers secours et à la manipulation des extincteurs dont elle assure la gestion dans l'ensemble des bâtiments communaux. Elle tient des postes de secours dans la plupart des manifestations accueillant du public en plein air. Elle participe à la prévention des risques majeurs avec la constitution d'une réserve communale de sécurité, l'organisation des tests de mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde, l'achat de matériels de secours. Un budget de 17 500 € est consacré à l'achat de nouveaux matériels pour ces missions de protection et de formation.

La Ville poursuit son programme de renouvellement et d'extension du réseau des **sirènes d'alerte** engagé en 2020. Le remplacement de 7 sirènes d'alerte vétustes, complété par l'ajout de nouvelles sirènes destinées à augmenter la couverture du territoire communal se poursuit en 2022 avec un budget de 130 000 € (AP de 291 194 €).

Enfin, la Ville versera au **SDIS** en 2022 une contribution de 2 907 434 €.

## V. Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde

La culture, les arts, les sciences et le patrimoine contribuent à créer le sentiment d'appartenir à une même communauté humaine. Ce sont des vecteurs de lien social, d'innovation, de rayonnement national et international ainsi que les creusets des imaginaires de notre temps. La culture ne doit pas être réduite à une valeur marchande et à un simple outil de communication : elle est un bien commun et un droit pour chacun. L'année 2021 a permis d'établir et de présenter les objectifs et les caractéristiques de la politique culturelle du mandat. La municipalité porte une politique volontariste d'extension des "droits culturels" des Tourangelles et des Tourangeaux. Cette approche vise à la fois à garantir les conditions d'accès aux différentes expressions culturelles par le plus grand nombre, ainsi que la possibilité de participer pleinement à la vie culturelle du territoire.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- 24,31 M€ en dépenses et 4,46 M€ en recettes de fonctionnement,
- 6,80 M€ en dépenses et 1,89 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Développer les pratiques artistiques à tout âge	5,86	2,14	4,22	1,76
P20 Créer du lien entre les artistes et les habitants	0,30	0,09		
P30 Favoriser et soutenir la culture populaire	10,43	2,05	1,79	0,12
P40 Favoriser le développement de l'écosystème culturel	6,32	0,06	0,45	
P50 Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville	1,10	0,11	0,34	
P60 Ancrer la Ville dans une dynamique internationale	0,30	0,01		
<b>TOTAL (M30)</b>	<b>24,31</b>	<b>4,46</b>	<b>6,80</b>	<b>1,89</b>

## A. Développer les pratiques artistiques à tout âge

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 5,86 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant 0,17 M€ de charges à caractère général et 5,68 M€ de dépenses de personnel ;
- 2,14 M€ de recettes de fonctionnement comprenant 1,71 M€ de dotations et participations et 0,43 M€ de produits des services ;
- 4,22 M€ de dépenses d'investissement liés aux travaux et équipements ;
- 1,76 M€ de recettes d'investissement correspondant aux subventions attendues.

L'offre de pratique artistique se diversifie auprès des habitants afin de développer leur sensibilité à l'art et tendre vers l'émancipation de tous dans le cadre de l'expression des droits culturels. Ainsi, une pratique d'action d'éducation artistique et culturelle (EAC) est proposée au sein des écoles avec l'intervention d'artistes dans les classes et des parcours transversaux proposés au sein des établissements municipaux pour les écoles. Une action hors temps scolaire est aussi envisagée.

Le Centre Jacques Villeret est à ce titre représentatif des offres diverses proposées car :

- Il permet à chaque habitant de tout âge (dans la logique des droits culturels), d'expérimenter une pratique amateur ou professionnelle, de vivre des spectacles en famille (notamment par le biais de la programmation « jeunes publics » et de découvrir le travail de création par le biais de résidences d'artistes) ;
- Il permet, par le biais de projets EAC (Education Artistique et Culturelle), que les enfants expérimentent la création culturelle ;
- Il permet de s'ouvrir au monde grâce à la rencontre avec « l'art » dans toute sa complexité (développer une conscience de sa propre condition et des multiples réalités de son environnement) expositions, propositions de spectacles multifacettes, vivre leurs installations/démontages ;
- Il s'inscrit dans des instances locales et régionales pour valoriser les programmations « jeunes publics ». Il valorise le travail des compagnies locales en lien avec le service culturel de la Ville et différentes instances (printemps des poètes, « raconte-moi une histoire », culture du cœur, scène nationale jeune public, ASSITEJ (Association Internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse), réseau jeune public, Scène O France, ...).

De nouvelles disciplines, de nouveaux acteurs culturels locaux qui s'installent sur notre territoire comme la Ligue de slam, ou les liens avec les centres sociaux de la ville, donnent l'occasion d'explorer de nouveaux champs d'intervention pour des ateliers de pratiques artistiques.

Les établissements municipaux maintiennent des actions qui œuvrent en ce sens grâce aux accueils de classes dans les bibliothèques, aux dispositifs Orchestre à l'école en partenariat avec l'Education Nationale, aux classes à horaires aménagés portés par le Conservatoire, par exemple.

Les organisations (moyens humains, matériels et sites) se mettent en place pour offrir des pratiques artistiques plus importantes.

Une politique tarifaire attractive et adaptée permet un accès large aux tranches de population les plus modestes.

L'essentiel des investissements prévus en 2022 sont consacrés à la **construction du futur CCNT** (AP de 20 670 000 €, CP22 de 4 115 000 €). La Ville de Tours acquiert actuellement le foncier et les marchés de travaux devraient être notifiés à la fin du premier semestre afin de mettre en œuvre le projet de l'architecte Lina Ghotmeh.

## **B. Créer du lien entre les artistes et les habitants**

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 0,30 M€ de dépenses de fonctionnement correspondant aux charges à caractère général ;
- 0,09 M€ de recettes de fonctionnement correspondant à des dotations et participations.

L'Education artistique et culturelle favorise la co-construction des projets entre les enseignants, les artistes et les professionnels de la culture sur tout le territoire faisant lien entre la proposition pédagogique et artistique de compagnies et le projet des enseignants et des élèves.

Les **interventions d'artistes dans l'espace public** permettent également d'offrir aux habitants une offre accessible et gratuite en lien direct avec les artistes. Les « Inattendus » stimulent la création artistique locale, dans les quartiers de la ville, en été, et se réinventent pour les années à venir grâce à la ligne directrice « des arts et du vivant ». Une consolidation de sa structuration avec l'apport d'un prestataire extérieur retenu en 2022 ambitionne de faire évoluer l'événement et le rendre pérenne à partir de 2023.

Une attention aux lieux de proximité, d'échanges et de vie culturelle est portée par la Ville. Un projet de diffusion aux Granges Collières se lance en 2022 dans un quartier en manque de lieu de vie et de propositions artistiques (quartier des Deux Lions).

## **C. Favoriser et soutenir la culture populaire**

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 10,43 M€ de dépenses de fonctionnement dont 1,36 M€ de charges à caractère général et 9,04 M€ de dépenses de personnel;
- 2,05 M€ de recettes de fonctionnement correspondant 1,25 M€ de produits de services et 0,74 M€ de dotations et participations.

Des outils sont développés au sein des **établissements et équipements publics**, permettant de dynamiser la fréquentation des institutions culturelles, renforcer le soutien aux acteurs associatifs, favoriser l'accès du plus grand nombre aux offres culturelles du territoire : mise en place d'offres spécifiques (pass Culture, City pass, pass Musées, abonnement à la bibliothèque municipale), adaptation des animations aux publics en situation de handicap, l'Opéra ouvert sur le territoire (Opéra solidaire, chorale populaire et chœur de rue, accueils de publics tirés au sort, ...).

L'installation d'un nouveau [Système de gestion informatique à la Bibliothèque](#) (AP de 288 360 €, CP22 de 80 000 €) permettra de faciliter le lien entre les usagers et les œuvres conservées au sein des établissements.

#### **D. Favoriser le développement de l'écosystème culturel**

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 6,32 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant 0,35 M€ de charges à caractère général, 0,84 M€ de dépenses de personnel et 5,12 M€ de subventions (3,62 M€ au Grand Théâtre et 1,46 M€ au associations et autres personnes de droit privé œuvrant en matière d'action culturelle) ;
- 0,06 M€ de recettes de fonctionnement correspondant aux produits des services ;
- 0,45 M€ de dépenses d'investissement correspondant aux travaux et achat d'équipements.

Impliquer les acteurs qu'ils soient artistes, organisateurs d'événements, institutions, acteurs éducatifs ou sociaux, ... permet de [croiser les publics](#) et [d'élargir l'accès aux offres culturelles](#).

La Ville apporte un [soutien important à la création artistique](#) locale par différents biais afin de garantir l'expression de la diversité culturelle des acteurs et des initiatives des habitants : subventionnement et accompagnement des projets des associations et acteurs culturels, aide en résidence, accès aux salles municipales pour les temps de création, etc.

#### **E. Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville**

De nombreux événements et expositions se sont tenues sur l'année 2021, en lien avec la valorisation du patrimoine tourangeau : sur "Les compagnons de la Libération en Touraine" en mars, sur "Le Tour de France à Tours" en juillet, sur la résistante Hélène Fournier en novembre, et bien entendu au sujet du centenaire du congrès de Tours de 1920, en novembre et décembre. Cette commémoration constitue le temps fort des Archives municipales en matière de diffusion. Bénéficiant d'un partenariat exceptionnel avec l'Université de Tours, elle a aussi donné lieu à un colloque universitaire, une projection cinématographique, des visites guidées, des animations théâtrales et le dévoilement de plaques mémorielles.

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 1,10 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant 0,23 M€ de charges à caractère général, 0,80 M€ de dépenses de personnel et 0,08 M€ de subventions ;
- 0,11 M€ de recettes de fonctionnement correspondant aux produits des services et participations reçues ;
- 0,34 M€ de dépenses d'investissement correspondant aux travaux et achat d'équipements.

Le projet culturel intègre la valorisation du patrimoine pour favoriser l'attractivité du territoire, l'accès aux sites architecturaux et patrimoniaux.

- Le projet de **CIAP** (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) au sein des Logis du gouverneur se poursuit en 2022.
- Le site de **l'Abbaye de Marmoutier** fait l'objet de projets d'animations estivales attractives avec la reconstitution historique de Caesarodunum, le renforcement de la collaboration entre la Direction Musées Château et le service Animation du Patrimoine.
- Plusieurs **études patrimoniales** sont programmées en 2022. Une première, réalisée au Grand Théâtre, vient de se finaliser pour donner suite à l'étude de potentiels travaux. Une autre concernera le Musée des Beaux-arts. La bibliothèque Paul Carlat situé au Centre de vie s'inscrit dans le projet ANRU dans le quartier du Sanitas pour moderniser son offre et rationaliser ses infrastructures.
- Les **échanges et partenariats scientifiques** se renforcent et se développent (avec la Bibliothèque nationale de France au Musée des Beaux-arts ; les universités au service Patrimoine et dans les Bibliothèques).

## F. Ancrer la ville dans une dynamique internationale

L'année 2021, avec la fin des confinements, a été l'occasion pour la municipalité d'ancrer la ville et ses politiques publiques dans une dynamique internationale. Elle a renoué avec l'accueil et l'envoi de délégations dans d'autres municipalités. Des élus et techniciens de la ville roumaine de Buzău, lauréate du concours « Ville durable » organisé par l'ambassade de France en Roumanie, puis de Braşov, jumelée avec Tours depuis une vingtaine d'années, ont été accueillis à Tours pour échanger sur différentes politiques en matière de transition écologique : mobilité urbaine, politique énergétique, biodiversité.

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant 0,30 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 0,08 M€ de charges à caractère général, 0,16 M€ de dépenses de personnel et 0,04 M€ de subventions.

La Ville a renoué fin 2021 avec l'accueil et l'envoi de **délégations** dans d'autres municipalités. En 2022, c'est notamment une délégation de Mülheim an der Ruhr qui sera accueillie pour célébrer les 60 ans du jumelage qui la lie à la ville de Tours.

Les politiques publiques de la ville de Tours s'enrichissent des **échanges** tenus lors de colloques ou de sommets, où elle partage ses bonnes pratiques et va chercher les meilleurs exemples qui pourront l'inspirer. 2022 sera l'occasion d'organiser la première édition du mois « Générations engagées en Europe », dans le cadre du joli mois de Mai initié par la Région Centre Val de Loire. Ces temps forts donnent à connaître le travail de fond réalisé par les réseaux de villes dans lesquelles la ville de Tours est pleinement engagée. Parmi eux, citons Cités Unies France, Platforma, l'AFCCRE, France Urbaine et la Conférence Permanente des Relations Internationales en Région Centre Val de Loire.

Enfin, la dynamique internationale de Tours est imprégnée des valeurs de solidarité. Pour cela, la ville soutient des ONG œuvrant pour la solidarité internationale ("SOS Méditerranée" , "Pompiers de l'Urgence Internationale" ...).

Les **échanges internationaux artistiques** font également rayonner la ville grâce à ses artistes locaux ou formés à Tours (résidences) avec les villes jumelles ou lors d'opération internationales. L'anniversaire des 50 ans de la cinémathèque est un moyen d'ouvrir les horizons en réunissant des partenaires européens. La semaine de la Francophonie fait intervenir les bibliothèques. Les musées sont régulièrement en contact avec leurs partenaires internationaux dans le cadre d'échanges en réseau, de prêts d'œuvres, de projets, d'acquisitions...

## VI. Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine

La ville de Tours est réputée pour le dynamisme de son tissu commercial et la qualité de ses enseignes de vente au détail et de restauration, auxquels s'ajoutent de réels savoir-faire en matière artisanal, qu'il convient de mieux valoriser. Le rôle de la collectivité est de faire émerger un écosystème favorable au commerce local, qui repose à la fois sur le soutien à l'attractivité commerçante par une politique de grandes manifestations à rayonnement régional, un accompagnement des commerces vers la transition numérique, la mise en place d'outils d'aide à l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers, un travail de coordination en matière de logistique urbaine, ainsi que par le renforcement de notre label de Cité internationale de la Gastronomie.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours	2,52	1,07	0,35	
P20 Accompagner et soutenir le commerce local	1,75	1,26	0,13	
P30 Engager Tours dans la transition agro-écologique		0,10	0,01	
P40 Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »	0,09		0,46	
<b>TOTAL (M40)</b>	<b>4,36</b>	<b>2,43</b>	<b>0,95</b>	

### A. Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 2,52 M€ de dépenses de fonctionnement dont principalement 0,45 M€ de charges à caractère général et 1,68 M€ de subventions ;
- 1,07 M€ de recettes de fonctionnement dont principalement 1,0 M€ de produits des services et redevances d'occupation et 0,05 M€ de participations reçues ;

- 0,35 M€ de dépenses d'investissement correspondant aux travaux et achat d'équipements.

Le soutien de l'attractivité commerçante de la Ville s'articule autour des axes suivants :

- **Conforter la vocation de Tours comme ville de congrès et de foire.** La Ville, dans le cadre de ses relations contractuelles avec Tours Evènements, l'un des acteurs majeurs sur notre territoire en matière de tourisme d'affaires et d'évènementiel, lui versera une subvention de 1 575 600 €. Comme toute la filière de l'évènementiel, Tours Evènements a été très profondément impactée par les effets de la crise sanitaire. Après l'octroi d'exonérations successives sur le paiement de la redevance d'occupation du Palais des Congrès, la Ville a proposé la révision de l'équilibre économique de la convention de délégation de service public concernant l'exploitation du Palais des Congrès afin de rendre soutenable l'application de ce contrat jusqu'à son terme en août 2023. La collectivité mène en parallèle une réflexion concernant le devenir des équipements structurants que sont le Palais des congrès et le Parc des expositions et leur positionnement stratégique au service du territoire.
- **Développer les grandes manifestations commerciales à rayonnement régional.** A ce titre, le budget 2022 intègre les enveloppes financières liées à l'organisation des manifestations destinées à attirer un public et une clientèle régionale :
  - Vitilore : 150 000 € en dépenses, 136 000 € en recettes ;
  - Braderie : 75 000 € en dépenses et en recettes ;
  - Noël : 575 000 en dépenses (animations, illuminations et décors) et 150 000 € en recettes.
- **Valoriser l'espace public.** La Ville perçoit les droits de place relatifs à l'occupation du DP (hors stationnement payant, et ici hors marchés et grandes manifestations commerciales). Le montant de ces perceptions est estimé à 590 000€ pour 2022.

## B. Accompagner et soutenir le commerce local

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 1,75 M€ de dépenses de fonctionnement comprenant principalement 0,31 M€ de charges à caractère général et 1,45 M€ de dépenses de personnel ;
- 1,26 M€ de recettes de fonctionnement comprenant principalement 0,32 M€ de produits des services et du domaine et 0,94 M€ de droits de place ;
- 0,13 M€ de dépenses d'investissement.

L'accompagnement et le soutien du commerce local s'articule autour des axes suivants :

- **Promouvoir la consommation locale et le commerce de proximité.** La Chambre de Commerce et d'Industrie a initié le lancement d'une Marketplace locale à l'hiver 2021-2022. La Ville participe à hauteur de 25 % de la contribution métropolitaine (portée à 169 462 €), sur 3 années consécutives (AP de 50 000 €, CP22 de 30 000 €).
- **Dynamiser les marchés alimentaires de proximité.** La Ville assure l'organisation des marchés au quotidien, grâce à ses agents de terrain (placiers référents commerce et

agents techniques des marchés) qu'elle dote des outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission sur site. Ceux-ci veillent à la perception des droits de place des marchés, foires et autres animations (hors manifestations à rayonnement régional) pour un montant estimé à 938 000€.

La Ville veille à l'entretien et à la modernisation des réseaux utiles à la tenue des marchés. Chaque année, les bouches de lavage défectueuses sont remplacées (CP22 17 340 €) et des bornes foraines permettant aux commerçants de bénéficier de l'électricité sont installées (CP22 40 000 €).

### C. Engager Tours dans la transition agro-écologique

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 0,03 M€ de dépenses de fonctionnement correspondant à des charges à caractère général ;
- 0,1 M€ de recettes de fonctionnement correspondant à la redevance versée par la SGMG à la Ville ;
- 0,01 M€ de dépenses d'investissement.

Le **marché de gros** est un équipement hautement stratégique mais vieillissant et situé en zone d'aléa très fort du PPRI. Parallèlement, la **logistique urbaine** doit faire face à deux nouveaux défis : l'explosion des ventes en ligne et la nécessité de mettre en place des actions ambitieuses pour améliorer la qualité de l'air. Une synergie entre ces deux sujets sera recherchée en 2022, via le lancement d'une étude de positionnement stratégique du Marché de gros et la structuration d'une stratégie de logistique urbaine partagée avec les partenaires de la ville.

### D. Développer le label "Tours, Cité internationale de la Gastronomie"

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 0,09 M€ de dépenses de fonctionnement correspondant à des charges à caractère général ;
- 0,46 M€ de dépenses d'investissement correspondant à des travaux et équipements.

Le développement du label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie » correspond à l'action 8 de la stratégie alimentaire : structurer une offre gastronomique et gourmande de qualité et accessible, en lien avec le plan alimentaire territorial métropolitain, et visant notamment à recenser, animer et valoriser les lieux « totems » de la gastronomie tourangelle.

Ce programme s'articule donc autour des axes suivants :

- **Développer les équipements de « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »**. Les travaux à la Villa Rabelais se poursuivent en 2022 avec la rénovation du jardin central (60 000 €) et la deuxième tranche des travaux de bâtiment (200 000 €). Une réflexion concertée avec les différentes parties prenantes permettant de définir une programmation technique et événementielle dans les étages des Halles est également prévue.

- **Développer une politique de grandes manifestations labellisées « Tours, Cité internationale de la Gastronomie ».** Dans ce cadre, une enveloppe de 85 000 € est dédiée pour l'organisation de manifestations telles que le festival arrière-arrière-cuisines, la semaine du goût, Pain, vin, fromage, Europa 'table, festival bon, repas du partage, etc.... Enfin, une enveloppe de 30 000 € sera consacrée à la création d'un site internet dédié au label.

## VII. Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre

La transformation de la collectivité est au cœur des politiques de transition écologique, sociale et démocratique : elle repose sur le renforcement du pilotage financier de la collectivité au service des politiques publiques, une gestion pragmatique de l'endettement tout en optimisant les investissements pour lutter contre la « dette grise », l'amélioration de la captation de financements externes, une politique de ressources humaines fondée sur le bien-être au travail et l'accompagnement au changement, et enfin une stratégie numérique destinée à moderniser les services publics.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- 40,46 M€ en dépenses et 161,99 M€ en recettes de fonctionnement,
- 48,09 M€ en dépenses et 41,94 M€ de recettes d'investissement.

Programmes - BP 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Assurer la pérennité financière de la collectivité	16,12	159,36	43,42	41,94
P20 Développer les relations partenariales externes	0,22			
P30 Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité	0,68	0,35	0,01	
P40 Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité	1,58	0,89	0,07	
P50 Moderniser l'action publique communale au service des citoyens	21,85	1,39	4,58	
<b>TOTAL (M10)</b>	<b>40,46</b>	<b>161,99</b>	<b>48,09</b>	<b>41,94</b>

### A. Assurer la pérennité financière de la collectivité

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 16,12 M€ de dépenses de fonctionnement dont 2,5 M€ de charges à caractère général, 1,24 M€ de dépenses de personnel, 7,71 M€ de charges financières, 4 M€ de dépenses imprévues, 0,67 M€ de dépenses diverses (créances admises en non-valeur, dégrèvements et autres écritures comptables) ;

- 159,36 M€ de recettes de fonctionnement dont 123,59 M€ d'impôts et taxes, 35,6 M€ de dotations et participations, 0,18 M€ de produits divers ;
- 43,42 M€ de dépenses d'investissement dont 38,72 M€ d'emprunts, 3,79 M€ de dépenses imprévues, 0,36 M€ d'équipements divers, 0,35 M€ de participations et 0,2 M€ de dotations ;
- 41,94 M€ de recettes d'investissement dont 37,44 M€ d'emprunts et 4,5 M€ de dotations.

Ce programme s'articule donc autour des axes suivants :

- **Renforcer le pilotage financier de la collectivité.** Les services de la Ville se dotent d'outils de pilotage financier (prospective financière, plan pluriannuel d'investissement, schéma directeur immobilier) et de modalités de gestion et de suivi des crédits de la collectivité (gestion pluriannuelle des crédits, comités de suivi et de pilotage) afin de définir et mettre en œuvre la trajectoire financière de la collectivité pour le mandat. La mise en place d'une segmentation budgétaire stratégique en 2022 permet de présenter les crédits par politique publique. Sont rattachées à cette action les crédits de recettes non affectées de la collectivité (impôts et dotations dont la présentation est détaillée dans la première partie du présent rapport).
- **Maîtriser l'endettement et son coût.** La Ville s'est fixée comme priorité de rénover son parc immobilier en utilisant la dette comme l'un des leviers pour atteindre cet objectif. Dans les conditions très favorables actuelles, la consultation, menée par la Ville à l'automne dernier d'un montant de 55 M€, a permis ainsi d'assurer le financement des investissements des 2 prochaines années. La Ville poursuit une gestion optimisée de sa dette en faisant entrer progressivement les emprunts récemment signés dans l'encours au rythme de la réalisation des investissements. Deux objectifs sont ainsi poursuivis :
  - maintenir l'encours de dette en dessous du seuil de 200 M€.
  - poursuivre la diminution du coût moyen de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) pour atteindre, en tenant compte des conditions actuelles et des projections de marchés, 3% d'ici 2026. En effet la baisse des charges financières d'ici la fin du mandat, de 8 à 5 M€ prévus, permettra de s'approcher nettement de la moyenne des villes de + 100 000 habitants.

## B. Développer les relations partenariales externes

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 de 0,22 M€ de dépenses de fonctionnement, essentiellement de personnel.

Ce programme s'articule donc autour des axes suivants :

- **Améliorer la captation de financements externes.** Dans l'optique de dégager des marges de manœuvre supplémentaires à la Ville pour réaliser ses projets d'investissement, la Ville a mis en œuvre une démarche active de recherche de

financements externes. Dans le cadre des contacts noués avec les partenaires financiers potentiels, il s'agit de mettre en avant la complémentarité entre les objectifs poursuivis d'une part par la Ville et d'autre part par les financeurs publics ou privés. Ainsi, la Ville a obtenu en début de mandat des financements importants auprès de la Région (CRST), de l'ANRU et de TMVL dans le cadre du NPNRU, a bénéficié pour la première fois de financements européens dans le cadre du FEDER (programmation 2014-2021) et sollicite actuellement des financements dans le cadre du plan de relance (Programme REACT-EU). Signataire du Contrat Régional de Transition Énergétique avec l'Etat aux côtés de la métropole et sollicitant d'autres financements sur des dispositifs récurrents, sur des appels à projet ou sur des enveloppes nouvelles (programmation des fonds européens 2021-2027), la Ville saisit toutes les opportunités pour obtenir des financements et nouer des interactions positives avec ses partenaires.

- **Sécuriser les relations avec les satellites de la collectivité.** Concernant les satellites (SEM, bailleurs, associations), le but est d'assurer un suivi et un contrôle des organismes dont les activités font écho à l'action municipale, et qu'il est nécessaire de mettre en cohérence avec les missions assurées par les services municipaux. En étant actionnaire d'une société ou en versant une subvention, la Ville poursuit en effet des objectifs stratégiques. La bonne gestion des relations avec ces organismes, le contrôle des activités et des fonds alloués lui permet alors de s'assurer du bon accomplissement des objectifs communs.

### C. Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 0,68 M€ de dépenses de fonctionnement, essentiellement des charges à caractère général ;
- 0,35 M€ de recettes de fonctionnement correspondant à des produits exceptionnels.

Ce programme s'articule donc autour de deux axes : protéger les intérêts juridiques de la collectivité, et assurer une gestion des risques matériels et immatériels de la collectivité.

Ce chapitre regroupe ainsi à la fois les crédits nécessaires à la représentation de la Ville en justice (110 000 €) et les primes d'assurances (467 400 €).

Les principales orientations pour l'année 2022 portent en matière d'**assurance** sur la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché d'assurance arrivant à échéance au 31 décembre 2023. Le second semestre 2022 et le premier trimestre 2023 seront consacrés à l'audit des risques et à l'élaboration de la politique assurantielle (franchise, nature des garanties) dans un contexte qui s'annonce difficile (sinistralité dégradée – marché de l'assurance dans un cycle haussier). Le montant total du marché d'AMOA est évalué à 17 000 € avec une dépense estimée à 4 000 € sur l'année 2022.

A noter que suite à la résiliation du marché d'assurances « Dommages aux biens seconde ligne » et à l'infructuosité de la consultation lancée, la Ville est en auto assurance pour les sinistres supérieurs à 19 900 000 € sur les 11 bâtiments les plus importants de son patrimoine (Hôtel de Ville,

stade d'honneur, CMS, châteaux de Tours et d'Azay le Ferron, MBA, CRR, Basilique St Martin, les Halles, Bibliothèque centrale, Grand Théâtre).

#### D. Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 1,58 M€ de dépenses de fonctionnement dont 0,77 M€ de charges à caractère général, 0,15 M€ de dépenses de personnel, 0,59 M€ de subventions aux associations ;
- 0,89 M€ de recettes de fonctionnement dont 0,70 M€ de produits des services ;
- 0,07 de dépenses d'investissement.

Ce programme s'articule autour de 3 axes principaux :

1. Une politique de l'emploi responsable, équitable et attractive ;
2. Renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité ;
3. Assurer la santé et la sécurité de l'environnement du travail.

Le budget des Ressources humaines s'inscrit dans le cadre de la feuille de route RH et de l'agenda social définis pour les années 2021 à 2023 au travers des thématiques et actions suivantes :

1. **L'affectation des ressources budgétaires** liées à des créations de postes avec en outre l'effet en année pleine des créations de postes décidées lors du budget 2021. Ces créations permettent de renforcer certaines directions et de mettre en place de nouvelles politiques publiques.
  - a. la création en 2022 de 13 postes supplémentaires dont 6 à la Direction de l'Éducation et de l'alimentation , 3 postes au Conservatoire à Rayonnement Régional et 2 à la Direction de la Petite enfance, 1 à la Direction du Patrimoine végétal et boisé, et 1 poste à la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique ;
  - b. la poursuite de la déprécarisation de 21 postes principalement à la DEA et à la DMGAL.
2. La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**) et la mise en conformité de la durée du temps de travail effective fixée à 1.607 heures par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique.
3. **L'accompagnement du changement** par des actions de recrutement, de mobilité et de formation en lien avec les équipes d'encadrement de direction et de service qui bénéficieront sur les années 2022 et 2023 d'un plan de formation au management à tous les niveaux de la hiérarchie en lien avec le CNFPT, le développement des parcours professionnels des agents et de l'apprentissage au sein des services municipaux.
4. Le **développement d'un dialogue social de qualité** favorisant la participation des personnels par leurs représentants élus dans le cadre des instances représentatives du personnel, le Comité technique, le Comité d'hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail, étant fusionnés fin 2022 au sein du Comité social territorial à l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront le 8 décembre 2022 en application des dispositions de la loi transformation publique du 6 août 2019.
5. **L'amélioration des conditions de travail** visant à prévenir les risques au travail avec :

- a. le renforcement du service de médecine professionnelle qui sera profondément renouvelé avec l'arrivée de deux nouveaux médecins du travail et d'une nouvelle infirmière en santé au travail ;
  - b. le développement des actions de prévention grâce au recrutement d'un préventeur supplémentaire à la DRH, et la redynamisation du réseau des préventeurs de la DRH, de nouveaux programmes de prévention annuels ;
  - c. la prise en compte du handicap dans les politiques RH dans le cadre de la convention triennale 2020 – 2022 avec le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).
6. **Le développement de l'action sociale** envers le personnel avec :
- a. La réalisation d'une évaluation du dispositif actuel d'action sociale délégué au Comité des Œuvres sociales en partenariat avec Tours Métropole Val de Loire et par le recours à un conseil externe ;
  - b. Le lancement des discussions sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour améliorer la couverture santé et prévoyance des agents de la collectivité et la participation de l'employeur.

## E. Moderniser l'action publique communale au service des citoyens

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2022 comprenant :

- 21,85 M€ de dépenses de fonctionnement dont principalement 5,63 M€ de charges à caractère général (achats et entretien liés aux moyens généraux) et 16,40 M€ de dépenses de personnel (masse salariale des directions supports hors finances) ;
- 1,39 M€ de recettes de fonctionnement dont 1,24 M€ de produits des services et du domaine ;
- 4,58 M€ de dépenses d'investissement liées principalement à l'acquisition d'équipements.

### 1. Accélérer la transition numérique des services de la collectivité

Les enjeux de transition numérique sont adressés dans le cadre du **schéma directeur numérique** en cours d'élaboration. Les actions vont s'articuler autour de plusieurs axes structurants visant à :

- Moderniser, compléter et optimiser l'outillage numérique des directions, en portant un effort particulier sur les fonctions supports afin d'offrir un environnement de travail adapté et performant,
- Développer les pratiques collaboratives et la communication par le numérique,
- Repenser le parcours numérique de l'utilisateur, garantir le suivi et le traitement des sollicitations des usagers, et favoriser la participation citoyenne,
- Poursuivre la construction d'un socle technique à la fois, fiable, sécurisé, agile et urbanisé, pour répondre à l'ensemble des enjeux de transformation de la collectivité.
- Favoriser le développement d'un numérique responsable.

De façon opérationnelle, le budget d'investissement 2022 contribuera à :

- Poursuivre les projets de dématérialisation notamment en mettant en place un socle de GED (gestion électronique de document) transverse et en déployant des espaces de travail collaboratif (180 000€ en investissement) ;
- Capitaliser sur le socle de Gestion de la Relation Citoyen déjà largement utilisé, et poursuivre son développement ;
- Moderniser les applications numériques, notamment pour la gestion des installations sportives, le système de gestion des bibliothèques, des demandes de subventions, et poursuivre la démarche de structuration et d'ouverture des données (474 000€) ;
- Faire évoluer l'environnement de travail des agents, en augmentant le nombre d'équipements de télétravail ou de travail en mobilité dans le cadre du plan de renouvellement, en équipant certaines salles de réunion de matériel de visioconférence, en poursuivant le raccordement des sites au système d'information (531 000€) ;
- Consolider nos infrastructures techniques dont notamment 60 000€ pour le renouvellement des éléments actifs de réseau, 30 000€ pour la téléphonie fixe, 30 000€ pour le renouvellement d'installation de contrôle d'accès ;
- Poursuivre le projet de gestion des identités numériques (IAM) pour augmenter le niveau de sécurité des accès à notre système d'information (39 000€).

Le budget de fonctionnement, quant à lui, sera consacré :

- Aux dépenses liées aux télécommunications (abonnements pour la téléphonie fixe et mobile, accès internet des sites, ...) pour un montant de 299 000 € ;
- Aux contrats de maintenance et aux abonnements des applications métiers des services pour un montant de 290 000 € ;
- Aux moyens d'impression des services pour un montant de 20 000 € ;
- Aux contrats et abonnements liés à l'environnement de travail des agents pour un montant de 16 000 € ;
- Aux dépenses liées au système d'information commun pour un montant de 390 000 € qui font l'objet d'un remboursement à la Métropole.

Dans le cadre du service commun, des crédits seront inscrits au budget métropolitain pour d'une part travailler au renforcement des infrastructures et à l'élévation du niveau de la sécurité du système d'information et d'autre part prendre en charge les dépenses communes.

## ***2. Tendre vers une sobriété des moyens généraux de la collectivité***

Suite à la création en 2019 d'une direction dédiée à la **centralisation et la mutualisation des moyens et ressources supports de proximité**, l'organisation interne se poursuit dans un objectif d'optimisation des moyens alloués. Dans cette optique, après la centralisation de la gestion des fournitures de bureau en 2021, celle des fournitures administratives et des mobiliers sera opérée en 2022.

Au niveau des dépenses d'investissement, du fait de la pénurie sur le marché d'acquisition de véhicules neufs, il a été lancé en 2021 un marché d'acquisition de véhicules d'occasion, notifié en novembre 2021. Ainsi le budget 2022 comprend le report des crédits relatifs aux acquisitions de

matériels roulants 2021, les crédits d'acquisitions 2022 et l'augmentation des crédits liés aux dégradations, vols et accidents de matériels roulants, soit un budget 2022 de 670 000 €.

Ainsi, au moins 17 matériels roulants seront commandés en 2022 (en neuf ou en occasion récente). De plus, 6 véhicules seront remplacés suite à un sinistre.

2022 verra également la poursuite du renouvellement des chaises de la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, pour un montant de 25 000 €, et le remplacement du système audio-visuel de la salle du conseil municipal (100 000 € en 2022).

Pour permettre un meilleur service aux usagers et la mutualisation des ressources, la **gestion des salles** a également été centralisée et un guichet unique de réservation mis en place. Le déploiement d'une solution de Gestion de la Relation Citoyen dans le cadre du guichet unique permettra aux usagers d'effectuer leurs demandes de réservation en ligne.

Sur le périmètre achat, logistique, moyens généraux, le budget de fonctionnement diminue de 6% par rapport à 2021 en raison principalement de la baisse des crédits liés aux produits sanitaires (effet prix sur les masques).

Compte tenu de la situation sanitaire, les recettes de fonctionnement liées aux locations de salles et de matériels sont stables par rapport à 2021.

Il est estimé une augmentation des recettes liées à la vente aux enchères d'une quinzaine de véhicules en l'état (pour pièces détachées).

De nouvelles missions logistiques ont été intégrées en 2021 avec l'accompagnement logistique du service Elections dans le cadre de la prise en charge de la mise sous pli, la création de graphismes pour la Direction de la Communication, ou encore l'internalisation du nettoyage des caméras de vidéo-surveillance faisant l'objet initialement d'une prestation externe à la Direction de la Police Municipale.

Afin d'apporter une réponse aux usagers dans le cadre de la lutte contre le Covid19, la Ville de Tours a participé activement à la création de centres de vaccination par la mise à disposition tant de locaux, matériels que de ressources humaines.

Concernant les bâtiments, leur entretien et leur aménagement, il peut être noté les points suivants :

- **Aménagement des locaux affectés aux services :** des travaux d'adaptation seront réalisés sur le site 8 boulevard Heurteloup pour permettre d'y installer des services. Il est également prévu de transférer le service des objets trouvés, actuellement installé au rez-de-chaussée de la mairie centrale, dans les locaux de la Police Municipale (place des Turones).
- **Entretien et maintenance des bâtiments municipaux :**
  - Réalisation de travaux de remplacement suite au vieillissement normal des installations techniques (ascenseurs, automatismes de portes et portails, installations électriques, systèmes de sécurité incendie).
  - Réalisation de travaux de gros entretien ou de remplacement dans les bâtiments communaux (étanchéité de toitures terrasse, remplacement de revêtements de sols amiantés, menuiseries extérieures), ainsi que des travaux d'amélioration de la sécurité incendie selon les préconisations de la commission de sécurité.

- Réalisation de contrôles de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants, réalisation de travaux concernant la ventilation des locaux si nécessaire.
- Vérifications réglementaires, contrôle, maintenance et réparations des équipements techniques présents dans les bâtiments communaux (réalisées par le moyen de marchés passés avec des prestataires spécialisés) ;
- Achat de fournitures, matériels, outillage, vêtements de travail et de sécurité, location de matériel, traitement des déchets, et diverses prestations externalisées pour permettre la réalisation en régie de travaux d'entretien, de réparation, rénovation et de petits aménagements ;
- En préparation du renouvellement des délégations de service public concernant l'exploitation du Palais des Congrès et du Parc des Expositions, il sera fait appel à des bureaux d'études spécialisés pour identifier les travaux à réaliser ou préciser les conditions d'utilisation.

### ***3. Promouvoir les achats publics socialement et écologiquement responsables***

L'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un **schéma de promotion des achats publics socialement responsables**. Cette obligation s'adresse aux villes dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT, ce qui n'est pas le cas de Tours (42 millions d'euros HT en moyenne ces trois dernières années). Néanmoins, la municipalité a décidé de se saisir de cet outil afin de mener une politique achat qui profite pleinement au territoire.

Le **SPASER** soumet la politique achat de la ville de Tours à plusieurs grands critères : 1) la socio-conditionnalité qui favorise les pratiques éthiques, non discriminantes et inclusives, 2) l'éco-conditionnalité qui respecte et préserve la qualité de la terre, de l'air et de l'eau, les cycles de vie des matériaux (économie circulaire), la santé publique et la biodiversité, 3) l'ancrage territorial, en encourageant les pratiques vertueuses à l'échelle locale et en trouvant les voies d'une commande publique qui privilégie les circuits courts, malgré un cadre réglementaire contraint.

La commande publique représente près de 10% du PIB français : c'est un levier puissant et incontournable pour relever le grand défi des bouleversements environnementaux et sociaux, en modifiant notre mode de consommation. La démarche de la ville de Tours s'inscrit donc dans un écosystème d'acteurs publics locaux, convaincus et mobilisés, avec à l'esprit la mutualisation des compétences et le partage des pratiques à l'échelle du grand Ouest : le RESECO. Cette adhésion permet déjà une montée en compétences des élus, techniciens et acheteurs et vaut également engagement en faveur d'une amélioration permanente du cadre législatif et juridique de la commande publique.

Par ailleurs est mise en place une stratégie de renouvellement des matériels roulants de la Collectivité accompagné d'une réflexion sur la mise en place d'un plan de mobilité interne favorisant la réduction de l'empreinte carbone.

## Annexes

## Dépenses d'équipement et subventions attendues en 2022

Le plan d'équipement 2022 de 43,9 M€ (hors travaux en régie) se décompose de la manière suivante :

### Attribution de compensation d'investissement :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2021 - 531 Attribution de compensation 2021	3 600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2022-589 Attribution de compensation 2022-2024	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>7 200 000,00 €</b>	<b>3 600 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Autres hors travaux :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2018 - 220 Spectacle de mapping	734 618,38 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 407 AP de stock reports 2018 inscrits en 2019	3 451 335,73 €	40 000,00 €	0,00 €
2019 - 419 Etudes - acquisitions - travaux 2020	219 348,07 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 517 Etudes - acquisitions - travaux 2021	312 068,17 €	25 000,00 €	0,00 €
2021 - 588 Etudes - acquisitions - travaux 2022	484 200,00 €	323 177,00 €	0,00 €
2022-610 Etudes Energétiques 2022-2024	165 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 366 570,35 €</b>	<b>433 177,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Autres travaux :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 290 Aménagement Bords de Loire	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2022-637 Centre de santé 2022-2024	116 000,00 €	116 000,00 €	0,00 €
2022-640 Aménagement d'une aire de baignade 2022-2024	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>146 000,00 €</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Autres\_Acquisitions foncières :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 301 Acquisitions foncières	2 609 403,63 €	0,00 €	0,00 €
2022-648 Acquisitions foncières 2022-2024	2 750 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 359 403,63 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Ecoles en transition\_Hors NPNRU :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2016 - 184 GS J.Fontaine - 2ème tranche	7 560 000,00 €	1 023 200,00 €	98 000,00 €
2018 - 204 Ecoles en transition - Maternelle Jules Ferry - Restructuration du pôle restauration	720 000,00 €	342 068,94 €	296 800,00 €
2019 - 379 Ecoles en transition - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois	1 690 000,00 €	124 000,00 €	0,00 €
2020 - 514 Ecoles en transition - Etudes	1 203 692,40 €	226 342,00 €	0,00 €
2021 - ECOLES EN TRANSITION - Opérations 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>11 173 692,40 €</b>	<b>1 715 610,94 €</b>	<b>394 800,00 €</b>

**Ecoles en transition\_NPNRU :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 377 Ecoles en transition - NPNRU - Ecole Michelet	1 927 200,00 €	401 000,00 €	245 868,25 €
2019 - 398 Ecoles en transition - NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard	11 701 216,00 €	400 000,00 €	0,00 €
2021 - 582 NPNRU - Opérations 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>13 628 416,00 €</b>	<b>801 000,00 €</b>	<b>245 868,25 €</b>

**Ecoles en transition\_Plan numérique éducatif:**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 312 Stratégie numérique des écoles	4 157 966,92 €	800 000,00 €	75 074,50 €
<b>Total général</b>	<b>4 157 966,92 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>75 074,50 €</b>

**Equipements culturels :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2016 - 179 Chapelle du CRR	2 100 000,00 €	22 585,85 €	0,00 €
2016 - 183 Centre chorégraphique site Beaumont	20 670 000,00 €	4 115 000,00 €	1 763 300,00 €
2016 - 190 Mise en lumière du patrimoine de la Ville	3 750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2018 - 209 Fontaine de Beaune-Semblançay - restauration	228 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 355 Muséum d'histoires naturelles - climatisation	550 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2020 - 507 CIAP Logis des Gouverneurs	2 500 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
2021 - 553 Musée du Compagnonnage	577 000,00 €	250 500,00 €	0,00 €
2021 - 578 Site marmoutier - Restauration crypte romane	330 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>30 705 000,00 €</b>	<b>4 513 085,85 €</b>	<b>1 763 300,00 €</b>

**Equipements petite enfance :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2016 - 171 Restructuration crèche Leccia	4 042 732,24 €	24 820,00 €	0,00 €
2019 - 317 Aménagement extérieur Petite Enfance	60 000,00 €	43 199,77 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 102 732,24 €</b>	<b>68 019,77 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Equipements sportifs\_Hors NPNRU :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2016 - 189 Stade Tonnellé - Salle halthérophilie	690 000,00 €	115 627,45 €	159 541,78 €
2019 - 385 Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul Bert	3 119 000,00 €	1 924 000,00 €	336 200,50 €
2019 - 396 Installations footballistiques Vallée du Cher	2 000 000,00 €	910 000,00 €	373 346,00 €
2020 - 506 Stade de la Chambrière	6 415 000,00 €	1 314 000,00 €	723 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>12 224 000,00 €</b>	<b>4 263 627,45 €</b>	<b>1 592 088,28 €</b>

**Equipements sportifs\_NPNRU :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2018 - 218 Frais études NPNRU - CMS	650 000,00 €	224 000,00 €	0,00 €
2019 - 397 NPNRU - Construction gymnase Hallebardier	11 000 000,00 €	508 000,00 €	0,00 €
2021 - 582 NPNRU - Opérations 2021	160 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
2022-596 Centre municipal des sports secteur patinoire	1 810 000,00 €	1 410 000,00 €	114 348,00 €
<b>Total général</b>	<b>13 620 000,00 €</b>	<b>2 162 000,00 €</b>	<b>114 348,00 €</b>

**Fonds de concours VDT à TMVL voirie et conseils de quartiers :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 394 Fonds de concours - TMVL	2 070 000,00 €	70 951,56 €	0,00 €
2020 - 495 Fonds de concours - TMVL 2020	1 600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 536 Fonds de concours - TMVL 2021	860 000,00 €	500 090,00 €	0,00 €
2022-590 Fonds de concours TMVL 2022-2024	1 660 000,00 €	830 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>6 190 000,00 €</b>	<b>1 401 041,56 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Matériels et mobiliers :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2014 - 159 Logiciel financier	275 651,18 €	0,00 €	0,00 €
2018 - 208 Indexation des actes de l'état civil	115 000,00 €	1 534,17 €	0,00 €
2018 - 211 Gestion Relation Citoyen	92 026,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2019 - 256 Matériel plan de sauvegarde	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 266 Equipements et matériels utilitaires	286 596,50 €	23 419,11 €	0,00 €
2019 - 271 Restauration documents	18 506,00 €	5 500,00 €	0,00 €
2019 - 274 Matériels et mobiliers 2019	158 424,06 €	7 185,86 €	0,00 €
2019 - 275 Politique de la Ville - Renouvellement de Matériels	28 453,77 €	7 598,65 €	0,00 €
2019 - 276 Centres sociaux et patronages - renouvellement de matériels	30 000,00 €	9 921,80 €	0,00 €
2019 - 277 Démocratie Participative	44 440,08 €	10 000,00 €	0,00 €
2019 - 281 Matériels de transport Parc Auto	475 454,46 €	1 932,79 €	0,00 €
2019 - 286 Matériel d'Hygiène et salubrité	11 786,70 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 291 Illuminations de fin d'année	64 180,00 €	11 000,00 €	0,00 €
2019 - 292 Marchés commerçants	163 146,97 €	40 100,00 €	0,00 €
2019 - 295 Matériels Sécurité Civile	26 887,41 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 296 Vidéo protection et contrôle d'accès Site Hôtel de Ville	11 165,78 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 300 Certificats électroniques de signature	12 000,00 €	2 683,80 €	0,00 €
2019 - 303 Restauration et valorisation de l'ancienne abbaye de Marmoutier	68 000,00 €	24 931,71 €	0,00 €
2019 - 304 Balzac 2019	7 000,00 €	2 356,00 €	0,00 €
2019 - 306 Matériel de restauration	246 000,00 €	38 513,62 €	0,00 €
2019 - 307 Sites web	228 956,00 €	101 900,00 €	0,00 €
2019 - 308 Moyens multimédia des écoles	268 839,77 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 309 Chalets	35 000,00 €	15 878,00 €	0,00 €
2019 - 311 Dématérialisation et cycle de vie des documents numériques	562 830,00 €	180 000,00 €	0,00 €
2019 - 314 Mobilier de l'éducation	300 000,00 €	76 935,54 €	0,00 €
2019 - 315 Mobilier et matériel de la Petite Enfance	159 000,00 €	30 320,00 €	0,00 €
2019 - 318 Matériel éducation	121 379,06 €	20 172,30 €	0,00 €
2019 - 321 Mobiliers urbains - Voirie	90 000,00 €	28 011,10 €	0,00 €
2019 - 330 Equipements techniques - 2019	5 189,02 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 365 Acquisition - renouvellement équipements actifs	266 999,51 €	60 000,00 €	0,00 €
2019 - 369 Moyens des services	339 132,27 €	1 128,72 €	0,00 €
2019 - 370 Refonte plateforme applicative Enfance et Petite Enfance	210 102,40 €	15 000,00 €	0,00 €
2019 - 371 Evolution de la solution de téléphonie IP unifiée	175 531,57 €	30 000,00 €	0,00 €
2019 - 372 Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels)	366 801,26 €	31 000,00 €	0,00 €
2019 - 375 Handicap	78 166,20 €	27 000,00 €	0,00 €

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 376 Prévention	127 000,00 €	46 134,70 €	0,00 €
2019 - 401 Moteur de recherche BACH	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 410 Panneaux d'affichage d'opinion	40 000,00 €	9 249,36 €	0,00 €
2019 - 414 Radio numérique	100 000,30 €	13 756,00 €	0,00 €
2020 - 450 Matériels et mobiliers 2020	186 756,02 €	25 613,21 €	0,00 €
2020 - 470 Matériels ALSH 2020	7 000,00 €	1 314,40 €	0,00 €
2020 - 471 Matériels sportifs 2020	70 408,80 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 472 Matériels professionnels 2020	137 636,73 €	35 259,00 €	0,00 €
2020 - 476 Démocratie participative 2020	9 580,35 €	500,00 €	0,00 €
2020 - 477 Matériels et moyens divers police municipale - armement	85 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2020 - 478 Vidéo protection et contrôle d'accès	410 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2020 - 479 Gestion SIGB	288 360,00 €	80 000,00 €	0,00 €
2020 - 480 Acquisitions collection des bibliothèques	931 129,22 €	300 000,00 €	3 352,00 €
2020 - 482 Montage ostéologique squelette caïman	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €
2020 - 483 Nouveau site internet Muséum	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 484 Acquisition restauration musées	295 100,00 €	89 000,00 €	12 832,00 €
2020 - 485 Conservation collection Musée Compagnonnage	55 750,00 €	28 430,00 €	0,00 €
2020 - 486 Acquisition instruments	222 171,42 €	66 000,00 €	0,00 €
2020 - 487 Matériel et mobilier pédagogiques et PSC 2020	93 162,10 €	4 467,56 €	0,00 €
2020 - 488 Matériels techniques des salles de spectacles	55 578,34 €	15 500,00 €	0,00 €
2020 - 489 Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux 2020	27 400,00 €	6 396,43 €	0,00 €
2020 - 491 Matériels Sécurité Civile 2020	22 586,57 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 492 Matériels techniques et évènementiels 2020	33 432,12 €	6 000,00 €	0,00 €
2020 - 493 Matériels techniques Parc Auto 2020	60 903,54 €	18 000,00 €	0,00 €
2020 - 494 Aménagements anti-intrusion sur sites municipaux	60 000,00 €	22 500,00 €	0,00 €
2020 - 499 Moyens des services 2020	246 667,59 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 500 Evolution contrôle accès bâtiments	303 680,88 €	30 000,00 €	0,00 €
2020 - 501 Projet IAM Gestion des identités	198 000,00 €	39 000,00 €	0,00 €
2020 - 503 Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) 2020	106 594,30 €	3 500,00 €	0,00 €
2020 - 504 Référentiel patrimonial	37 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 509 Renouvellement des sirènes	291 194,00 €	130 000,00 €	0,00 €
2020 - 511 Acquisitions et réparations de véhicules 2020	295 000,00 €	227 900,00 €	0,00 €
2020 - 512 Remplacement cuves à essence	68 000,00 €	68 000,00 €	0,00 €
2021 - 530 Matériels équipements et mobiliers 2021	207 495,91 €	68 385,91 €	0,00 €
2021 - 535 Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) 2021	340 750,00 €	93 700,00 €	0,00 €
2021 - 540 Moyens des services 2021	541 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2021 - 542 Structures petite enfance 2021	50 000,00 €	49 300,00 €	0,00 €
2021 - 544 Matériels de transport Parc Auto 2021	455 000,00 €	195 800,00 €	0,00 €
2021 - 555 Schéma directeur numérique	205 500,00 €	115 500,00 €	0,00 €
2021 - 559 Démocratie participative 2021	180 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €
2021 - 560 Matériels et moyens divers police municipale 2021	40 000,00 €	8 500,00 €	0,00 €
2021 - 563 Chantier des collections	38 275,73 €	12 000,00 €	0,00 €
2021 - 566 Bibliothèque - fonds de partitions	18 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €
2021 - 567 Bibliothèque - fonds de jeux vidéos	20 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
2021 - 568 Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux 2021	22 400,00 €	4 940,00 €	0,00 €
2021 - 573 Centres sociaux 2021	24 000,00 €	8 800,00 €	0,00 €
2021 - 574 Marchés commerçants 2021	19 100,00 €	12 840,00 €	0,00 €
2021 - 577 Maison des Associations 2021	4 000,00 €	2 150,00 €	0,00 €
2021 - 584 Matériels spécifiques 2021	681 676,60 €	288 519,89 €	0,00 €
2022-594 Bâtiments éducation et alimentation 2022-2024	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2022-599 Matériels équipements et mobiliers 2022-2024	315 300,00 €	224 300,00 €	0,00 €
2022-601 Mobilier restauration - écoles - ALSH 2022-2024	321 000,00 €	107 000,00 €	0,00 €
2022-602 Matériel offices et cuisine centrale 2022-2024	210 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €
2022-604 Matériel écoles - ALSH - classes sciences 2022-2024	180 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
2022-605 Transition alimentaire 2022-2024	39 000,00 €	13 000,00 €	5 000,00 €
2022-606 Vidéo-protection 2022-2024	100 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
2022-611 Projet Jumeau Numérique 2022-2024	105 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
2022-612 Applications métiers des directions 2022-2024	365 000,00 €	214 920,00 €	0,00 €
2022-613 Moyens matériels informatiques des services 2022-2024	581 000,00 €	531 000,00 €	0,00 €
2022-615 Matériels spécifique 2022-2024	694 400,00 €	363 800,00 €	0,00 €
2022-616 Matériel de restauration 2022-2024	24 900,00 €	8 300,00 €	0,00 €
2022-620 Mobilier urbain équipement en régie 2022-2024	90 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2022-623 Illuminations de fin d'année 2022-2024	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2022-624 Marchés commerçants 2022-2024	125 000,00 €	44 500,00 €	0,00 €
2022-626 Sanitaires Publics 2022-2024	152 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €
2022-630 Dispositifs anti-intrusion 2022-2024	150 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
2022-632 Equipements et matériels utilitaires 2022-2024	400 000,00 €	126 500,00 €	0,00 €
2022-638 Matériels de transport Parc auto 2022-2024	1 074 200,00 €	294 200,00 €	0,00 €
2022-639 Equipement de quartier 2022-2024	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2022-642 Bibliothèques - acquisitions collection 2022-2024	1 600 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2022-644 Vivarium Muséum 2022-2024	80 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2022-645 Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux 2022-2024	27 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
2022-646 Restauration et valorisation de l'ancienne abbaye de Marmoutier 2022-2024	62 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €
2022-647 Restauration documents 2022-2024	15 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>19 817 736,49 €</b>	<b>5 418 999,63 €</b>	<b>21 184,00 €</b>

**Mise en accessibilité des bâtiments :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 340 Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	20 541 000,00 €	1 070 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>20 541 000,00 €</b>	<b>1 070 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Nature en Ville\_Opérations maîtrise d'ouvrage VDT :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 262 Aménagement et restauration des parcs et jardins publics	164 568,67 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 263 Aménagements ludiques de quartier	62 224,50 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 264 Collections botaniques et animalières	116 006,86 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 265 Equipement des jardins publics, bassins et aires ludiques	158 501,11 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 267 Gestion forestière et espaces naturels	166 909,60 €	9 100,00 €	0,00 €
2019 - 268 Jardins et espaces verts collectifs ou participatifs	325 801,38 €	16 347,88 €	5 790,00 €
2019 - 269 Optimisation de la gestion de l'eau dans les jardins	129 928,00 €	6 580,00 €	0,00 €
2019 - 270 Valorisation des espaces publics lié aux déplacements	87 324,40 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 294 Jardin des Prébendes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 333 Rénovation du jardin Botanique et de ses abords	485 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 334 Rénovation de bassins et fontaines	127 503,11 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 335 Parcs et jardins - études et travaux 2019	27 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 508 Aménagement et restauration des parcs et jardins publics 2020	46 017,73 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 538 Aménagement et végétalisation des parcs et jardins	353 373,00 €	100 000,00 €	0,00 €
2021 - 539 Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles	1 137 000,00 €	626 000,00 €	0,00 €
2021 - 549 Jardins de Rochepinard	540 000,00 €	332 200,00 €	36 400,00 €
2021 - 550 Requalification espace St Exupéry	244 415,00 €	144 200,00 €	20 000,00 €

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2021 - 554 Aménagements ludiques de quartier	170 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
2021 - 556 Equipement des jardins publics, bassins et aires ludiques	240 420,00 €	101 900,00 €	14 681,00 €
2021 - 565 Collections botaniques et animalières	118 540,00 €	18 500,00 €	0,00 €
2021 - 585 Actions d'accompagnement en faveur de la végétation privée	23 344,00 €	5 400,00 €	9 695,00 €
2022-625 Corridor biodiversité	479 000,00 €	45 000,00 €	10 000,00 €
2022-631 Rénovation des allées des parcs 2022-2024	250 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
2022-633 Régénération des Parcs forestiers 2022-2024	210 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
2022-634 Opération A Fleur de Trottoir 2022-2024	120 000,00 €	40 000,00 €	4 000,00 €
2022-635 Jardins Partagés et Familiaux 2022-2024	330 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
2022-636 Préservation de la ressource en eau 2022-2024	300 000,00 €	10 000,00 €	4 308,50 €
<b>Total général</b>	<b>6 413 377,36 €</b>	<b>1 805 227,88 €</b>	<b>104 874,50 €</b>

#### Opérations d'aménagement\_Hors NPNRU :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2012 - 147 Haut de la rue Nationale	11 878 987,40 €	1 200 000,00 €	0,00 €
2016 - 173 Caserne Beaumont Chauveau	3 216 600,00 €	0,00 €	0,00 €
2017 - 199 Passerelle Passage avenue Jouhanneau	550 000,00 €	30 000,00 €	28 000,00 €
2018 - 219 PUP Sainte-Radegonde	8 203 000,00 €	250 000,00 €	846 305,60 €
2019 - 399 Aménagement entrée historique de Tours (Porte de Loire)	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 417 Mise en valeur des entrées de ville	129 760,00 €	55 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>24 060 347,40 €</b>	<b>1 535 000,00 €</b>	<b>874 305,60 €</b>

#### Opérations d'aménagement\_NPNRU :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2020 - 502 NPNRU - Aménagement Hallebardier	1 416,00 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 582 NPNRU - Opérations 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 587 Opération d'aménagement NPNRU	5 114 273,65 €	2 597 123,65 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 115 689,65 €</b>	<b>2 597 123,65 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### Politique alimentaire :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 331 Villa Rabelais	2 714 837,44 €	430 000,00 €	0,00 €
2021 - 583 Reconstruction cuisine centrale	10 000 000,00 €	560 000,00 €	64 877,00 €
2022-641 Cité internationale de la Gastronomie 2022-2024	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>12 744 837,44 €</b>	<b>1 020 000,00 €</b>	<b>64 877,00 €</b>

**Remise en état/GER :**

<b>Libellé AP</b>	<b>Montant AP</b>	<b>CP 2022</b>	<b>Subventions 2022</b>
2016 - 172 CMS - Mise en sécurité du site	220 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
2016 - 177 Réfection du réseau Eau des bâtiments	400 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2017 - 193 Musée des Beaux-Arts - réfection de salles libérées par les réserves	200 000,00 €	15 752,53 €	44 231,50 €
2017 - 194 Musée des Beaux-Arts - réfection des couvertures Nord Ouest	720 000,00 €	480 000,00 €	44 231,50 €
2017 - 196 Modernisation ascenseurs divers sites	263 208,84 €	1 000,00 €	0,00 €
2018 - 198 Hôtel de Ville - Remplacement du poste TGBT	280 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
2018 - 202 VERC - Transformation de locaux d'imprimerie en salles d'activité	150 000,00 €	1 466,70 €	0,00 €
2018 - 203 Site Mairie - Aménagement de locaux pour les Services	1 450 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €
2018 - 205 Salle Paul bert : Travaux d'aménagement	57 394,62 €	0,00 €	0,00 €
2018 - 213 Restructuration Maison Tonnellé	148 047,04 €	0,00 €	0,00 €
2018 - 216 Palais des congrès de Tours - Traitement des infiltrations d'eau	250 000,00 €	9 098,85 €	0,00 €
2018 - 222 Bibliothèque centrale : remise en état baie monumentale suite tempête de décembre 2017	550 000,00 €	349 472,17 €	0,00 €
2018 - 225 Villa Rabelais - réfection toiture	24 481,45 €	200,00 €	0,00 €
2019 - 253 Réglementation légionelle	299 500,00 €	3 823,54 €	0,00 €
2019 - 254 Interventions CVC hors contrats	1 007 084,77 €	8 139,27 €	0,00 €
2019 - 255 Amélioration performance énergétique	138 869,42 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 260 Equipement électrique	90 000,00 €	17 973,36 €	0,00 €
2019 - 280 Modernisation des éclairages	17 000,00 €	1 620,36 €	0,00 €
2019 - 316 Aménagement extérieur éducation	495 000,00 €	139 523,31 €	0,00 €
2019 - 322 Travaux de modernisation des ascenseurs - 2019-2021	482 000,00 €	15 539,77 €	0,00 €
2019 - 326 Fournitures de bâtiment pour travaux régie valorisables	221 740,10 €	32 000,00 €	0,00 €
2019 - 327 Travaux de bâtiment 2019 : Divers et Imprévus	565 006,83 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 330 Equipements techniques - 2019	124 620,98 €	1 339,91 €	0,00 €
2019 - 339 Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2019	28 169,71 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 344 Patrimoine historique - études et travaux 2019	224 670,04 €	6,00 €	0,00 €
2019 - 349 Bâtiments culturels - études et interventions diverses 2019	80 000,00 €	7 911,91 €	0,00 €
2019 - 351 Bibliothèques : études et Interventions diverses 2019	47 962,64 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 354 Spectacle vivant : études et interventions diverses 2019	134 279,88 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 355 Muséum d'histoires naturelles - climatisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 364 Sites sportifs - études et interventions diverses 2019	816 332,59 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 368 Bâtiments scolaires - études et interventions diverses 2019	840 102,85 €	0,00 €	0,00 €

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 373 Centres de loisirs - études et interventions diverses 2019	123 516,94 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 378 Traitement d'eau des piscines P3	192 000,00 €	49 038,28 €	0,00 €
2019 - 380 Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville	120 000,00 €	8 596,00 €	0,00 €
2019 - 400 Charges de copropriété Travaux	147 798,55 €	0,00 €	0,00 €
2019 - 403 Travaux site de la Milletière	274 063,34 €	82 731,66 €	0,00 €
2019 - 404 Production froid de la patinoire P3	84 000,00 €	32 397,98 €	0,00 €
2019 - 409 Bateau Ivre	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 451 Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville 2020	120 000,00 €	16 518,68 €	0,00 €
2020 - 452 Travaux de bâtiment 2020 : Divers et Imprévus	524 067,28 €	7 488,07 €	0,00 €
2020 - 453 Equipements techniques 2020	331 649,60 €	135 000,00 €	0,00 €
2020 - 454 Patrimoine bâti Parcs et jardins - études et travaux 2020	73 018,86 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 456 Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2020	2 109,77 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 457 Equipements de quartier - études et interventions diverses 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 460 Structures petite enfance - études et interventions diverses 2020	490 000,00 €	13 034,84 €	0,00 €
2020 - 461 Patrimoine historique - études et travaux 2020	10 044,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 462 Edifices culturels - études et interventions diverses 2020	23 184,24 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 463 Bâtiments culturels - études et Interventions diverses 2020	1 010 000,00 €	97 000,00 €	0,00 €
2020 - 464 Sites sportifs - études et interventions diverses 2020	557 187,30 €	5 300,00 €	35 875,00 €
2020 - 465 Secteur éducation - études et interventions diverses 2020	940 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2020 - 473 Travaux de maintenance des sites sportifs 2020	105 457,29 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 481 Modernisation système contrôle d'accès Muséum	6 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
2020 - 498 Production énergie renouvelable ou de récupération	1 106 800,00 €	280 000,00 €	0,00 €
2020 - 505 Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue 2020	218 389,94 €	61 000,00 €	0,00 €
2020 - 510 Locaux police municipale 2020	125 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €
2021 - Patinoire - Aménagement locaux Remparts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 532 Secteur éducation 2021	1 347 160,79 €	361 728,63 €	0,00 €
2021 - 533 Sites sportifs 2021	1 172 612,70 €	435 500,00 €	35 875,00 €
2021 - 534 Travaux de maintenance et entretien des sites sportifs 2021	45 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €
2021 - 541 Bâtiments divers 2021	1 612 000,00 €	499 800,00 €	0,00 €
2021 - 542 Structures petite enfance 2021	610 000,00 €	176 800,00 €	163 800,00 €
2021 - 543 Mise en conformité des équipements techniques 2021	1 065 000,00 €	283 500,00 €	0,00 €
2021 - 545 Bâtiments culturels 2021	805 000,00 €	294 000,00 €	0,00 €

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2021 - 546 Chapelle Saint Michel	235 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
2021 - 551 Patrimoine bâti parcs et jardins 2021	190 000,00 €	97 000,00 €	0,00 €
2021 - 552 Gestion des équipements techniques 2021	228 000,00 €	48 600,00 €	0,00 €
2021 - 561 Réhabilitation CVC Complexe des halles	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 562 Contrat de performance énergétique	143 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
2021 - 569 Petit Faucheux	21 400,00 €	0,00 €	0,00 €
2022-592 Patrimoine bâti Parcs et jardins 2022-2024	433 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €
2022-593 Bâtiments culturels, culturels et historiques 2022-2024	220 000,00 €	97 000,00 €	0,00 €
2022-594 Bâtiments éducation et alimentation 2022-2024	2 484 000,00 €	778 400,00 €	0,00 €
2022-595 Sites sportifs 2022-2024	1 145 000,00 €	415 000,00 €	0,00 €
2022-597 Structures Petite Enfance 2022-2024	660 000,00 €	242 400,00 €	40 000,00 €
2022-598 Bâtiments divers 2022-2024	1 810 000,00 €	982 000,00 €	0,00 €
2022-600 Gestion des équipements techniques 2022-2024	150 000,00 €	60 300,00 €	0,00 €
2022-603 Aménagement des cours d'écoles 2022-2024	540 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €
2022-607 Réglementation légionnelle 2022-2024	560 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €
2022-608 Interventions CVC hors contrat 2022-2024	1 503 000,00 €	553 000,00 €	0,00 €
2022-609 Amélioration performance énergétique 2022-2024	767 000,00 €	167 000,00 €	0,00 €
2022-614 Aménagement extérieur Petite Enfance 2022-2024	60 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
2022-615 Matériels spécifique 2022-2024	90 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2022-618 Travaux de maintenance et entretien des sites sportifs 2022-2024	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
2022-627 Complexes tennistiques ATGT et TCT - Réfection des terrains en résine et en terre battue 2022	300 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
2022-628 Charges de copropriétés travaux 2022-2024	159 000,00 €	89 000,00 €	0,00 €
2022-637 Centre de santé 2022-2024	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
2022-649 Sécurisation des écoles	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>35 511 432,36 €</b>	<b>8 736 001,82 €</b>	<b>364 013,00 €</b>

**Stationnement payant (évolution horodateurs) :**

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 320 Stationnement payant	234 335,00 €	65 329,40 €	0,00 €
2021 - 547 Mise à jour horodateurs	210 000,00 €	123 936,00 €	0,00 €
2022-622 Stationnement payant 2022-2024	300 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>744 335,00 €</b>	<b>269 265,40 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Subventions et autres participations :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2018 - 207 Apport en capital initial - Agence France Locale	1 754 200,00 €	350 800,00 €	0,00 €
2019 - 374 Subventions ravalement	53 072,65 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 497 Subventions ravalement 2020	115 851,27 €	30 000,00 €	0,00 €
2020 - 515 DSP Tours Evénements - Travaux Parc des Expositions	236 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2020 - 516 Aide achat vélos	320 000,00 €	25 170,28 €	0,00 €
2021 - 564 Fouilles archéologiques 2021	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2021 - 586 Market place départementale	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2022-619 Apport en capital SCIC TFC	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
2022-629 Subventions ravalement 2022-2024	100 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
2022-646 Restauration et valorisation de l'ancienne abbaye de Marmoutier 2022-2024	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
2022-650 Apport en capital SPL Efficacité Energétique	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 049 123,92 €</b>	<b>905 970,28 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Travaux bâtiments divers\_NPNRU :

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2019 - 337 NPRU - Maison des associations	874 051,19 €	16 390,00 €	0,00 €
2022-591 NPNRU - Opérations 2022	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>924 051,19 €</b>	<b>66 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Voirie/Espace public - Autres:

Libellé AP	Montant AP	CP 2022	Subventions 2022
2022-621 Plan de circulation	150 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>